

# Tikehau Investment Management

## *Rapport Art. 29 Loi Energie et Climat*

Rapport 2026 au titre de l'année 2025

INTRODUCTION .....	4
I. <b>INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT</b> .....	4
A. <b>DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE</b> .....	4
a)   Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement.....	4
b)   Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.....	4
c)   Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) ...	5
d)   Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion .....	6
e)   Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG.....	7
B. <b>MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE</b> .....	7
a)   Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement .....	7
b)   Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité.....	7
C. <b>DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE</b> .....	8
a)   Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance .....	8
b)   Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité .....	9
c)   Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil de surveillance de l'entité .....	10
D. <b>STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN OEUVRE</b> .....	10
a)   Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement.....	10
b)   Présentation de la politique de vote et bilan.....	10
c)   Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	11
d)   Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux ESG.....	11
e)   Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.....	11
E. <b>TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES</b> .....	11
a)   Taxonomie européenne .....	11
b)   Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.....	13
F. <b>STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS A L'ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET, LE CAS ECHEANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIEREMENT REALISES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE MENTIONNEE A L'ARTICLE L. 222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	14
a)   Politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et hydrocarbures non-conventionnels.....	14
b)   Un objectif quantitatif à horizon 2030 .....	14
c)   Quantification des résultats.....	16

G.	STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE .....	18
a)	Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 ..	18
b)	Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité.....	19
c)	Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.....	21
H.	DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITE LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITE .....	21
a)	Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG.....	21
b)	Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés .....	23
c)	Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques .....	24
d)	Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte.....	24
e)	Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG.....	24
f)	Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats .....	30
g)	Plan d'amélioration continue .....	31
II.	INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019 .....	31
A.	RESUME DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE .....	31
B.	DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE...	32
C.	DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT A IDENTIFIER ET HIERARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE .....	39
D.	POLITIQUE D'ENGAGEMENT .....	40
E.	REFERENCES AUX NORMES INTERNATIONALES.....	41
F.	COMPARAISON HISTORIQUE.....	42
	ANNEXES – Rapports Article 29 au niveau des fonds.....	44
	Annexe 1 - Tikehau Short Duration .....	45
	Annexe 2 - Tikehau 2027 .....	48
	Annexe 3 - Tikehau Direct Lending V.....	51
	Annexe 4 - Tikehau Direct Lending VI.....	53
	Annexe 5 – Tikehau Financement Entreprises.....	55
	Annexe 6 - Tikehau Special Opportunities III.....	57
	Annexe 7 - T2 Energy Transition Fund.....	59
	Annexe 8 – Decarbonization Fund II SLP .....	61
	Annexe 9 – Ace Aéro Partenaires II .....	63
	Annexe 10 – Tikehau Alliance.....	65
	Annexe 11 - Tikehau Real Estate Opportunity 2018 SCSp.....	67
	Annexe 12 – Tikehau Real Estate Opportunity II SCA.....	73

## INTRODUCTION

Créée par Tikehau Capital (« le Groupe ») fin 2006, Tikehau Investment Management (« Tikehau IM ») est la principale plateforme de Tikehau Capital dédiée à la gestion d'actifs. Au 31 décembre 2025, Tikehau IM est présente sur l'ensemble de l'activité de gestion d'actifs de Tikehau Capital : le crédit, les actifs réels, les *capital markets strategies* (gestion obligataire/gestion diversifiée et actions) ainsi que le *private equity*. Tikehau IM est agréée par l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille depuis janvier 2007 (sous le numéro GP-07000006).

Au 31 décembre 2025, Tikehau IM gère 30,9 milliards d'euros, soit environ 59 % des actifs sous gestion de l'activité de gestion d'actifs de Tikehau Capital (52,8 milliards d'euros).

Le développement durable est un pilier fondamental de la stratégie d'investissement de Tikehau IM. Il fait écho à la mission que Tikehau Capital s'est définie : orienter l'épargne mondiale vers des solutions génératrices de valeur durable pour toutes les parties prenantes. En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Tikehau IM a conscience de l'importance des défis environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») à relever et reste engagé à intégrer le développement durable dans ses opérations, ses stratégies d'investissement et sa gouvernance d'entreprise.

En 2026, dans le cadre de l'application de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (« CSRD »), Tikehau Capital a publié un rapport de durabilité aligné sur cette directive, qui résume les éléments clés de la démarche de développement durable de ses principales entités, y compris Tikehau IM.

## I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

### A. DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE

#### a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

L'impact social et environnemental de Tikehau IM se situe principalement au niveau de ses investissements. Tikehau Capital a développé une charte d'investissement responsable, complétée par des politiques détaillées sur les exclusions, l'engagement et le vote, applicables à Tikehau IM.

Depuis la signature des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (« UN PRI ») en 2014, des efforts sont déployés chaque année pour améliorer la démarche du Groupe. Tikehau Capital a défini une démarche « *Sustainability by Design* » qui combine exclusions, intégration ESG et engagement.

Cette approche est pleinement intégrée tout au long du cycle d'investissement de son activité de gestion d'actifs. En outre, le Groupe a développé une plateforme d'investissement thématique afin de contribuer à répondre aux enjeux sociétaux. De la transition climatique à la résilience, Tikehau Capital privilégie des thématiques où la durabilité de long terme est intrinsèquement liée à la performance financière. Un cadre d'impact a également été conçu en s'appuyant sur des normes d'impact mondialement reconnues.

#### b) Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Tikehau Capital publie annuellement depuis 2018 un *reporting* de sa performance en matière de durabilité, incluant Tikehau IM. Le rapport de durabilité 2025 est présenté dans le chapitre dédié du Document d'Enregistrement Universel 2025 de Tikehau Capital, consultable [ici](#) et comprend des tableaux de correspondance selon les référentiels SFDR et SASB.

De plus, plusieurs politiques de durabilité, pleinement applicables à Tikehau IM, sont disponibles sur le site internet de Tikehau Capital.

Politiques	Périmètre
Charte d'investissement responsable ( <a href="#">voir ici</a> )	<i>Private equity</i> , Crédit, <i>Capital markets strategies</i> , Immobilier
Politique d'exclusion ( <a href="#">voir ici</a> )	<i>Private equity</i> , Crédit, <i>Capital markets strategies</i> , Immobilier
Politique d'engagement et de vote ( <a href="#">voir ici</a> )	<i>Private equity</i> , Crédit, <i>Capital markets strategies</i>

Au niveau de certains fonds ou stratégie de Tikehau IM, des rapports ESG et Climat sont intégrés aux rapports périodiques ou publiés séparément lorsque cela est pertinent. De plus amples informations sont disponibles sur demande.

c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Au 31 décembre 2025, Tikehau IM gérait 30,9 milliards d'euros, dont 69 fonds catégorisés « article 8 » et 25 fonds catégorisé « article 9 » pour un encours total de 26,7 milliards d'euros, soit 86 % du total des fonds sous gestion de Tikehau IM.

Total des actifs sous gestions des fonds Article 8 SFDR	20,817,237,4 €
Sous total Crédit	11,407,753,233 €
Belgian Recovery Fund	98,033,166 €
CARAC FEF	202,217,269 €
GTDDF	92,970,315 €
MACSF Invest - Tikehau Financement Entreprises	980,870,601 €
Novi 1	253,684,531 €
Novo 2	15,152,734 €
OR AIF	29,686,291 €
OR AIF 2	16,468,210 €
OR Main fund	263,086,901 €
OR Main fund 2	146,960,570 €
Prima EU Credit Fund	361,465,632 €
Prima EU Leveraged Loan Fund	144,684,823 €
SOFIPROTEOL DETTE PRIVEE II	172,000,000 €
Sogecap Dette Privée	456,253,605 €
TDL 4L	150,769,863 €
TDL 5L	291,730,000 €
TDL V-EI	56,664,699 €
TDL VI	2,676,024,015 €
TEPC	159,693,612 €
TIKADOMIA SCSp	78,800,000 €
TIKEHAU DIRECT LENDING - 1st LIEN	160,699,017 €
Tikehau Direct Lending 6L	88,432,509 €
Tikehau Direct Lending IV	469,600,902 €
Tikehau Direct Lending V	1,619,425,699 €
Tikehau Direct Lending VI 1st Lien	366,150,000 €
Tikehau Financement Decarbonation	54,894,478 €
Tikehau Novo 2018	80,985,022 €
Tikehau NOVO 2020	61,459,457 €
TIKEHAU SPD III - DL	84,004,000 €
TIKEHAU SPD III - LF	84,004,000 €
TIRE II	110,150,508 €
ATREC I	165,728,520 €
FAMEN	33,444,608 €
TIKEHAU SPD III - SO	42,002,000 €
Tikehau Special Opportunities II Master Fund	330,852,747 €
TIKLAIRION	76,742,928 €
TSO III	931,960,001 €
Sous total Capital markets strategies	6,073,704,251 €
CREDIT HY 2029	13,379,436 €
InCA	339,161,657 €
Tikehau 2027	970,823,065 €
TIKEHAU 2029	290,074,861 €
Tikehau 2031	27,609,534 €
Tikehau Court Terme	376,610,173 €
Tikehau Credit Plus	416,191,148 €
Tikehau Entraid'Epargne Carac	30,917,184 €
Tikehau Equity Selection	22,547,132 €
Tikehau European Sovereignty Fund	25,887,042 €
Tikehau Short Duration	3,145,974,353 €
Tikehau SubFin Fund	414,528,666 €

<b>Sous total Private equity</b>	<b>2,696,073,210 €</b>
AAP II	514,804,000 €
AAP Plateforme	440,804,000 €
AAP Side Car Crouzet	51,722,463 €
AAP SIDE CAR LMB	39,063,528 €
AAP Support	376,743,323 €
AEROFUND 3	184,423,000 €
Aerofundo IV	954,601 €
APP	35,108,218 €
Brienne 3	135,381,611 €
Brienne 4	334,696,800 €
TGE III	51,328,234 €
Tikehau Defense et Securite	91,044,000 €
TIKEHAU GROWTH EQUITY II	309,314,631 €
Tikehau Sonic	89,663,500 €
TIKEHAU WING	40,924,575 €
<b>Sous total Immobilier</b>	<b>639,707,028 €</b>
Fair Management Turai	126,973,195 €
Real Estate World Fund	98,004,134 €
TIKEHAU REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY	204,264,186 €
TRE V France	157,555,734 €
TRE V Lux	52,909,780 €
<b>Total des actifs sous gestion des fonds Article 9 SFDR</b>	<b>5,880,096,006 €</b>
<b>Sous total Private equity</b>	<b>4,351,821,600 €</b>
March Decarbonisation SCR	20,000,000 €
March Energy Transition Fund	86,242,485 €
March Energy Transition SCR	40,000,000 €
March Logistic Services	75,500,000 €
Regenerative Agriculture RAIF	311,078,700 €
Regenerative Agriculture SLP	262,872,600 €
T2 ELTIF	53,564,127 €
T2 Energy Transition Co-invest	12,113,371 €
T2 ENERGY TRANSITION FUND	794,022,449 €
TDF 2 SCSp	283,507,732 €
TDF 2 SLP	967,934,507 €
Tikebuzz	22,948,118 €
Tikehau Alliance	855,014,303 €
Tikehau Amaren	85,167,951 €
Tikehau Amaren 2	72,377,982 €
TIKEHAU GREEN 1	32,548,359 €
Tikehau Green Assets	95,300,100 €
Tikepark	24,602,105 €
TIKEYSA SCSp	257,026,711 €
<b>Sous total Immobilier</b>	<b>1,082,274,407 €</b>
Fado	22,500,000 €
Tikehau Hospitality Berri SCSp	169,300,000 €
TKO Calisto	182,062,814 €
TREO 2	708,411,592 €
<b>Sous total Crédit</b>	<b>446,000,000 €</b>
Tikehau Impact Lending	346,000,000 €
Tikehau SDG Lending	100,000,000 €

d) **Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion**

Non applicable à Tikehau IM.

e) **Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG**

Tikehau Capital et ses filiales (dont Tikehau IM) s'engage à maintenir des standards élevés de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE ») et une conduite éthique. Le Groupe a rejoint les UN PRI en juillet 2014 et le pacte mondial des Nations Unies en février 2023 et coopère avec ces initiatives internationales sur des sujets pertinents. En mars 2021, le Groupe a également rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers (« NZAM »).

En outre, le Groupe adhère et est actif au sein d'associations professionnelles qui participent à représenter ses intérêts et ceux de son secteur notamment : l'Association française des entreprises privées (« AFEP »), l'Association Française de la Gestion Financière (« AFG »), l'Alternative Investment Management Association (« AIMA »), l'Association Française des Sociétés de Placement Immobilier (« ASPIIM »), European Leveraged Finance Alliance (« ELFA »), France Invest, l'Institut pour la Finance Durable (ex. Finance For Tomorrow), Invest Europe, Loan Market Association (« LMA »), American Investment Council (« AIC ») et les UN PRI.

Au 31 décembre 2025, 4 fonds ont obtenu le label LuxFlag ESG et 4 fonds ont obtenu le label Towards Sustainability, portant à 12 le nombre de fonds labellisés.

**B. MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE**

a) **Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement**

**Ressources humaines**

La responsabilité de l'intégration et de l'engagement ESG repose sur les équipes d'investissement. Ainsi, tous les analystes, gestionnaires et directeurs d'investissement sont responsables de l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale des opportunités d'investissement qu'ils considèrent.

Par ailleurs, des experts en durabilité coordonnent au quotidien l'intégration de la Charte d'investissement responsable dans toutes les activités et renforcent les capacités des équipes d'investissement et de gestion en matière d'ESG, d'impact, de climat et de biodiversité.

Ils participent également à l'effort d'engagement auprès des entreprises en portefeuille et supervisent les plans de progrès des actifs réels. En outre, les experts en durabilité représentent le Groupe au sein des groupes de travail ESG d'associations professionnelles de premier plan, notamment les UN PRI, l'Institutional Investors Group on Climate Change (« IIGCC »), One Planet Private Equity Funds (« OPPEF ») et France Invest.

Par ailleurs, un spécialiste ESG a également été rattaché au sein de l'équipe Data Management afin de renforcer la coordination et l'intégration des données ESG dans les processus d'investissement et de *reporting*.

Les ressources dédiées aux thématiques ESG de Tikehau IM comptait 11 équivalents temps plein (« ETP ») au 31 décembre 2025, représentant 3,7 % du total ETP de Tikehau IM.

**Ressources techniques et financières**

En 2025, Tikehau IM évalue comme suit les ressources mobilisées afin de collecter des données pertinentes pour la prise de décision et le *reporting* :

Description	Montant des budgets dédiés
Dépenses internes consacrées aux projets ESG	321 K€
Dépenses consacrées aux missions de conseil ESG	95 K€
Dépenses consacrées aux fournisseurs de données ESG	132 K€

Tikehau IM s'appuie notamment sur les prestataires suivants :

- Deepki : collecte de la donnée ESG pour l'immobilier
- S&P : notations ESG, indicateurs d'incidences négatives, données climat
- Reporting 21 : collecte de la donnée ESG, indicateurs d'incidences négatives

b) **Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité**

Tikehau IM a mis en place des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux de l'analyse ESG.

- Intervention de l'équipe durabilité lors des séminaires d'intégration (*Tikehau Sustainability University*, séminaires d'équipe, etc.) ;
- Organisation de fresques sur le climat, les sols et la biodiversité qui permettent aux collaborateurs de comprendre l'ampleur et la complexité des enjeux ;
- Formations dédiées en cas d'introduction ou de mise à jour des outils ESG ; et
- Formations continues basées sur des études de cas.

Par ailleurs, une plateforme de formation dédiée aux sujets ESG a été lancée en décembre 2022 (la « *Tikehau Sustainability University* »). Cette plateforme propose des modules obligatoires et optionnels sur le climat et la biodiversité, qui sont dispensés régulièrement, afin de maintenir un niveau élevé de formation à l'échelle du Groupe.

### C. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE

Tikehau IM est une société par actions simplifiée (SAS) détenue à 100 % par Tikehau Capital SCA. Sa gouvernance est assurée par deux Directeurs Généraux, Henri Marcoux et Thomas Friedberger, qui pilotent la gestion opérationnelle et la stratégie de la société de gestion. Les sujets ESG sont principalement définis, coordonnés et monitorés au niveau du Groupe Tikehau Capital, qui assure la cohérence et le suivi des politiques ESG pour l'ensemble des entités du groupe.

#### a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

A l'échelle du Groupe, la gouvernance de la durabilité s'articule autour du Conseil de surveillance et de la Gérance<sup>1</sup> de Tikehau Capital, soutenus dans leurs missions par le Directeur général adjoint en charge de la durabilité ainsi que par des comités spécialisés.



#### Compétences des membres du Conseil de surveillance

Le tableau suivant montre les principales expertises des membres du Conseil de surveillance de Tikehau Capital.

<sup>1</sup> AF&Co Management et MCH Management agissent en qualité de gérants de la Société, présidée par M. Antoine Flamarion pour AF&Co Management et M. Mathieu Chabran pour MCH Management.

Membres du Conseil de surveillance	Métiers d'investissement et de gestion d'actifs							
	International	Secteur financier, assurances et mutuelles	Environnement et climat	Ressources humaines et rémunérations	Gouvernance	Comptabilité et information financière	Gestion des risques	
Xavier Musca, Président	✓	✓			✓		✓	
Roger Caniard		✓	✓			✓	✓	
Jean-Louis Charon	✓	✓		✓		✓		
Sophie Coulon-Renouvel <sup>(1)</sup>			✓		✓	✓		
Pierre-Henri Flamand	✓	✓	✓				✓	
Maximilien de Limburg Stirum	✓	✓		✓	✓	✓		
Florence Lustman <sup>(2)</sup>			✓			✓	✓	
François Pauly	✓	✓	✓		✓		✓	
Fanny Picard		✓	✓	✓	✓	✓		
Constance de Poncins			✓	✓		✓	✓	
<b>Censeur</b>								
Jean-Pierre Denis			✓	✓	✓			

(1) Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa.

(2) Représentant permanent du Fonds Stratégique de Participations.

#### Comité de gouvernance et du développement durable et Comité d'audit et des risques sous la responsabilité du Conseil de surveillance de Tikehau Capital

Sous la responsabilité du Conseil de surveillance, les deux comités examinent conjointement les impacts, risques et opportunités (« IROs ») liés à la durabilité pour Tikehau Capital, suivent leur évolution et alignent la stratégie du Groupe sur les meilleures pratiques en matière de durabilité et de responsabilité d'entreprise. Chaque comité se réunit au moins trois fois par an et est composé de trois membres dont deux indépendants du Conseil de surveillance, combinant des expertises variées pour piloter l'engagement de Tikehau Capital en faveur de l'investissement responsable et de la gouvernance d'entreprise.

#### Missions de la Gérance<sup>2</sup> et fonctionnement du Comité d'orientation stratégique du développement durable

La Gérance détermine des orientations stratégiques pluriannuelles en matière de RSE et présente au Conseil les modalités de mise en œuvre de cette stratégie avec un plan d'action et les horizons de temps dans lesquels ces actions seront menées. La Gérance informe annuellement le Conseil des résultats obtenus.

Le Comité d'orientation stratégique du développement durable (« SSOC ») guide la Gérance sur l'orientation stratégique des politiques ESG du Groupe. Présidé par le Directeur général adjoint en charge de la durabilité, le SSOC est composé de collaborateurs du Groupe issus des équipes d'investissement des différentes lignes de métier. Organisé par l'équipe durabilité, le SSOC se réunit au moins une fois par an et des réunions supplémentaires sont organisées si nécessaire pour traiter de sujets spécifiques.

#### **b) Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité**

Le Groupe a intégré la performance liée à la durabilité dans ses mécanismes d'incitation, en alignant les intérêts à long terme à l'échelle de l'organisation, d'abord au niveau des salariés en 2021, puis de la Gérance depuis 2024. Ainsi depuis 2021, des critères ESG sont pris en compte dans la rémunération variable de tous les collaborateurs de l'entité, y compris pour les deux Directeurs Généraux, Henri Marcoux et Thomas Friedberger. En 2025, 20 % de la rémunération variable de Tikehau IM a été indexée à des objectifs collectifs en termes de ressources humaines et d'actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité.

<sup>2</sup> La direction de Tikehau Capital est exercée par deux gérants, AF&Co Management, dont le Président est M. Antoine Flamarion et MCH Management, dont le Président est M. Mathieu Chabran. Les Gérants de la Société disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

### c) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil de surveillance de l'entité

Tikehau IM ne dispose pas d'un conseil de surveillance, mais est détenue à 100 % par Tikehau Capital qui a mis en place un conseil de surveillance couvrant l'ensemble de son activité et de ses filiales. Le règlement intérieur du Conseil de surveillance de Tikehau Capital, dans sa version adoptée par le Conseil le 11 décembre 2024, précise notamment les missions et attributions du Conseil de surveillance et de ses Comités (Comité d'audit et des risques et Comité de gouvernance et du développement durable) relatives aux thématiques ESG et à la RSE.

Le Conseil de surveillance examine périodiquement les incidences positives ou négatives en matière de durabilité qui sont liées aux activités du Groupe ainsi que les risques et opportunités financiers du Groupe en matière de durabilité.

Le Comité d'audit et des risques a pour mission, sous la responsabilité du Conseil de surveillance :

- de revoir chaque année la présentation de la cartographie des risques du Groupe, intégrant notamment les risques en matière de développement durable ;
- de revoir, conjointement avec le Comité de gouvernance et du développement durable, les incidences, risques et opportunités du Groupe en matière de durabilité et de suivre leur évolution ; et
- d'examiner, conjointement avec le Comité de gouvernance et du développement durable, les informations annuelles consolidées du Groupe en matière de durabilité à publier par la Société et de suivre les principaux aspects du processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité.

Le Comité de gouvernance et du développement durable a pour missions, sous la responsabilité du Conseil de surveillance :

- d'assister le Conseil dans le suivi des questions relatives à l'ESG et à la RSE afin de permettre d'appréhender et d'anticiper au mieux les enjeux, les risques et les opportunités qui y sont associés pour le Groupe ;
- d'examiner les principaux engagements et orientations de la politique du Groupe en matière d'ESG, de durabilité et de RSE, de suivre leur déploiement et, plus généralement, d'examiner la prise en compte des sujets ESG et RSE dans la stratégie du Groupe et sa mise en œuvre ;
- de revoir, conjointement avec le Comité de gouvernance et du développement durable, les incidences, risques et opportunités du Groupe en matière de durabilité et de suivre leur évolution ; et
- d'examiner, conjointement avec le Comité de gouvernance et du développement durable, les informations annuelles consolidées du Groupe en matière de durabilité à publier par la Société et de suivre les principaux aspects du processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité.

## D. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN OEUVRE

### a) Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Tikehau Capital dispose d'une [politique d'engagement et de vote](#) qui est appliquée par l'ensemble de ses filiales domiciliées dans l'Union Européenne, y compris Tikehau IM.

En tant que filiale de Tikehau Capital, Tikehau IM met en œuvre le processus d'engagement du Groupe avec les sociétés en portefeuille. Dès la décision d'investissement et tout au long de la période de détention, les équipes d'investissement et de durabilité de Tikehau IM engagent le dialogue avec les sociétés en portefeuille en vue de créer de la valeur durable.

À la date de la présente politique, les activités d'engagement de Tikehau IM se concentrent sur les lignes de métier *private equity*, crédit ainsi que *capital markets strategies*.

### b) Présentation de la politique de vote et bilan

L'exercice des droits de vote est un levier essentiel pour stimuler le dialogue avec les entreprises et contribuer à la création de valeur durable. Le Groupe est convaincu qu'un actionariat actif stimule la communication et contribue à la création de valeur. Dans ce cadre, le Groupe s'est engagé à voter aux assemblées générales des entreprises détenues dans les fonds qu'il gère (fonds de fonds exclus).

La politique de vote repose sur les piliers suivants :

1. Traitement équitable des actionnaires et vision long terme
2. Gouvernance efficace des sociétés
3. Intégrité de l'information financière
4. Opérations financières
5. Rémunération (« *Say on pay* »)
6. *Reporting* de durabilité
7. Changement climatique
8. Propositions sociales
9. Approche pragmatique

Pour plus d'informations, cette politique est accessible publiquement sur le [site internet](#) de Tikehau Capital.

- c) **Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie**

Les rapports annuels sur la mise en œuvre de la politique d'engagement de Tikehau IM sont publiés sur le [site internet](#) de Tikehau Capital.

- d) **Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux ESG**

Les rapports annuels sur la mise en œuvre de la politique de vote de Tikehau IM sont publiés sur le [site internet](#) de Tikehau Capital.

- e) **Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel**

Tikehau Capital a défini une politique d'exclusion qui établit des critères et des seuils clairs visant à restreindre ou interdire les investissements dans des entreprises, des secteurs ou des activités pour lesquels des impacts négatifs sur l'environnement ou la société ont été démontrés. Cette politique a été développée sur la base des critères les plus objectifs possibles et est guidée par les cadres réglementaires et internationaux existants, par exemple les lois et réglementations nationales, la Déclaration universelle des droits de l'homme ou les recommandations des agences internationales.

À la date de publication du présent Rapport, six activités étaient exclues de l'univers d'investissement du Groupe<sup>3</sup> : (i) les armes prohibées<sup>4</sup>, (ii) la prostitution et la pornographie, (iii) les énergies fossiles, (iv) le tabac, (v) l'huile de palme et (vi) le cannabis à des fins récréatives<sup>5</sup>.

Cette politique est disponible sur le site [site internet](#) de Tikehau Capital.

## **E. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES**

### **a) Taxonomie européenne**

**Part des investissements de la société de gestion qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxonomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements au 31.12.2025**

---

<sup>3</sup> Les exclusions s'appliquent aux investissements directs gérés à travers les activités d'investissement et de gestion d'actifs selon les seuils définis dans la politique d'exclusion. Elles s'appliquent sur la base du best effort pour les investissements dans les fonds de fonds.

<sup>4</sup> Avec une tolérance zéro pour les entreprises impliquées dans les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel, les armes chimiques et biologiques.

<sup>5</sup> Applicable uniquement aux investissements dans des actifs immobiliers.

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :	Sur la base du chiffre d'affaires	0,54%
	Sur la base des dépenses d'investissement	1,54%

Informations complémentaires sur les exclusions au numérateur et au dénominateur

Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :	23,61%
Part des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :	0,00%
Part des produits dérivés, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.	-0,01%

Ventilation de l'ICP par objectif environnemental

Part des investissements de la société de gestion qui sont affectés à des activités qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs climatiques

		(1) Atténuation du changement climatique	(2) Adaptation au changement climatique	(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	(4) Transition vers une économie circulaire	(5) Prévention et réduction de la pollution	(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques qui contribuent significativement à l'atteinte de l'objectif environnemental par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	0,54%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	Sur la base des dépenses d'investissement	1,54%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

b) Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Au 31 décembre 2024, Tikehau IM détient dans ses portefeuilles 0,17 % des montants investis (EUR 53,5 millions) exposé à 3 entreprises présentes dans l'une ou l'autre des listes Global Oil & Gas Exit List (« GOGEL ») ou Global Coal Exit list (« GCEL ») de l'ONG Allemande Urgewald, laquelle fait référence dans le secteur financier. Tikehau IM applique strictement ces listes sans modification des seuils utilisés par l'ONG. Concernant ces positions, Tikehau IM a engagé avec les entreprises pour étudier les possibilités d'exemption selon les critères définis par la politique d'exclusion.

Par ailleurs de manière plus large, Tikehau IM reporte, pour l'année 2025, que la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement est de 1%.

**F. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS A L'ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET, LE CAS ECHEANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIEREMENT REALISES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE MENTIONNEE A L'ARTICLE L. 222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**a) Politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et hydrocarbures non-conventionnels**

Tikehau Capital a mis en place une politique d'exclusion relative aux énergies fossiles, couvrant 100 % des encours gérés ou détenus par Tikehau IM. Cette politique prévoit notamment l'exclusion du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels, sur la base des critères définis par l'organisation non gouvernementale Urgewald. Les exclusions sont appliquées immédiatement pour les nouveaux investissements et financements.

Pour plus d'informations sur l'exclusion des combustibles fossiles, veuillez consulter la politique d'exclusion disponible sur le [site internet](#) de Tikehau Capital.

**b) Un objectif quantitatif à horizon 2030**

Conformément à son engagement auprès de NZAM, Tikehau Capital<sup>6</sup> a défini des objectifs intermédiaires à horizon 2030 couvrant 48% des actifs sous gestion du Groupe au 31 décembre 2025. Ces objectifs ont été élaborés en utilisant les méthodes de fixation d'objectifs les plus appropriées pour chaque ligne de métier, notamment le *Net Zero Investment Framework* (« [NZIF](#) ») et, pour le *private equity*, la *Science-Based Targets Initiative* (« [SBTi](#) »).

**Objectifs NZAM**

Le Groupe a rejoint l'initiative NZAM en mars 2021. Les signataires de l'initiative NZAM s'engagent à soutenir l'objectif mondial de zéro émission nette (« [net zéro](#) »). Sur le plan opérationnel, cet engagement se matérialise par la définition d'objectifs intermédiaires à horizon de 2030<sup>7</sup> fixés pour chaque ligne de métier. Ces objectifs favorisent l'atténuation du changement climatique et sont directement liés à l'objectif de transition des investissements. Ils couvrent la chaîne de valeur du Groupe en aval.

Le 7 mars 2023, le SSOC de Tikehau Capital a validé les objectifs intermédiaires définis pour chaque ligne de métier, couvrant 39% des actifs sous gestion du Groupe (au 31 décembre 2022).

Ces objectifs ont été initialement fixés notamment en couvrant les stratégies et les portefeuilles d'actifs de Tikehau Capital pour lesquels les données relatives à l'empreinte carbone sont fiables et les méthodes net zéro pertinentes et applicables. Du fait de la croissance des actifs sous gestion sur le périmètre initialement défini, et de l'intégration de nouveaux fonds, au 31 décembre 2025, les objectifs intermédiaires de Tikehau Capital couvrent 48 % des actifs sous gestion du Groupe, dont ceux de Tikehau IM.

Le Groupe vise à augmenter progressivement la proportion d'actifs sous gestion à gérer conformément à l'objectif mondial net zéro au fil du lancement de nouveaux fonds alignés sur ces principes. Le Groupe prévoit de revoir et de mettre à jour périodiquement ses objectifs.

**Périmètre des objectifs intermédiaires**

Indicateur	Au 31 décembre 2022 <sup>8</sup>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2025
Montant des actifs sous gestion couverts par des objectifs intermédiaires (en milliards d'euros)	15,2 Mds€	18,0 Mds€	21,9 Mds€	25,3 Mds€
Part des actifs sous gestion couverts par des objectifs intermédiaires (en pourcentage des actifs sous gestion du Groupe)	39 %	42 %	44 %	48%

<sup>6</sup> Des objectifs climatiques ont été définis pour Tikehau Capital, et il n'est pas possible de rendre compte des objectifs couvrant uniquement le périmètre de Tikehau IM.

<sup>7</sup> À atteindre d'ici le 31 décembre 2029 et publier en 2030.

<sup>8</sup> Les objectifs intermédiaires initiaux fixés en mars 2023 ont été établis sur la base des actifs sous gestion au 31 décembre 2022.

Les objectifs intermédiaires ont été élaborés en utilisant les méthodes de fixation d'objectifs les plus appropriées pour chaque ligne de métier. Comme recommandé par la GFANZ, Tikehau Capital prend en compte plusieurs indicateurs pour suivre les progrès réalisés vers les objectifs net zéro intermédiaires<sup>11</sup>. Ces indicateurs reflètent la prise de conscience croissante à travers les initiatives d'investissement liées au climat des conséquences induites que pourraient avoir des objectifs basés sur les émissions du portefeuille, notamment la réduction des investissements dans les secteurs à forte intensité d'émissions qui ont besoin de financements pour se décarboner. Tikehau Capital estime que les indicateurs climat continueront d'évoluer au fur et à mesure de l'expérience acquise en matière de financement de la transition.

Un résumé des objectifs est présenté ci-dessous. Une description détaillée des objectifs, du périmètre, des leviers de décarbonation et des actions par ligne de métier est présentée dans la section 4.2.2.2.5 du [Document d'Enregistrement Universel](#) de Tikehau Capital.

### Résumé des objectifs intermédiaires de NZAM

Ligne de métier	Type d'objectif	Cadre de définition des objectifs	Description de l'objectif
<i>Capital markets strategies</i>	Couverture du portefeuille	NZIF 1.0	50 % des actifs sous gestion considérés net zéro ou alignés sur l'objectif net zéro d'ici à 2030
Actifs réels	Couverture du portefeuille	NZIF 1.0	50 % des actifs sous gestion du périmètre considérés net zéro ou alignés sur l'objectif net zéro d'ici à 2030 <sup>13</sup>
<i>Private equity</i>	Couverture du portefeuille	SBT <i>private equity</i>	100 % des sociétés éligibles du portefeuille avec des SBTs validées d'ici à 2030
<i>Private equity</i> , crédit	Objectif de décarbonation de référence du portefeuille	NZIF 1.0	Réduction moyenne de 8,3 % en glissement annuel du WACI (scopes 1 et 2) sur un portefeuille constant, de 2021 à 2030

La réalisation de ces objectifs est confrontée à un certain nombre de défis et incertitudes. En particulier, elle passe par une accélération significative de l'action des gouvernements et des entreprises dans tous les secteurs pour atteindre collectivement les objectifs de l'Accord de Paris. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés depuis la signature de l'Accord de Paris, la trajectoire actuelle des politiques mondiales semble encore insuffisante pour garantir l'atteinte de ces objectifs<sup>15</sup>.

Les objectifs NZAM du Groupe ont été fixés pour gérer les impacts climat et les risques et opportunités de transition. Cependant, ces objectifs ne sont pas des objectifs de réduction des émissions de GES, ni des objectifs liés à une élévation implicite de la température.

Tikehau Capital considère que la réduction des émissions de GES n'est pas pertinente en tant qu'indicateur cible principal pour ses activités. Tel qu'identifié par le GIEC<sup>16</sup>, un objectif de référence de décarbonation du portefeuille (à savoir un objectif de réduction des émissions de GES) « *n'est pas destiné à être utilisé ou recommandé pour l'optimisation du portefeuille, la prise de décision d'investissement, ou comme outil de fixation d'objectifs pour réduire les émissions financées par le biais de réductions d'année en année. L'utilisation seule d'indicateurs financés peut conduire à des décisions qui ne sont pas alignées avec les objectifs de zéro émission nette* ».

En ce qui concerne les objectifs fixés pour les *capital markets strategies*, aucun objectif de réduction des émissions n'a été défini, car Tikehau Capital considère que cet indicateur ne reflète pas de manière adéquate la décarbonation réelle. La composition du portefeuille d'actions cotées et de titres *fixed income* varie fréquemment, ce qui entraîne des changements dans les indicateurs carbone qui peuvent résulter de différents facteurs tels que des changements de l'exposition sectorielle (par exemple, évolution vers des services et des secteurs à moins forte intensité de carbone), ou des variations de valeur des titres plutôt que d'une décarbonation réelle.

De même, aucun indicateur cible des émissions de GES au niveau du portefeuille n'a été utilisé pour les actifs réels, car un tel indicateur n'encouragerait pas les investissements dans les actifs en transition. Par exemple, un objectif de diminution progressive des émissions de GES au niveau du portefeuille par mètre carré de surface est incompatible

<sup>11</sup> GFANZ 2022, Financial Institution Net-zero Transition Plans – Fundamentals, Recommendations, and Guidance.

<sup>13</sup> L'alignement a été évalué sur la base de la consommation d'énergie déclarée et estimée. Une ventilation de l'alignement selon les deux approches est présentée plus bas.

<sup>15</sup> Programme des Nations unies pour l'environnement (2024). Emissions Gap Report 2024 : Fini l'air chaud... s'il vous plaît ! Avec un profond décalage entre la rhétorique et la réalité, les pays rédigent de nouveaux engagements en matière de climat. Nairobi. <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/46404>.

<sup>16</sup> Institutional Investor's Group on Climate Change, 2024. Net Zero Investment Framework 2.0.

avec une stratégie de valeur ajoutée qui investit dans des actifs inefficients avant des rénovations significatives pour améliorer leur performance énergétique.

Concernant le Crédit et le *private equity*, l'objectif de référence de décarbonation du portefeuille a été adapté pour supprimer l'effet d'une modification de la composition du portefeuille. A ce titre, il ne répond pas aux exigences d'un objectif de réduction des émissions de GES.

Bien que les objectifs ne soient pas des objectifs de réduction des émissions de GES, Tikehau Capital estime que ses objectifs intermédiaires NZAM sont compatibles avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C alignée sur l'Accord de Paris. En effet, les objectifs de Tikehau Capital ont été fixés à l'aide de deux référentiels parmi les plus utilisés<sup>17</sup> pour la fixation d'objectifs applicables aux gestionnaires d'actifs – NZIF et SBT – qui ont pour objectif partagé de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

### c) Quantification des résultats

La performance par rapport aux objectifs au 31 décembre 2024 est présentée ci-dessous. Les données de performance au 31 décembre 2025 ne sont pas encore disponibles au moment de la publication, les empreintes carbone des entreprises investies n'ayant pas encore été publiées pour 2025. Ces résultats seront publiés dans le rapport de durabilité de 2026.

Veillez noter que des actions ciblées ont été déployées afin de contribuer concrètement à la réalisation de l'objectif fixé. Celles-ci reposent sur trois leviers principaux : la sélection des actifs, l'engagement auprès des sociétés en portefeuille, et la mise en œuvre d'actions directes concernant les actifs immobiliers (mesure de la consommation énergétique et de l'empreinte carbone des bâtiments, réduction de la consommation d'énergie, passage aux énergies renouvelables). Par ailleurs, les progrès sont suivis chaque année, avec ajustement des trajectoires en fonction de l'avancement vers l'objectif.

#### Capital markets strategies

Le statut d'alignement des fonds de *capital markets strategies* dans le périmètre de l'engagement NZAM est résumé dans le tableau ci-dessous. En 2024, les efforts se sont concentrés sur la définition des sources de données utilisés pour définir les catégories « engagé à s'aligner » et « en cours d'alignement ». Au 31 décembre 2025, des difficultés méthodologiques subsistent concernant l'identification des entreprises alignées sur l'objectif net zéro dans les secteurs à fort impact en raison du manque de données disponibles sur le critère 5 – alignement de l'allocation du capital. De ce fait, les critères d'évaluation de la catégorie « aligné » n'ont pas été définis et la part des entreprises dans cette catégorie est par défaut de 0 %. Dans l'ensemble, des progrès satisfaisants ont été réalisés vers l'objectif au cours de la première année de mise en œuvre, la part des actifs sous gestion en cours d'alignement sur l'objectif net zéro étant passée de 19 % à 29 % tandis que la part des actifs sous gestion non alignés a diminué de 46 % à 42 %.

#### Alignement net zéro des fonds de *capital markets strategies* du périmètre en pourcentage des actifs sous gestion

Catégorie d'alignement net zéro <sup>20</sup>	Objectif :			
	31 décembre 2029	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Net zéro	50 %	0%	0 %	0 %
Aligné	-	0%	0 %	0 %
En cours d'alignement	-	29%	19 %	9 %
Engagé à s'aligner	-	29%	35 %	40 %
Non aligné	-	42%	46 %	52 %

#### Immobilier

L'alignement des actifs sous gestion du périmètre cible est résumé dans le tableau ci-dessous. La part des actifs sous gestion alignés sur l'objectif net zéro (scores PCAF 2 et 4) s'élevait à 19 % au 31 décembre 2024 et 49 % supplémentaires sont en cours d'alignement. Cette analyse est basée sur le périmètre actuel qui peut introduire un biais dû aux changements de périmètre d'une année à l'autre. L'année prochaine, ces chiffres seront également déclarés à

<sup>17</sup> Source : NZAM Target Disclosures Report 2024

[https://www.netzeroassetmanagers.org/media/2024/07/NZAM\\_Target-Disclosures-Report-2024.pdf](https://www.netzeroassetmanagers.org/media/2024/07/NZAM_Target-Disclosures-Report-2024.pdf)

<sup>20</sup> Les pourcentages sont calculés sur les fonds du périmètre chaque année, en considérant les actions cotées et les actifs obligataires privés, dans tous les secteurs (hors obligations souveraines, liquidités et instruments dérivés).

périmètre constant<sup>21</sup> afin d'améliorer la comparabilité. Les plans d'action définis pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments contribueront à augmenter le pourcentage d'actifs sous gestion alignés.

#### Alignement net zéro des actifs immobiliers inclus dans le périmètre en pourcentage des actifs sous gestion

Catégorie d'alignement net zéro <sup>23</sup>	Objectif :			
	31 décembre 2029	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Net zéro	50 %	0%	0 %	0 %
		9%		
Alignés net zéro (score PCAF 2)	-		12 %	9 %
		10%		
Alignés net zéro (score PCAF 4)	-		14 %	16 %
En cours d'alignement	-	49%	45 %	44 %
Non alignés	-	20%	21 %	22 %
Actifs vacants	-	11%	9 %	8 %

#### Crédit et *private equity* : objectif de décarbonation de référence du portefeuille

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des WACI de scope 1 et 2 pour les fonds de *private equity* et de crédit inclus dans le périmètre NZAM de 2021 à 2024. En 2024, le WACI était inférieur de 49 % à celui de l'année de référence 2021, soit un niveau proche de l'ambition d'une réduction de moitié le WACI. Si l'on compare un portefeuille à périmètre constant sur 2023 et 2024, le WACI a diminué de 2 %.

Pour les fonds de *private equity* entrant dans le périmètre NZAM, le WACI a diminué de 2 % lorsque l'on compare un portefeuille à périmètre constant sur 2023 et 2024. Certaines entreprises ont été exclues du périmètre de l'évaluation, notamment en raison de l'évolution de la couverture de leur empreinte carbone, afin de permettre une comparaison cohérente en glissement annuel. La réduction globale du WACI reflète une combinaison d'augmentations et de diminutions de l'intensité carbone parmi les positions les plus importantes du portefeuille.

Le WACI des fonds crédit dans le périmètre NZAM a diminué de 5 % en 2024. Le rythme de transition des emprunteurs dans les entreprises en portefeuille de cette ligne de métier a été inférieur à l'objectif annuel. Les entreprises en portefeuille ont souvent besoin de plus de temps pour mettre en œuvre des stratégies de décarbonation ou fixer des SBTs, car le crédit privé implique généralement des périodes d'investissement plus longues. Le processus d'engagement avec les entreprises en portefeuille nécessite également du temps avant que des changements dans l'intensité carbone puissent être observés.

#### Indicateurs WACI pour les fonds de *private equity* et crédit du périmètre NZAM<sup>24</sup>

Indicateur	Objectif :				
	31 décembre 2029	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
% de réduction annuelle du WACI scope 1+2 sur un portefeuille constant	8,3 % en moyenne sur la période ciblée	2% de réduction du WACI	15 % de réduction du WACI	33 % de réduction du WACI	
WACI (tCO <sub>2</sub> e/M€ CA) scopes 1 et 2 sur l'ensemble des fonds dans le périmètre de l'objectif NZAM	-	21	18	25	39
% de couverture des données d'empreinte carbone de tous les fonds couverts par l'objectif NZAM	-	87	85 %	86 %	95 %

<sup>21</sup> Une « frontière à périmètre constant » fait référence à un ensemble cohérent d'actifs qui sont comparés dans le temps, à l'exclusion de toute variation de périmètre (tel que des acquisitions ou des cessions). On obtient ainsi une comparaison équitable en n'incluant que les actifs qui faisaient partie du portefeuille au cours des deux périodes analysées

<sup>23</sup> Les pourcentages sont calculés en considérant les valeurs liquidatives des actifs dans le périmètre ciblé (hors trésorerie, équivalents de trésorerie et *dry powder*).

<sup>24</sup> Les chiffres de WACI n'ont pas été ajustés en fonction de l'inflation. Les empreintes carbone estimées ont été exclues de ce calcul. Le dénominateur de WACI (valeur actuelle de l'ensemble des investissements) exclut le *dry powder* et les sociétés pour lesquelles les données ne sont pas disponibles.

### Private equity : objectif de couverture du portefeuille

Le tableau ci-dessous présente la part des entreprises en portefeuille par valeur liquidative avec des engagements SBTi ou des SBTs validés, sur la seule base des fonds du périmètre NZAM. Pour le *private equity*, cette valeur est affichée pour les entreprises en portefeuille éligibles, ainsi que pour toutes les entreprises en portefeuille de ces fonds.

La croissance des engagements SBTi sur l'ensemble du portefeuille reflète les activités d'engagement en cours avec les entreprises en portefeuille. Le sujet fait l'objet de discussions proactives avec les entreprises prioritaires par le biais de canaux ciblés tels que des webinaires, des réunions individuelles et des discussions avec le conseil d'administration.

Bien que le nombre d'entreprises ayant des objectifs validés par la SBTi soit resté stable en valeur absolue, l'augmentation du nombre de entreprises en portefeuille éligibles en 2024 a entraîné une baisse en pourcentage. Le nombre d'entreprises ayant validé leur trajectoire par SBTi continue à progresser avec 7 entreprises ayant validé des objectifs et 4 ayant pris des engagements auprès de SBTi à fin 2025 dans le portefeuille *private equity*.

### Part de la valeur liquidative assortie d'un engagement de fixation ou de validation des SBTs dans des fonds de *private equity* dans le périmètre NZAM<sup>25</sup>

Ligne de métier	Indicateur	Objectif :				
		31 décembre 2029	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
<i>Private equity</i>	% de SBTi validés – sociétés en portefeuille éligibles	100 %	19%	31 %	0 %	0 %
	% de SBTi engagés – sociétés en portefeuille éligibles	-	43%	0 %	0 %	0 %
	% de SBTi validés – toutes les sociétés en portefeuille	-	12%	12 %	0 %	0 %
	% de SBTi engagés – toutes les sociétés en portefeuille	-	34%	13 %	10 %	0 %

## G. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

### a) Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992

Les objectifs de la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 sont les suivants :

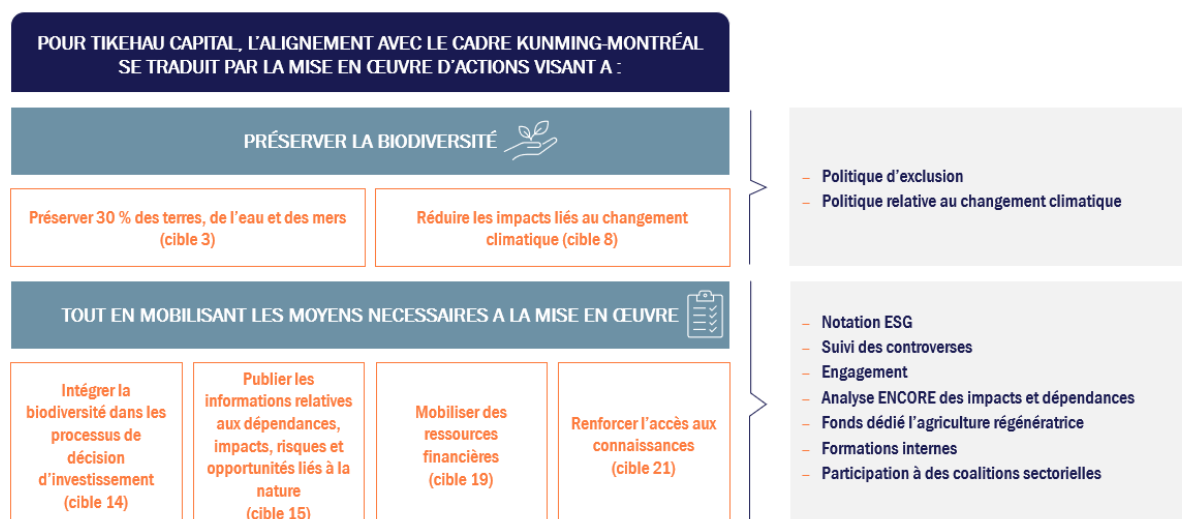
- La conservation de la diversité biologique (biodiversité) ;
- L'utilisation durable de ses composantes ; et
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Conscient que l'effondrement de la biodiversité fait peser des risques importants sur les écosystèmes essentiels aux activités économiques, Tikehau IM intègre les considérations liées à la nature dans le cycle de vie de ses investissements, en appliquant rigoureusement les politiques et les actions stratégiques définies par sa société mère, Tikehau Capital.

En 2025, Tikehau Capital a formalisé une politique biodiversité dédiée dans le prolongement de la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992. Pour structurer sa démarche, le Groupe s'appuie sur le cadre mondial de Kunming-

<sup>25</sup> Les pourcentages indiquent la part des entreprises du portefeuille ayant chaque statut cible à la date indiquée. Ces chiffres ont été calculés en utilisant les valeurs liquidatives de ces sociétés en pourcentage du total des actifs sur le périmètre de la cible, hors trésorerie, équivalents de trésorerie et dry powder.

Montréal, adopté en 2022 dans le cadre de cette même Convention, qui définit 23 cibles à horizon 2030. Dans ce contexte, Tikehau Capital concentre sa stratégie biodiversité sur six de ces cibles.



Cette politique, qui couvre les activités de gestion d'actifs du Groupe, a été approuvée par le SSOC et est disponible sur l'intranet de Tikehau Capital.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des initiatives déjà mises en œuvre, notamment avec l'élaboration en 2023 d'une charte biodiversité spécifique à l'immobilier, qui intègre six principes clés déclinés opérationnellement en fonction de l'étape de la vie de l'investissement et du type de projet :

1. Connaître le patrimoine vivant associé au patrimoine immobilier du Groupe ;
2. Limiter les impacts de ses activités immobilières afin de préserver la biodiversité ;
3. Faire progresser la valeur écologique de son portefeuille d'actifs ;
4. Pérenniser l'accueil de la biodiversité sur ses sites en phase d'exploitation ;
5. Communiquer sur ses engagements pour valoriser ces actions et engager les parties prenantes ;
6. Intégrer la biodiversité dans la culture d'entreprise de Tikehau Capital pour fédérer ses collaborateurs autour de la protection du vivant.

#### b) Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Pour mieux évaluer et réduire les principales pressions et impacts sur la biodiversité, Tikehau IM met en place les actions dédiées suivantes.

#### Identification des impacts et dépendances liés à la biodiversité

Dans le cadre de ses efforts continus visant à déployer, lorsque cela est possible, une approche de double matérialité, l'équipe durabilité réalise périodiquement une analyse des impacts et dépendances des actifs en portefeuille au regard de la biodiversité et des services écosystémiques, afin de mieux appréhender les risques liés à la nature.

À cette fin, Tikehau Capital s'appuie sur la base ENCORE (*Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure*), utilisée pour conduire cette évaluation selon le secteur des actifs concernés.

Cette analyse évalue à la fois :

- Les impacts de ses actifs en portefeuille sur la dégradation des écosystèmes, y compris la pollution de l'air, de l'eau et des sols, la fragmentation ou la perturbation des écosystèmes et des habitats des espèces non humaines, ainsi que l'altération des régimes écosystémiques ;
- Les dépendances de ses actifs en portefeuille aux services écosystémiques, permettant d'évaluer les risques liés à la nature auxquels ces dernières sont exposées en cas de dégradation de ces services.

Les résultats de l'analyse 2025 pour Tikehau IM sont les suivants :

- Concernant l'analyse sectorielle des impacts négatifs (pressions) que les investissements peuvent exercer sur la nature, les résultats indiquent que les principales pressions auxquelles contribuent, à un niveau élevé ou très élevé, les investissements de Tikehau IM sont les émissions de polluants toxiques dans le sol et l'eau, représentant 11 % des investissements, et les perturbations (telles que le bruit et la lumière), représentant 6 % des investissements ;
- Concernant l'analyse sectorielle des dépendances investissements vis-à-vis des services écosystémiques, les résultats indiquent que les principaux services écosystémiques dont dépendent fortement ou très fortement les investissements de Tikehau IM sont les services d'agrément visuel, dont dépendent 20 % des investissements, les services éducatifs, scientifiques et de recherche, dont dépendent 7 % des investissements et les services de purification de l'eau, dont dépendent 6 % des investissements.

### Atténuation des effets négatifs

Tikehau Capital a mis en place une politique d'exclusion qui comprend, entre autres, l'exclusion d'activités<sup>27</sup> ayant des effets négatifs avérés sur la biodiversité, telles que l'huile de palme et les combustibles fossiles.

En outre, le Groupe a mis en place une politique interne de suivi des risques de durabilité afin d'identifier et de gérer les risques ESG potentiels au sein de ses portefeuilles, avec une vigilance accrue sur certains secteurs tels que les pesticides afin de permettre un engagement rapide ou des actions d'atténuation des risques si nécessaire. Le Groupe maintient également un cadre de contrôle des controverses afin d'identifier et de traiter les incidents liés à la biodiversité dans le cadre de sa démarche d'investissement responsable

Enfin, Tikehau Capital reconnaît les fortes interconnexions entre climat et biodiversité. À ce titre, la Politique Climat du Groupe complète le dispositif biodiversité en encadrant la prise en compte des enjeux climatiques dans les stratégies d'investissement et les pratiques opérationnelles, dans une logique cohérente de réduction des pressions environnementales.

### Intégration des enjeux biodiversité dans les décisions d'investissement

Dès la phase de pré-investissement, Tikehau Capital prend en compte des critères liés à la biodiversité dans le cadre de son processus de due diligence ESG. Pour les investissements dans des entreprises, un score ESG, reposant sur les méthodologies de S&P Global, tient compte de considérations spécifiques liées aux engagements de l'entreprise en matière de biodiversité. Pour les investissements dans des actifs immobiliers, une grille ESG est utilisée qui comprend des critères dédiés à la biodiversité.

### Accompagnement à la transition

En phase de détention, Tikehau IM décline cette approche selon les spécificités de chaque ligne de métier. Pour la ligne de métier *private equity*, cela peut inclure la réalisation de due diligence prenant en compte des spécificités liées à la biodiversité et pouvant donner lieu à la définition d'un plan d'action à déployer post-investissement, pour les investissements pertinents. Pour la ligne de métier crédit, cette approche peut se traduire par l'intégration de KPIs spécifiques à la biodiversité dans les Sustainability linked loans (« SLLs »). Pour la ligne de métier *capital markets strategies*, elle peut se traduire par des analyses au cas par cas et des efforts d'engagement accrus lorsque cela est pertinent. Pour les actifs immobiliers, la démarche repose sur la charte biodiversité dédiée déclinée en actions adaptées aux caractéristiques des actifs et aux enjeux identifiés.

### Investir pour la biodiversité

Afin d'accélérer la transition vers un secteur agroalimentaire plus respectueux de la nature, Tikehau Capital a lancé une stratégie de *private equity* dédiée à l'agriculture régénératrice, visant à répondre à des impacts multidimensionnels, tels que le climat, l'eau, la biodiversité, mais aussi des enjeux sociaux tels que la santé humaine et les rendements agricoles. La biodiversité fait partie du cadre d'impact et peut être considérée à la fois comme un filtre d'investissement et comme un outil de mesure d'impact.

### Sensibilisation

Afin de promouvoir la diffusion des connaissances et de donner aux collaborateurs les moyens d'intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans leurs processus décisionnels, Tikehau Capital a lancé la *Tikehau Sustainability University* en partenariat avec AXA Climate. Cette plateforme propose des modules obligatoires et optionnels sur le climat et la biodiversité, qui sont dispensés régulièrement, afin de maintenir un niveau élevé de formation à l'échelle du Groupe.

<sup>27</sup> Selon les seuils définis dans la politique d'exclusion.

## Collaboration avec les coalitions sectorielles

Tikehau Capital collabore avec des coalitions sectorielles dont One Planet Business for Biodiversity (« **OP2B** »), afin d'amplifier son impact, rester aligné avec les meilleures pratiques et contribuer au développement de solutions innovantes. Le Groupe est également un membre actif de l'association française Entreprises pour l'Environnement et participe régulièrement à des commissions et groupes de travail sur la biodiversité.

### **c) Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité**

En 2025, Tikehau Capital n'a pas choisi d'indicateur d'empreinte biodiversité en raison du manque de maturité des outils actuellement disponibles sur le marché, en particulier pour les marchés privés. Cependant, Tikehau IM s'appuie déjà sur plusieurs dispositifs permettant d'orienter la mesure et la gestion des enjeux biodiversité.

Parmi ceux-ci figurent notamment l'analyse des impacts et dépendances des portefeuilles via ENCORE<sup>28</sup>, les politiques d'exclusion et de suivi des risques, l'intégration de critères biodiversité dans les processus d'investissement, ainsi que des dispositifs sectoriels spécifiques, notamment en immobilier. Ces outils ne se substituent pas à un indicateur consolidé d'empreinte biodiversité, mais permettent d'orienter la prise en compte opérationnelle des enjeux de biodiversité et de contribuer à la mise en œuvre des objectifs internationaux liés à la biodiversité.

Tikehau IM s'engage par ailleurs à déployer ses meilleurs efforts pour rendre compte des principales incidences négatives (« **PAI** ») sur les facteurs de durabilité mentionnés dans le Tableau 1 et de tout indicateur pertinent des Tableaux 2 et 3 de l'Annexe I de l'Acte Délégué SFDR, y compris « Les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité », définies comme « La part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones ».

## **H. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITE LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITE**

### **a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG**

#### **Démarque d'identification des risques à l'échelle de Tikehau Capital**

La gestion des risques est au cœur des métiers de Tikehau Capital et le dispositif de gestion des risques et l'organisation du contrôle interne associés sont cruciaux pour aider au mieux la Gérance dans la définition de la stratégie et des objectifs poursuivis par le Groupe et le Conseil de surveillance dans le contrôle permanent de la gestion de la Société.

Le Groupe intègre étroitement la gestion des risques dans ses contrôles internes. Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe reposent sur un ensemble de moyens, de procédures et d'actions adaptés visant à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour identifier, analyser et maîtriser.

La cartographie globale des risques du Groupe et le dispositif de contrôle interne en place intègrent la dimension développement durable et identifie les principaux sujets à suivre :

- (i) Investissement responsable ;
- (ii) Changement climatique, biodiversité et écosystèmes ;
- (iii) Gestion des talents et diversité ;
- (iv) Risques cybersécurité et sécurité des informations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CSRD, Tikehau Capital a conduit une analyse de double matérialité afin d'identifier les impacts, risques et opportunités de durabilité les plus matériels pour le Groupe et ses parties prenantes.

---

<sup>28</sup> Le Groupe reconnaît que la base de données ENCORE est soumise à des limites structurelles et continuera à évaluer les opportunités potentielles d'amélioration des processus de mesure, de reporting et de gestion.

En 2025, cette analyse a fait l'objet d'une mise à jour sur la base des résultats de l'évaluation précédente. Cette mise à jour a confirmé la stabilité des principaux enjeux matériels identifiés, notamment le changement climatique ainsi que la biodiversité et les écosystèmes.

Plus largement, Tikehau Capital intègre la durabilité dans son dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne. Les enjeux de durabilité, y compris les impacts, risques et opportunités associés, font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de la gouvernance du Groupe.

### Gestion des risques au niveau de Tikehau IM

Tikehau IM intègre les risques liés à la durabilité de façon structurée et transversale tout au long du cycle d'investissement, comme décrit ci-dessous.

#### Evaluation préalable à l'investissement

À travers la politique d'exclusion du Groupe, Tikehau IM exclut les secteurs, les types d'activités, les comportements ou les zones géographiques qui comportent un risque de durabilité jugé inacceptable. A ce titre, les équipes d'investissement ont pour charge de vérifier que les investissements ne sont pas soumis à des restrictions prévues dans la politique d'exclusion du Groupe ainsi que les restrictions liées aux contraintes des fonds.

Les risques de durabilité sont ensuite évalués via l'attribution d'un score ESG :

- Investissements dans des entreprises :

Au sein des lignes de métier crédit, *private equity* et *capital markets strategies*, les équipes de recherche et d'investissement prennent en compte un ensemble commun de thématiques ESG. Une note ESG doit être attribuée à chaque entreprise avant tout investissement afin de refléter les risques et les opportunités liés aux questions ESG. Afin de s'assurer de la robustesse de ses évaluations ESG, Tikehau Capital a choisi de baser son outil de notation ESG sur les méthodologies de S&P Global :

- Le Corporate Sustainability Assessment (« CSA ») s'appuie sur une combinaison d'informations publiées par l'entreprise, d'analyses des médias et des parties prenantes, d'approches de modélisation et d'un engagement approfondi auprès de l'entreprise ;
- Le « Provisional CSA Fundamental Score », adapté aux entreprises non couvertes par le CSA, s'appuie sur une combinaison d'informations fournies par l'entreprise et, le cas échéant, des travaux de due diligence effectués par les équipes de recherche et/ou d'investissement de Tikehau Capital ou par des consultants tiers.

Cette approche permet au Groupe (i) de maintenir une méthodologie qui s'adapte à l'évolution des standards ESG et des attentes des parties prenantes, (ii) d'intégrer des critères quantitatifs et qualitatifs, (iii) d'évaluer la performance d'une entreprise par rapport à son secteur, (iv) de fournir aux entreprises un score pouvant servir de feuille de route pour l'amélioration de leurs pratiques ESG, (v) de renforcer la reconnaissance externe des efforts ESG et (vi) d'élargir le champ des thématiques ESG prises en compte dans l'évaluation des entreprises.

La notation ESG couvre un large éventail de critères environnementaux (énergie, déchets et polluants, eau, stratégie climatique), sociaux (pratiques de travail, droits humains, gestion du capital humain) et gouvernance (gouvernance d'entreprise, éthique des affaires, transparence). Chaque investissement reçoit un score qui reflète son profil de risque ESG global. Les investissements sont classés en trois catégories sur la base de ce score : risque ESG acceptable, risque ESG moyen et risque ESG élevé. Seuls les investissements dans des entreprises présentant un risque ESG acceptable sont autorisés sans approbation interne préalable. Les entreprises présentant un risque ESG moyen sont soumises à l'approbation du groupe de travail Conformité-Risques-ESG. Les investissements présentant un risque ESG élevé sont exclus.

- Investissements dans des actifs immobiliers :

Au sein des activités immobilières, des grilles ESG propriétaires ont été élaborées en collaboration avec un consultant ESG spécialisé en immobilier, en tenant compte des principaux référentiels tels que le Global Real Estate Sustainability Benchmark (« GRESB ») ou la taxonomie européenne. En amont de l'acquisition, une grille d'évaluation ESG doit être complétée pour chaque transaction, afin d'analyser les risques et opportunités liés aux sujets ESG. Ces évaluations intègrent 15 à 45 critères ESG, en fonction de la filiale, du fonds et des caractéristiques de l'actif.

En outre, Tikehau IM vérifie les controverses afférentes à l'entreprise. L'objectif est d'identifier les incidents graves réels ou fortement suspectés impliquant l'entreprise, en lien avec les critères de durabilité mentionnés ci-dessus. Le risque net est évalué en fonction des facteurs d'atténuation existants (par exemple, le plan de remédiation mis en place par l'entreprise) et est pris en compte dans la décision d'investissement.

## Suivi et engagement pendant la période d'investissement

### **Private equity et Crédit**

Pour sensibiliser les dirigeants dès les premières étapes de la relation d'investissement, une clause ESG est intégrée dans la mesure du possible dans les pactes d'actionnaires ou dans la documentation de crédit. Cette clause énonce les engagements pris par Tikehau Capital en matière d'investissement responsable et engage les dirigeants à s'inscrire dans une démarche de progrès en fonction de leurs moyens. Au cours des dernières années, les clauses ESG *Private equity* et Crédit ont été renforcées pour intégrer les engagements climat attendus des sociétés en portefeuille. La clause *Private equity* prévoit que les entreprises réalisent un bilan carbone et définissent un plan d'action visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre selon une trajectoire alignée avec l'Accord de Paris, dans un délai de deux ans suivant l'investissement.

Pendant la durée de détention, les entreprises en portefeuille font l'objet d'une revue annuelle de leur performance ESG à travers un questionnaire. Grâce aux réponses des entreprises, Tikehau IM est en mesure d'identifier les risques et/ou les opportunités ESG et de suivre les améliorations des performances ESG dans le temps. Le cas échéant, les équipes d'investissement et durabilité peuvent être amenées à engager un dialogue avec les entreprises afin d'identifier les stratégies de maîtrise des risques en place. Par ailleurs, un suivi annuel de l'empreinte carbone est réalisé. Celui-ci vise à analyser la trajectoire des émissions de gaz à effet de serre et à évaluer le déploiement d'initiatives de réduction, telles que l'amélioration de l'efficacité énergétique, le recours aux énergies renouvelables ou encore l'engagement des fournisseurs sur des objectifs climatiques.

Plus spécifiquement, s'agissant de la ligne de métier crédit, les équipes investissement et durabilité peuvent influencer l'intégration des enjeux de durabilité dans les modèles d'affaires en conditionnant les modalités d'octroi des prêts à la performance ESG des entreprises. C'est le principe des SLLs (également appelé ESG *ratchets*) qui intègrent un mécanisme d'ajustement des taux d'intérêt des prêts à la hausse et à la baisse en fonction de l'atteinte de critères ESG spécifiques.

Enfin l'équipe *private equity* travaille en étroite collaboration avec les sociétés en portefeuille pour développer des feuilles de route de développement durable sur mesure. Des objectifs sont définis en fonction de l'activité, de la taille et de la situation géographique de chaque entreprise. Selon le niveau de proximité des équipes avec le management et les caractéristiques des transactions, les équipes d'investissement peuvent également siéger au sein des instances de gouvernance des entreprises en portefeuille. Les sujets ESG les plus importants sont inclus selon une fréquence au moins annuelle à l'ordre du jour de telles instances.

### **Capital markets strategies**

Au sein de la ligne de métier *capital markets strategies*, les profils ESG des entreprises investies sont revus annuellement. Un suivi continu des controverses est également réalisé en s'appuyant sur les données de fournisseurs de données externes. Les cas les plus sévères sont revus par un comité composé de représentants des équipes conformité, risque et ESG et, le cas échéant, un engagement avec l'entreprise investie est réalisé afin d'étudier les actions correctrices mises en place.

### **Immobilier**

Pour les activités immobilières, les gestionnaires immobiliers externes suivent des indicateurs ESG au niveau des actifs, que les équipes de Tikehau IM analysent au moins une fois par an. Afin de faciliter et fiabiliser la collecte de données, des clauses ESG sont intégrées dès que possible dans les baux des preneurs et/ou dans les contrats des gestionnaires immobiliers externes.

Pendant la phase de détention des actifs immobiliers, les équipes de gestion ont pour objectif d'identifier et de mettre en œuvre des axes d'amélioration pertinents afin d'améliorer la performance extra-financière des actifs immobiliers sous gestion.

#### **b) Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés**

Tikehau IM évalue principalement l'exposition aux risques liés au climat et à la nature au niveau des investissements et des portefeuilles des fonds qu'elle gère. Tikehau Capital a mandaté AXA Climate pour développer un outil de *screening* sectoriel d'évaluation des risques liés au climat (physiques et de transition) et à la nature associés à ses investissements d'ici 2030 (en cohérence avec la durée de détention des actifs, la durée des véhicules d'investissement et les objectifs financiers du Groupe).

L'examen porte sur les risques suivants :

- Les risques physiques, y compris (i) les risques aigus (aléas naturels provoqués par des événements soudains et destructeurs) et (ii) les risques chroniques (associés aux changements à long terme des conditions climatiques) ;
- Les risques de transition, y compris (i) les risques réglementaires, (ii) les risques de marché et technologiques et (iii) les risques de réputation ;
- Les risques liés à la nature, y compris (i) les risques physiques liés à la nature résultant d'une dépendance à l'égard de la nature et survenant lorsque les systèmes naturels sont dégradés en raison de l'impact d'événements climatiques ou de l'effondrement des services écosystémiques, (ii) les risques de transition liés à la nature résultant de l'évolution du paysage réglementaire, politique ou sociétal et (iii) les risques systémiques résultant de la défaillance de l'ensemble du système.

L'analyse s'est appuyée sur des scénarios élaborés en fonction de leur pertinence au regard du risque étudié :

- Le risque physique a été évalué selon le scénario SSP5-8.5<sup>30</sup> à horizon 2030 ;
- Le risque de transition a été évalué selon le scénario net zero<sup>31</sup> à horizon 2030 ;
- Le risque lié à la nature a été évalué à ce jour.

L'analyse concerne 21 secteurs d'activité économique, issus d'une consolidation des catégories industrielles de Moody's. Le niveau de risque de chaque secteur est évalué en tenant compte de l'exposition et de la vulnérabilité du secteur à ces risques, en mettant l'accent sur l'Europe étant donné la concentration des actifs gérés par le Groupe dans cette région. Les secteurs ont été classés sur une échelle de risque à quatre niveaux : faible, moyen, élevé et très élevé. À noter que cette étude est réalisée à niveau sectoriel et ne prend ni en compte la localisation des actifs, ni leurs facteurs d'atténuation.

#### c) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

La revue des risques majeurs est analysée annuellement par le Comité d'audit et des risques. Les travaux présentés à ce Comité sont fondés sur l'appréciation du dispositif de contrôle interne et la promotion de la culture du Groupe, ancrée sur l'optimisation du dispositif de gestion des risques.

#### d) Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte

Tikehau IM réduit son exposition aux risques ESG prioritaires en intégrant systématiquement des critères ESG à chaque étape de son processus d'investissement. Le Groupe applique une politique d'exclusion stricte sur les secteurs les plus controversés, réalise une analyse ESG avant chaque investissement et met en place un suivi régulier des entreprises en portefeuille. Cette démarche s'accompagne d'un engagement actif auprès des entreprises, notamment à travers l'inclusion de clauses ESG dans les pactes d'actionnaires ou la documentation de crédit, la fixation d'objectifs de réduction d'empreinte carbone et le dialogue continu avec les parties prenantes. Pour plus d'informations sur les politiques en matière de durabilité au niveau de Tikehau IM, veuillez-vous référer au [site internet](#) de Tikehau Capital.

En parallèle, Tikehau IM investit dans des fournisseurs de données, des partenariats stratégiques et des logiciels internes, afin d'optimiser la collecte des données des sociétés en portefeuille et d'améliorer la modélisation des risques climatiques.

Ces plans d'action sont soumis à une réévaluation périodique afin d'intégrer les évolutions réglementaires, les meilleures pratiques du secteur et les retours de ses parties prenantes, dans une démarche d'amélioration continue.

#### e) Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG

Comme précisé ci-dessus les principaux risques en matière ESG font l'objet d'une analyse conduite au niveau du Groupe, visant à apprécier l'exposition des actifs sous gestion aux risques liés au climat et à la nature, sur un périmètre incluant notamment les actifs gérés par Tikehau IM. En février 2025, cette analyse a été mise à jour sur la base de la répartition sectorielle des actifs sous gestion du Groupe au 31 décembre 2025 telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

<sup>30</sup> Le RCP8.5 ou sa dernière mise à jour, le scénario SSP5-8.5, est le scénario climatique le plus pessimiste du GIEC qui conduirait à un réchauffement de 1,9 °C à 3 °C en milieu de siècle par rapport aux niveaux préindustriels (1850-1900).

<sup>31</sup> Fondé sur les scénarios du Network for Greening the Financial System (« [NGFS](#) »).

## Analyse sectorielle de l'exposition aux risques liés au climat et à la nature au niveau des actifs sous gestion du Groupe

Risque étudié	Indicateur
<b>Risques physiques liés au changement climatique</b>	D'ici à 2030, le secteur le plus à risque identifié est l'industrie agroalimentaire qui représente environ 1,2 % (contre 2 % en 2024) des actifs sous gestion de Tikehau Capital. Les secteurs classés comme présentant un niveau de risque moyen représentent environ 64 % des actifs sous gestion de Tikehau Capital (contre 65 % en 2024), et comprennent notamment les secteurs de l'immobilier, <i>high tech</i> , de la santé, du BTP, de l'aéronautique et de la défense ainsi que des biens de consommation.
<b>Risques de transition liés au changement climatique</b>	D'ici à 2030, les secteurs les plus à risque concernent le secteur des transports, l'automobile, le BTP, l'aérospatiale et défense, l'électricité et les énergies non renouvelables et représentent environ 12 % (contre 10 % en 2024) des actifs sous gestion de Tikehau Capital. Les risques récurrents de transition identifiés sont particulièrement liés au respect des politiques et environnements juridiques ainsi qu'aux enjeux technologiques de mise en œuvre.
<b>Risques liés à la nature</b>	Les secteurs les plus à risque (tous de niveau moyen) sont les secteurs agroalimentaires, sidérurgiques et miniers, qui représentent environ 1,4 % (contre 2 % en 2024) des actifs sous gestion de Tikehau Capital.

Des évaluations plus détaillées seront menées, le cas échéant, sur les secteurs identifiés comme ayant une exposition élevée aux risques liés au climat et à la nature.

### Focus : Immobilier

#### Risques climatiques

Tikehau Capital évalue les risques climatiques associés à ses actifs immobiliers en évaluant à la fois (i) l'exposition des actifs à ces risques et (ii) leur vulnérabilité<sup>32</sup>. Pour développer cette méthodologie, Tikehau Capital a mandaté la société conseil ESG Wild Trees, retenue pour son expertise des pratiques ESG et de l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'immobilier. Cette méthodologie permet d'évaluer les risques climat sur l'ensemble des actifs du portefeuille, en tenant compte de tous les risques identifiés par la taxonomie européenne et pertinents pour l'immobilier.

Pour l'ensemble des indicateurs de risques présentés ci-dessous, la méthodologie s'appuie sur l'outil R4RE fourni par l'Observatoire de l'Immobilier Durable. Le scénario du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (« GIEC ») utilisé est le SSP5 - 8.5, qui est le scénario de changement climatique le plus pessimiste. L'horizon de calcul par défaut est fixé à 2050, conformément à la Taxonomie européenne et à la durée de détention d'un actif immobilier.

Les scores d'exposition varient selon que l'actif est situé en France ou dans le reste de l'Europe. En effet, l'exposition a été analysée à l'aide de deux modèles différents, l'un pour la France et l'autre pour le reste de l'Europe. Le modèle France fournit des évaluations plus fines, car les calculs d'exposition en France sont basés sur un plus grand nombre d'indicateurs détaillés. Par exemple, étant donné qu'une partie importante des actifs du portefeuille est située dans des environnements urbains, l'effet d'îlot de chaleur urbain est un facteur important à prendre en compte lors du calcul de l'exposition aux vagues de chaleur. Dans la méthodologie actuelle d'évaluation des risques, cet effet n'est pris en compte que dans le modèle France, ce qui fait que les actifs situés en France reçoivent généralement des notes légèrement plus élevées pour l'exposition au risque de vagues de chaleur.

Pour les scores de vulnérabilité, des calculs d'aléas manquants ont été développés par Wild Trees, ainsi que des profils type pour les actifs immobiliers. Ces profils, qui prennent en compte des facteurs tels que la typologie de l'actif et permettent d'en déduire des caractéristiques techniques qui sont cruciales pour l'évaluation de la vulnérabilité telles que la présence d'un sous-sol, les matériaux utilisés pour la façade ou le type de système de climatisation/chauffage.

Les scores d'exposition et de vulnérabilité sont combinés en un score de risque global. Ces scores de risque sont ensuite classés sur une échelle à cinq niveaux allant de « très faible » à « très élevé » afin de faciliter l'interprétation des données.

Il est important de noter que cette approche ne mesure pas un risque de perte de valeur d'un actif, mais évalue plutôt la probabilité de survenance du risque, notamment en termes d'exposition et de vulnérabilité.

Les résultats de l'exercice sont résumés dans les tableaux ci-dessous. Les chiffres affichés sont les scores de risque, c'est-à-dire la combinaison des scores d'exposition et de vulnérabilité des actifs. Les risques retenus sont les risques de vagues de chaleur, de fortes précipitations et d'inondations, et de sécheresses qui sont considérés comme les plus matériels pour le patrimoine immobilier de Tikehau IM :

<sup>32</sup> L'exposition aux risques climatiques fait référence à l'emplacement de biens immobiliers (maisons, bâtiments, etc.) dans des zones sujettes à des événements climatiques extrêmes, tels que des inondations ou des tempêtes. La vulnérabilité concerne la capacité de ces biens à résister à l'impact de ces risques, compte tenu de facteurs tels que la qualité de la construction, les dispositifs de protection ou les mesures d'adaptation en place

## Part des actifs immobiliers en France exposés aux aléas climatiques en 2050 (SPP5 - 8.5), en pourcentage des actifs sous gestion

Risque	Risque faible ou très faible	Risque moyen	Risque élevé ou très élevé
Vagues de chaleur	1 %	4 %	95 %
Fortes précipitations et inondations	10 %	31 %	59 %
Sécheresses	25 %	22 %	53 %

Analyse au 31 décembre 2025, taux de couverture de 96 %. Les KPIs sont présentés au 31 décembre 2025, sur la base des dernières valorisations d'actifs disponibles au moment de la publication. En l'absence de valorisation disponible au 31 décembre 2025, la valorisation antérieure la plus récente a été utilisée. Certains actifs ne sont pas couverts par l'analyse pour les raisons suivantes : (i) actifs non localisés par R4RE (adresses imprécises), (ii) actifs localisés, mais pas d'analyse de risque retournée par l'outil. Les actifs hors périmètre R4RE (Europe uniquement) n'ont pas été pris en compte dans le calcul du taux de couverture.

## Part des actifs immobiliers en Europe (hors France) exposés aux aléas climatiques en 2050 (SPP5 - 8.5) en pourcentage des actifs sous gestion

Risque	Risque faible ou très faible	Risque moyen	Risque élevé ou très élevé
Vagues de chaleur	2 %	19 %	79 %
Fortes précipitations et inondations	11 %	19 %	70 %
Sécheresses	66 %	4 %	30 %

Analyse au 31 décembre 2025, taux de couverture de 86 %. Les KPIs sont présentés au 31 décembre 2025, sur la base des dernières valorisations d'actifs disponibles au moment de la publication. En l'absence de valorisation disponible au 31 décembre 2025, la valorisation antérieure la plus récente a été utilisée. Certains actifs ne sont pas couverts par l'analyse pour les raisons suivantes : (i) actifs non localisés par R4RE (adresses imprécises), (ii) actifs localisés, mais pas d'analyse de risque retournée par l'outil. Les actifs hors périmètre R4RE (Europe uniquement) n'ont pas été pris en compte dans le calcul du taux de couverture.

Concernant le risque lié aux vagues de chaleur, les niveaux de risque majoritairement « élevés » ou « très élevés » s'expliquent en partie par le fait que, dans le scénario SSP5 - 8.5, la projection d'exposition aux vagues de chaleur est élevée dans la majeure partie de l'Europe d'ici à 2050. Cela est encore amplifié par les hypothèses prudentes prises sur les caractéristiques des bâtiments dans les profils d'actifs. L'exposition aux fortes précipitations et aux inondations varie de « faible » à « très élevée », ce qui s'explique principalement par la forte vulnérabilité moyenne du portefeuille, résultant d'hypothèses prudentes dans les profils d'actifs.

Afin de suivre l'exposition et la vulnérabilité de son portefeuille aux risques climat, Tikehau Capital continuera à réaliser chaque année une évaluation des risques physiques liés au climat sur son portefeuille. Depuis fin 2023, Tikehau Capital réalise également une évaluation systématique des risques physiques liés au climat lors de l'acquisition de nouveaux actifs immobiliers.

En 2025, Tikehau Capital a progressé dans le développement d'outils d'appui à la définition et à la mise en œuvre de plans d'action d'adaptation au changement climatique sur l'ensemble de son patrimoine immobilier.

### Risques de transition

Tikehau IM a pu identifier quatre risques de transition significatifs pour son activité.

Ces risques de transition sont décrits ci-dessous, ainsi que les actions que Tikehau IM a déjà mises en œuvre ou prévoit de déployer à court terme pour les atténuer.

Risques de transition matériels pour Tikehau IM	Risques pour Tikehau IM	Actions d'atténuation
<b>Réglementaire</b> Renforcement des réglementations et des exigences de reporting sur les sujets ESG	Tikehau IM fait face à une multiplication des réglementations ESG (par exemple le décret tertiaire en France, le SFDR ou la taxinomie européenne). Cette évolution se traduit par une augmentation des ressources à mobiliser et des coûts à engager afin d'en assurer la conformité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création et utilisation d'une grille d'investissement ESG propriétaire pour garantir la conformité aux réglementations et pratiques de marché lors des acquisitions.</li> <li>Création et utilisation d'un outil dédié à la collecte de données pour le reporting ESG.</li> <li>Création d'un outil de calcul automatisé des émissions de GES.</li> <li>Intégration de l'outil de reporting ESG et de l'outil de calcul de l'empreinte carbone dans les systèmes de gestion des données du groupe Tikehau Capital pour</li> </ul>

			automatiser l'analyse, le traitement et la consolidation des données ESG.
<b>Réglementaire</b>	Renforcement des normes de construction et des réglementations sur l'efficacité énergétique	Tikehau IM fait face à une multiplication des réglementations ESG applicables aux actifs immobiliers, impliquant des travaux de rénovation ou de redéveloppement, comme par exemple dans le cadre du décret tertiaire en France.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte des données sur les certifications de performance énergétique (EPC), à la date de reporting et après travaux de construction ou de rénovation.</li> <li>Analyse et suivi des émissions de carbone du portefeuille par rapport aux trajectoires de décarbonation 1,5°C du CRREM, à la date de reporting et après travaux de construction ou de rénovation.</li> <li>Réalisation d'audits énergétiques sur certains actifs français soumis au Décret Tertiaire, avec définition de plans d'action pour réduire les consommations d'énergie et donc les émissions de GES.</li> <li>Utilisation d'outils de gouvernance (éco-guides, baux verts ou clauses dans les contrats de gestion immobilière) afin de garantir l'adhésion à la stratégie de Tikehau des parties prenantes externes disposant du contrôle opérationnel des bâtiments, à la date de reporting et après les travaux.</li> <li>Pour certains actifs en développement ou en rénovation, le projet inclut un plan d'action pour l'efficacité énergétique.</li> <li>Pour l'ensemble des projets de conception, de reconversion ou de rénovation, définition d'un plan d'action intégré aux travaux de construction ou de rénovation afin d'aligner l'actif sur une trajectoire de décarbonation, avec l'appui d'un expert environnemental.</li> </ul>
<b>Marché &amp; technologique</b>	Obsolescence des bâtiments en raison de l'augmentation des coûts des combustibles fossiles et des prix du carbone	La hausse du coût des énergies fossiles et de la tarification du carbone pourrait entraîner une augmentation des charges d'exploitation des actifs et accroître le risque d'obsolescence des immeubles. Les actifs de Tikehau IM, situés dans des pays dotés de réglementations exigeantes (par exemple le décret tertiaire en France), sont exposés à un risque potentiel de dépréciation lié à l'évolution des préférences des locataires en faveur de bâtiments plus performants sur le plan énergétique. En outre, l'éventuelle mise en place de taxes carbone supplémentaires pourrait également affecter leur rentabilité à court, moyen et long terme.	
<b>Réputation</b>	Perte de confiance des investisseurs ou des locataires	Si Tikehau IM ne traite pas de manière adéquate les enjeux climatiques et environnementaux, cela pourrait entraîner une perte de confiance de la part des parties prenantes, telles que les investisseurs ou les locataires, qui disposent de leurs propres objectifs en matière de climat et d'environnement et pourraient se tourner vers des concurrents répondant davantage à ces attentes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures d'atténuation décrites ci-dessus : intégration des facteurs ESG dans les processus d'investissement et de gestion des actifs, ainsi que les efforts pour des stratégies de décarbonation des actifs.</li> <li>Transparence : communication des actions de Tikehau IM à travers des publications telles que cette annexe à l'Article 29 ou les rapports périodiques SFDR pour les fonds Article 8 et 9.(incluant TREO II, étant classé Article 9).</li> </ul>

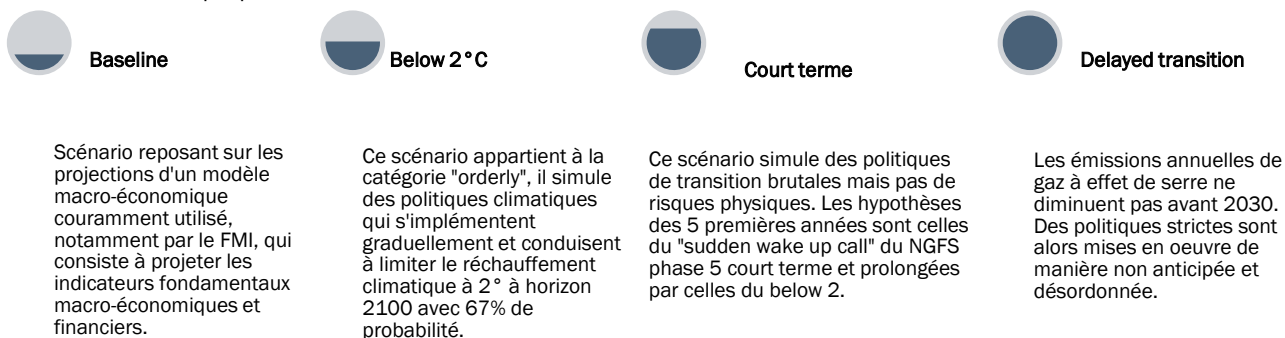
### Risques liés à la biodiversité

Voici les risques identifiés pour les actifs immobiliers de Tikehau IM :

- Réduction de la stabilisation de masse et du contrôle de l'érosion :
  - Le capital naturel et les services écosystémiques contribuent à maintenir et réguler l'état de l'environnement, y compris la stabilité des sols.
  - Le secteur immobilier, en raison de son empreinte foncière élevée, peut augmenter les vulnérabilités des actifs face à la dégradation de ces services.
- Rareté des matières premières et de la biomasse :
  - Le secteur immobilier dépend de l'état du capital naturel (ex. présence d'eau propre, zones naturelles telles que forêts ou parcs), car la valeur des biens peut être affectée par la dégradation des écosystèmes.
- Catastrophes naturelles plus fréquentes et plus intenses

## Focus : Capital markets strategies

Une projection a été réalisée à horizon 2050 de la valorisation des portefeuilles d'actifs Capital Markets Strategies de Tikehau, à partir de la situation initiale arrêtée au 31 décembre 2025. Cette projection intègre 3 scénarios de changements climatiques et un scénario de référence, issus des scénarios publiés par le NGFS en novembre 2024 et mai 2025 ainsi que par l'ACPR en 2023.



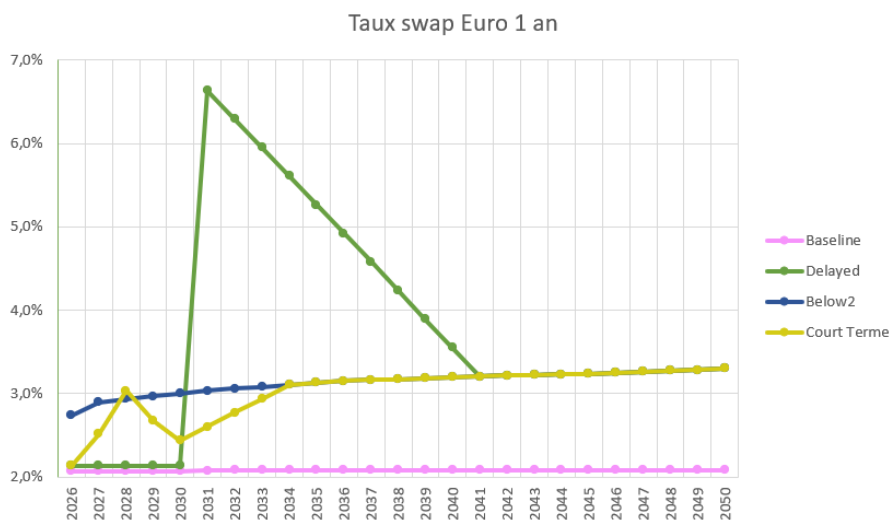
- **Scénario de référence, le Baseline** : le scénario baseline est proche du scénario économique de base publié par le FMI. Ce scénario ne supporte aucun coût de transition puisqu'aucune politique spécifique au risque climatique n'est menée, et aucun impact financier des risques physiques n'est pris en compte. Ce scénario est un scénario fictif.
- **Scénario de transition immédiate, le Court Terme** : ce scénario simule des politiques de transition brutales et rapides mais pas de risques physiques. Les hypothèses des 5 premières années du scénario sont celles du « sudden wake up call » du NGFS phase 5 court terme et prolongées par celles du below 2. Il est considéré que les politiques de transition redeviennent ordonnées après 5 ans.
- **Below 2°C** : ce scénario présente des niveaux de chocs de marché plutôt limités en comparaison des deux scénarios delayed et court terme, notamment sur les actifs risqués. Mais l'ACPR a publié ce scénario qui s'apparente au scénario de référence de l'Accord de Paris et il avait été retenu lors de l'exercice précédent.
- **Delayed transition** : Le scénario delayed transition consiste en une prise en compte tardive des réalités climatiques, à partir de 2031 uniquement, moment à partir duquel les taux d'Etat se tendent. Contrairement aux années passées, les hypothèses financières du scénario de court terme de l'ACPR ont été retenues et appliquées en 2031.

Les politiques financières suivantes ont été retenues :

- Maintien des allocations sur les classes d'actifs liquides par secteurs et par zones géographiques,
- Pas de dégagement volontaire de plus-values latentes,
- Pas de prise en compte d'hypothèses d'affaires nouvelles.

En matière d'évolution des taux, comme l'illustre le graphique de l'évolution des taux swap 1 an ci-dessous :

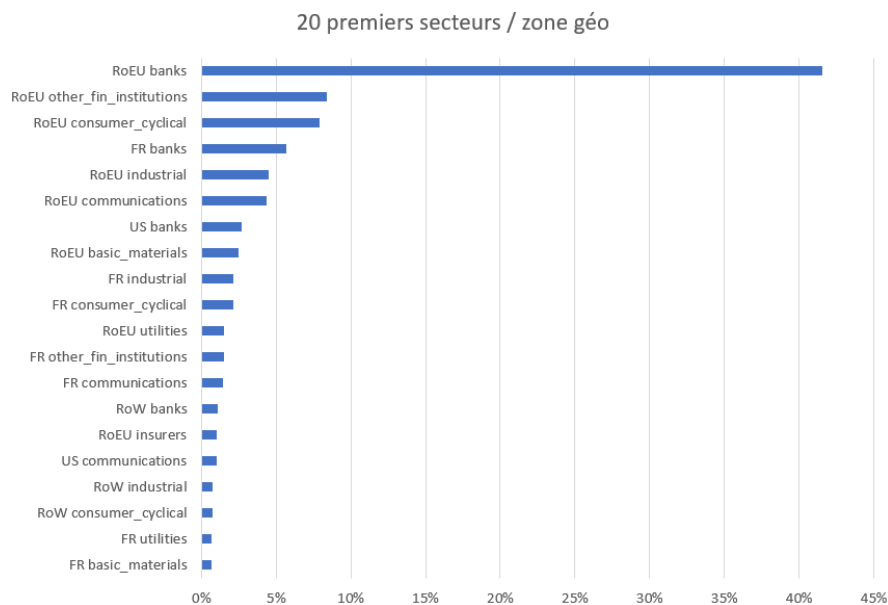
- le scénario Baseline est constant sur la période, à 2,1%,
- le scénario Below 2° évolue à la hausse très lentement, de 2,7% à 3,3%,
- le scénario Court Terme accuse une hausse modérée avant de rejoindre le scénario Below 2 dès 2034,
- le scénario Delayed transition est nettement plus marqué, passant brutalement de 2,1% en 2030 à 6,6% en 2031, pour redescendre ensuite progressivement, et rejoindre le Below 2 en 2041.



Le portefeuille au 31 décembre 2025 est composé comme suit :

Classes d'actifs	Décomposition (%)
Obligations d'entreprises	93,9%
Actions	2,4%
Trésorerie et prêts	3,7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

La répartition du portefeuille obligataire par secteur et pays, pour les 20 premières positions représente plus de 90% de l'actif.

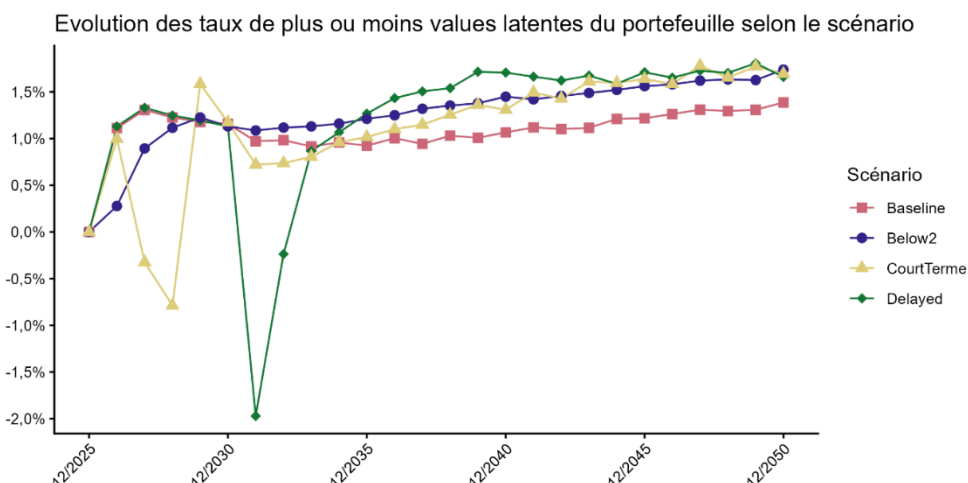


Le portefeuille comporte 62% de banques et institutions financières, qui sont des secteurs faiblement exposés aux impacts des scénarios de stress climatiques.

Le tableau ci-après présente les pires écarts de valeurs de marché du portefeuille entre les 3 scénarios climatiques et le scénario de référence.

Ecart vs Baseline	Pire année	Ecart correspondant
Below 2°	2026	-0,8%
Court Terme	2028	-2%
Delayed transition	2031	-2,9%

Le graphique ci-après retrace l'évolution du taux de plus-values latentes du portefeuille global de Tikehau Capital sur l'horizon de projection.



Sans surprise, ce sont les années succédant immédiatement les chocs de marché qui enregistrent des pertes de valeur traduites dans la diminution du taux de plus-value latente. Lors de ces chocs, des taux de défaut plus importants sont enregistrés. Les entreprises présentent ensuite des profils financiers plus favorables dans ce nouveau contexte économique, ce qui explique un retour vers des taux plus faibles.

#### Synthèse des résultats

- Les projections conduisent à des résultats assez proches de ceux de l'exercice de stress test climatique réalisé l'année dernière sur le scénario below 2° ;
- Le scénario delayed transition en 2031 conduit à des résultats bien inférieurs à celui du court terme de l'an passé vu en 2027, en raison de la durée très faible du portefeuille et de la disparition de toutes les perpétuelles en portefeuille au moment du choc ;
- Les valorisations du portefeuille s'améliorent après les chocs, essentiellement dans le scénario delayed transition où le portefeuille a pu bénéficier de niveaux de taux de réinvestissement plus élevés ;
- Les différences entre les scénarios sont assez peu marquées, hormis l'année des chocs, en raison de la faible durée du portefeuille, maintenue jusqu'à la fin de la simulation.

#### **f) Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats**

En 2025, Tikehau Capital a poursuivi l'amélioration de son cadre méthodologique de prise en compte des risques de durabilité. Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive CSRD, le Groupe a procédé à une mise à jour de son analyse de double matérialité, en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation précédente. Cette mise à jour a permis de confirmer la stabilité des principaux enjeux matériels pour le Groupe, notamment le changement climatique ainsi que la biodiversité et les écosystèmes.

Par ailleurs, Tikehau IM a mis en œuvre en 2025 plusieurs actions visant à soutenir le processus d'investissement et à renforcer l'intégration et le suivi des sujets ESG et de durabilité :

- Amélioration des outils de suivi climat et ESG : le Groupe a poursuivi le développement et l'utilisation d'outils internes permettant d'améliorer la collecte, le calcul, le contrôle, le suivi et le pilotage de plusieurs indicateurs ESG et climat au niveau des fonds et des portefeuilles, notamment grâce à des analyses dédiées et à des tableaux de bord de contrôle et de suivi;
- Renforcement du suivi des risques de durabilité : en 2025, Tikehau IM a poursuivi le développement de contrôles et d'outils dédiés au suivi des risques de durabilité, permettant de s'assurer du respect des politiques

d'exclusion ainsi que de l'identification, du suivi et du pilotage des expositions à des secteurs présentant des risques ESG accrus en raison de leurs caractéristiques ou de leurs performances. Le déploiement de ces dispositifs se poursuivra en 2026.

- Renforcement du suivi des controverses ESG : en 2025, un nouveau fournisseur a été sélectionné pour améliorer la supervision des controverses, avec le déploiement d'une IA agentique pour assurer la veille automatisée de l'actualité, complétée par des analyses réalisées par les équipes durabilité du Groupe. Ce dispositif est opérationnel depuis le début de l'année 2026.

#### **g) Plan d'amélioration continue**

Tikehau IM poursuit les travaux engagés en vue de renforcer son dispositif de prise en compte des enjeux de durabilité.

Dans ce cadre, Tikehau IM poursuit le renforcement de ses outils d'analyse et de suivi des enjeux climatiques, afin d'améliorer le suivi des principales métriques, d'approfondir l'analyse des évolutions observées au sein des portefeuilles et de renforcer le pilotage de la décarbonation. Des travaux complémentaires sont également engagés afin d'approfondir l'évaluation des risques physiques liés au climat, en particulier dans les secteurs les plus exposés.

Tikehau IM entend également poursuivre la structuration de ses pratiques d'engagement, tant au regard des outils de suivi que de la formalisation des priorités d'engagement et du suivi des actions menées.

Par ailleurs, la gestion des données ESG continuera de faire l'objet d'efforts spécifiques. En particulier, Tikehau IM poursuivra l'amélioration de la qualité, de la couverture et de la traçabilité des données ESG, notamment par l'automatisation des processus de collecte, de calcul et de consolidation, ainsi que par le renforcement des contrôles.

Tikehau IM maintiendra également une veille sur les évolutions méthodologiques, réglementaires et de marché en matière de durabilité, afin de veiller à son alignement avec les attentes et standards applicables.

## **II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019**

### **A. RESUME DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE**

Tikehau IM (LEI : 9695008ZSNJ7URJK4A27) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Tikehau IM.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les PIN de cette déclaration sont présentées par catégorie d'investissement, comme décrit dans la réglementation. Les catégories d'actifs suivantes sont prises en compte par Tikehau IM :

- Les indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés ;
- Les indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux ;
- Les indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

## B. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Tableau 1 Indicateurs concernant les principales incidences négatives

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Element de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	332 819	317 734	<p>Taux de couverture 2025 : 73 %</p> <p>Source :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les données des scopes 1, 2 et 3 couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et de S&amp;P Global et représentent les données d'émissions de 2024.</li> <li>Pour les fonds privés de crédit, les sociétés en portefeuille réalisant leur propre bilan carbone en 2025 ont communiqué leur empreinte carbone via la campagne annuelle de reporting ESG.</li> <li>Pour les stratégies de <i>private equity</i>, ERM et Carbometrix ont été engagés pour évaluer l'empreinte carbone des sociétés en portefeuille sur l'année civile 2025. Pour les sociétés en portefeuille réalisant leur propre bilan carbone en 2025, celui-ci a été déclaré à l'occasion de la campagne annuelle de reporting ESG.</li> </ul>	<p><b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans la notation ESG et dans les due diligence</p> <p><b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels</p> <p><b>Engagement ESG</b> : définition de feuilles de route ESG pour le <i>private equity</i> et mise en place de <i>Sustainability Linked Loans</i> pour certains investissements en dette privée</p>
		Émissions de GES de niveau 2	146 878	163 889		
		Émissions de GES de niveau 3	8 624 406	6 995 768		
		Émissions totales de GES	9 104 104	7 477 391		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	415	310		
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	739	676	<p><b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans les due diligence</p> <p><b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels</p> <p><b>Engagement ESG</b> : définition de feuilles de route ESG pour le <i>private equity</i> et mise en place de <i>Sustainability Linked Loans</i> pour certains investissements en dette privée</p>		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1%	2%	<p>Taux de couverture 2025 : 57 %</p> <p>Source :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et de S&amp;P Global et représentent les données d'émissions à partir de 2024.</li> <li>Pour les fonds privés de crédit, les sociétés en portefeuille réalisant leur</li> </ul>	<p><b>Politique d'exclusion</b> : exclusion des entreprises impliquées dans les combustibles fossiles selon les liste Urgewald</p> <p><b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans les due diligence.</p> <p><b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels</p> <p><b>Engagement ESG</b> : définition de feuilles de route ESG pour le <i>private equity</i> et mise en</p>	

					propre bilan carbone en 2025 ont communiqué leur empreinte carbone <i>via</i> la campagne annuelle de <i>reporting</i> ESG.	place de <i>Sustainability Linked Loans</i> pour certains investissements en dette privée
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	71%	75%	Taux de couverture 2025 : 48% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et de S&P Global et représentent les données reportées ou estimées de 2024. - Pour les fonds privés de credit ou de private equity, les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données carbone <i>via</i> la campagne annuelle de <i>reporting</i> ESG.	<b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans la notation ESG et dans les due diligence <b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels <b>Engagement ESG</b> : définition de feuilles de route ESG pour le <i>private equity</i> et mise en place de <i>Sustainability Linked Loans</i> pour certains investissements en dette privée
		Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	4%	68%	Taux de couverture 2025 : 32% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et de S&P Global et représentent les données reportées ou estimées de 2024. - Pour les fonds privés de credit ou de private equity, les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données <i>via</i> la campagne annuelle de <i>reporting</i> ESG.	<b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans les due diligence <b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels <b>Engagement ESG</b> : définition de feuilles de route ESG pour le <i>private equity</i> et mise en place de <i>Sustainability Linked Loans</i> pour certains investissements en dette privée
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	N/A	N/A	Non applicable	<b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans les due diligence. <b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels <b>Engagement ESG</b> : définition de feuilles de route ESG pour le <i>private equity</i> et mise en place de <i>Sustainability Linked Loans</i> pour certains investissements en dette privée
<b>Biodiversité</b>	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1%	0%	Taux de couverture 2025 : 28% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et de S&P Global et représentent les données reportées ou estimées de 2024. - Pour les fonds privés de credit ou de private equity, les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs	<b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans les due diligence au cas-par cas <b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels et suivi des controverses <b>Engagement ESG</b> : en cas de controverses, dialogue avec l'entreprise investie afin d'étudier les actions correctrices mises en place

					données <i>via</i> la campagne annuelle de reporting ESG.	
<b>Eau</b>	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1	0	Taux de couverture 2025 : 21% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et de S&P Global et représentent les données reportées ou estimées de 2024. - Pour les fonds privés de credit ou de <i>private equity</i> , les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données <i>via</i> la campagne annuelle de reporting ESG	<b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans les due diligence au cas-par cas <b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels et suivi des controverses <b>Engagement ESG</b> : définition de feuilles de route ESG pour le <i>private equity</i> et mise en place de <i>Sustainability Linked Loans</i> pour certains investissements en dette privée. En cas de controverses, dialogue avec l'entreprise investie afin d'étudier les actions correctrices mises en place
<b>Déchets</b>	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,48	0,52	Taux de couverture 2025 : 31% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et de S&P Global et représentent les données reportées ou estimées de 2024. - Pour les fonds privés de credit ou de <i>private equity</i> , les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données <i>via</i> la campagne annuelle de reporting ESG	<b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans les due diligence au cas-par cas <b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels et suivi des controverses <b>Engagement ESG</b> : définition de feuilles de route ESG pour le <i>private equity</i> et mise en place de <i>Sustainability Linked Loans</i> pour certains investissements en dette privée. En cas de controverses, dialogue avec l'entreprise investie afin d'étudier les actions correctrices mises en place
<b>Les questions sociales et de personnel</b>	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	2%	Taux de couverture 2025 : 55% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et de S&P Global et représentent les données reportées ou estimées de 2024. - Pour les fonds privés de credit ou de <i>private equity</i> , les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données <i>via</i> la campagne annuelle de reporting ESG.	<b>Politique d'exclusion</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Capital markets strategies</i> : exclusion systématique des entreprises présentant des violations graves et significatives de ces principes</li> <li><i>Private equity</i> et crédit : exclusion des entreprises en violation de ces principes, sauf si des mesures de remédiation solides ont été mises en place</li> </ul> <b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans les due diligence <b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels et suivi des controverses <b>Engagement ESG</b> : définition de feuilles de route ESG pour le <i>private equity</i> et mise en place de <i>Sustainability Linked Loans</i> pour

						certaines investissements en dette privée. En cas de controverses, dialogue avec l'entreprise investie afin d'étudier les actions correctrices mises en place
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	46%	53%	Taux de couverture 2025 : 51% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et de S&P Global et représentent les données reportées ou estimées de 2024. - Pour les fonds privés de credit ou de <i>private equity</i> , les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données via la campagne annuelle de reporting ESG	<b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans la notation ESG et dans les due diligence <b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels <b>Engagement ESG</b> : définition de feuilles de route ESG pour le <i>private equity</i> et mise en place de <i>Sustainability Linked Loans</i> pour certains investissements en dette privée
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	6%	6%	Taux de couverture 2025 : 37% Source : Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et de S&P Global et représentent les données reportées ou estimées de 2024. - Pour les fonds privés de credit ou de <i>private equity</i> , les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données via la campagne annuelle de reporting ESG	<b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans la notation ESG et dans les due diligence <b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels <b>Engagement ESG</b> : définition de feuilles de route ESG pour le <i>private equity</i> et mise en place de <i>Sustainability Linked Loans</i> pour certains investissements en dette privée
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	9%	10%	Taux de couverture 2025 : 34% Source : Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et de S&P Global et représentent les données reportées ou estimées de 2024. - Pour les fonds privés de credit ou de <i>private equity</i> , les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données via la campagne annuelle de reporting ESG	<b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans les due diligence <b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels <b>Engagement ESG</b> : définition de feuilles de route ESG pour le <i>private equity</i> et mise en place de <i>Sustainability Linked Loans</i> pour certains investissements en dette privée
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel,	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Taux de couverture 2025 : 57% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et de S&P Global et	<b>Politique d'exclusion</b> : exclusion des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées <b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans les due diligence.

	armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)				représentent les données reportées ou estimées de 2024. - Pour les fonds privés de crédit ou de private equity, les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données via la campagne annuelle de reporting ESG	<b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels et suivi des controverses <b>Engagement ESG</b> : en cas de controverses, dialogue avec l'entreprise investie afin d'étudier les actions correctrices mises en place
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Element de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>Environnement</b>	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A		
<b>Social</b>	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	N/A	N/A	Tikehau IM n'a pas d'investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux	
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Element de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>Combustibles fossiles</b>	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0 %	0 %	Taux de couverture : 100 % Méthodologie : % des actifs immobiliers (en €) impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles sur le total des actifs immobiliers du fonds (en €) Source : Typologie d'actif	<b>Politique d'exclusion</b> : les investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles sont exclus. En outre, les investissements dans des stations-service indépendantes sont exclus sous certaines conditions <b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans les due diligence. Une grille d'évaluation ESG doit être complétée pour chaque transaction <b>Suivi ESG post-investissement</b> : les gestionnaires immobiliers externes suivent des indicateurs ESG au niveau des actifs, que les équipes de Tikehau Capital analysent au moins une fois par an

<b>Efficacité énergétique</b>	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	77 %	77 %	Taux de couverture : 59 % Méthodologie : % d'actifs immobiliers (en €) avec un EPC de C ou moins sur le total des actifs immobiliers du fonds (en €) Source : Note des certificats DPE	<b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans les due diligence. Une grille d'évaluation ESG doit être complétée pour chaque transaction <b>Suivi ESG post-investissement</b> : les gestionnaires immobiliers externes suivent des indicateurs ESG au niveau des actifs, que les équipes de Tikehau IM analysent au moins une fois par an <b>Engagement ESG</b> : intégration de clauses environnementales dans les baux des preneurs ou les contrats conclus avec les gestionnaires immobiliers externes
-------------------------------	---	---	------	------	--	---

Tableau 2 Indicateurs climatiques ou autres indicateurs liés à l'environnement supplémentaires

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Element de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>Emissions</b>	4. Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	19%	-	Taux de couverture : 56% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et de S&P Global et représentent les données reportées ou estimées de 2024. - Pour les fonds privés de crédit ou de <i>private equity</i> , les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données via la campagne annuelle de reporting ESG.	<b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans la notation ESG et dans les due diligence <b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels <b>Engagement ESG</b> : définition de feuilles de route ESG pour le <i>private equity</i> et mise en place de <i>Sustainability Linked Loans</i> pour certains investissements en dette privée
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Element de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	18. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers	8 663,57	8 421,31	Taux de couverture : 100%	<b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans les due diligence. Une grille

		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers	2 066,20	754,59	Méthodologie : Somme des émissions de GES de chaque actif immobilier Source : Tikehau IM utilise des benchmarks basés sur la typologie et la localisation des actifs. Ces estimations sont calculées à l'aide d'un outil spécifique mis au point par un consultant externe. 65 % de données estimées	d'évaluation ESG doit être complétée pour chaque transaction <b>Suivi ESG post-investissement</b> : les gestionnaires immobiliers externes suivent des indicateurs ESG au niveau des actifs, que les équipes de Tikehau IM analysent au moins une fois par an <b>Engagement ESG</b> : intégration de clauses environnementales dans les baux des preneurs ou les contrats conclus avec les gestionnaires immobiliers externes
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers	27 281,75	25 946,69		
<b>Consommation d'énergie</b>	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré	0,00014762	0,00014991	Taux de couverture : 100 % Méthodologie : Moyenne pondérée (par la valeur des actifs, c'est-à-dire les AuM) de l'intensité énergétique de chaque actif immobilier Source : Empreinte carbone scope 1, 2 et 3 calculée à l'aide d'un outil spécifique développé par un consultant externe. 65% de données estimées.	<b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans la due diligence. Une grille d'évaluation ESG doit être complétée pour chaque transaction <b>Suivi ESG post-investissement</b> : les gestionnaires immobiliers externes suivent des indicateurs ESG au niveau des actifs, que les équipes de Tikehau IM analysent au moins une fois par an <b>Engagement ESG</b> : intégration de clauses environnementales dans les baux des preneurs ou les contrats conclus avec les gestionnaires immobiliers externes

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Element de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Les questions sociales et de personnel</b>	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	50%	-	Taux de couverture : 46% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et de S&P Global et représentent les données reportées ou estimées de 2024. - Pour les fonds privés de credit ou de <i>private equity</i> , les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données via la campagne annuelle de reporting ESG.	<b>Intégration ESG pré-investissement</b> : inclus dans la notation ESG et dans la due diligence <b>Suivi ESG post-investissement</b> : questionnaires ESG annuels <b>Engagement ESG</b> : identifié comme un sujet d'engagement ESG post-investissement

## C. DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT A IDENTIFIER ET HIERARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Tikehau Capital a élaboré une approche structurée pour identifier, hiérarchiser et gérer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, pleinement applicable à Tikehau IM, conformément aux exigences réglementaires européennes et aux meilleures pratiques du secteur. Cette démarche s'appuie sur des politiques internes robustes, une gouvernance dédiée et des outils d'analyse avancés, afin d'intégrer pleinement les enjeux ESG dans l'ensemble de ses activités d'investissement.

Tikehau Capital a développé une Charte d'investissement responsable pleinement applicable à Tikehau IM, qui décrit l'ensemble des démarches adoptées par le Groupe en matière d'investissement responsable, en s'appuyant sur les standards de marché et les cadres réglementaires applicables. Cette Charte est complétée par des politiques détaillées sur les exclusions, l'engagement et le vote, qui sont mises en œuvre par les équipes d'investissement et ESG en tenant compte des caractéristiques propres aux différentes classes d'actifs. Ces politiques sont appliquées dans toutes les entités de gestion d'actifs de Tikehau Capital, y compris Tikehau IM, et sont disponibles sur le [site Internet](#) du Groupe.

Politique	Processus d'approbation et de révision
<b>Charte d'investissement responsable</b>	Cette charte a été approuvée par le Comité d'orientation stratégique du développement durable de Tikehau Capital et mise à jour en janvier 2026.
<b>Politique d'exclusion</b>	Cette politique a été approuvée par le Comité d'orientation stratégique du développement durable de Tikehau Capital et mise à jour en juin 2026.
<b>Politique d'engagement et de vote</b>	Cette politique a été approuvée par le Comité d'orientation stratégique du développement durable de Tikehau Capital et mise à jour en septembre 2024.

### Méthodes utilisées pour sélectionner les indicateurs d'incidences négatives

Parmi les indicateurs de principales incidences négatives obligatoires aux actifs financiers, Tikehau IM concentre principalement ses efforts sur la thématique climat (émissions de GES, empreinte carbone, efforts réalisés par les émetteurs) et gouvernance des entreprises en lien avec la politique d'exclusion du Groupe Tikehau Capital. Tikehau IM a ainsi identifié indicateurs prioritaires communiqués dans les rapports annuels des fonds.

- Les émissions de GES par scope 1,2,3 et total ;
- L'empreinte carbone ;
- L'intensité des émissions de GES des entreprises bénéficiaires ;
- L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ;
- Les activités avec incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ;
- Les violations des Principes directeurs des Nations Unies et de l'OCDE ;
- L'exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques ou biologiques) ;
- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (PIN additionnel).

Ces indicateurs s'avèrent pertinents dans l'ensemble des secteurs d'activité, sont cohérents avec les priorités stratégiques ESG définies dans la Charte d'investissement responsable et disposent d'une certaine disponibilité de la donnée. D'autres indicateurs sont considérés à date comme moins prioritaires, bien qu'importants, du fait de données non disponibles et de taux de couverture trop faibles dans les sources de données utilisées pour permettre une analyse approfondie (ex : rejets dans l'eau, déchets dangereux).

### Marge d'erreur associées aux méthodes de sélection des indicateurs

Pour le crédit et le *private equity*, les données communiquées par les entreprises en portefeuille dans le cadre de la campagne annuelle de *reporting* ESG doivent être interprétées avec prudence. En effet, ces informations peuvent présenter des erreurs ou des imprécisions, dues notamment à des divergences méthodologiques, à des limites dans les processus de collecte ou à une hétérogénéité dans la qualité des données. Pour améliorer encore la qualité des données, un outil interne a été développé afin d'accroître la complétude de la campagne de collecte de données.

Pour l'activité de *capital markets strategies*, certaines limites méthodologiques sur les indicateurs sont relevées compte tenu de problèmes de disponibilité, d'exactitude et d'exploitation des données sources provenant de prestataires externes. Certaines incidences négatives sont par ailleurs et par nature plus compliquées à mesurer de façon fiable sur

un périmètre étendu (rejets dans l'eau, suivi des déchets dangereux et radioactifs), ce qui impacte le taux de la donnée remontée, son taux de couverture et in fine l'interprétation de cette donnée lorsqu'elle est ensuite consolidée sur plusieurs fonds. Les données récupérées auprès du fournisseur de données externe ne sont à date pas vérifiées de façon indépendante, alors même que le modèle interne de calcul utilisé peut s'avérer techniquement compliqué à analyser. Également, le temps d'actualisation de la donnée entre sa publication par l'émetteur (ex : dans son rapport annuel extra financier) et son incorporation dans l'outil par le prestataire de données tiers peut ne pas être instantanée, créant des biais d'interprétation dans l'année de la donnée utilisée par le prestataire.

Pour les actifs immobiliers, les données sont consolidées manuellement, et certaines données réelles peuvent ne pas être disponibles pour chaque actif du fonds lors du *reporting* annuel et sont alors estimées. En cas de données partielles, la proportion de données réelles et estimées est indiquée dans ce rapport et dans les rapports annuels des fonds.

Enfin, en cas de controverse, certains indicateurs considérés comme non prioritaires initialement pourraient le devenir selon la thématique.

### Sources de données utilisées

Pour les sociétés en portefeuille des lignes de métier crédit et *private equity* qui réalisent leur propre bilan carbone, les informations relatives aux indicateurs sont communiquées dans le cadre de la campagne annuelle de *reporting* ESG sur la plateforme Reporting 21. Pour la ligne de métier *capital markets strategies*, les données relatives à l'empreinte carbone proviennent de S&P Global et intègrent des données déclarées ainsi que des estimations. Pour les actifs immobilier, l'empreinte carbone a été calculée à partir des consommations énergétiques des bâtiments collectées sur Deepki ou auprès des gestionnaires immobiliers. Lorsque ces données ne sont pas disponibles, Tikehau Capital a utilisé un benchmark calculé par Deepki (établi à partir des données 2024 collectées sur environ 30 000 bâtiments dans la base de données Deepki) notamment pour estimer les données de consommation d'énergie manquantes.

## D. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Tikehau Capital dispose d'une [politique d'engagement et de vote](#) qui est appliquée par l'ensemble de ses sociétés domiciliées dans l'Union Européenne, y compris Tikehau IM.

En tant que filiale de Tikehau Capital, Tikehau IM met en œuvre le processus d'engagement du Groupe avec les sociétés en portefeuille. Dès la décision d'investissement et tout au long de la période de détention, Tikehau IM promeut l'adoption de pratiques visant à aligner les performances financières sur l'impact sociétal et environnemental. Les équipes d'investissements de Tikehau IM et les équipes durabilité engagent le dialogue avec les sociétés en portefeuille en vue de réduire les principales incidences négatives.

### **Private Equity et Crédit**

Pour sensibiliser les dirigeants dès les premières étapes de la relation d'investissement, une clause ESG est intégrée dans la mesure du possible dans les pactes d'actionnaires ou dans la documentation de crédit. Cette clause énonce les engagements pris par Tikehau Capital en matière d'investissement responsable et engage les dirigeants à s'inscrire dans une démarche de progrès en fonction de leurs moyens. Au cours des dernières années, les clauses ESG *private equity* et crédit ont été renforcées pour intégrer les engagements climat attendus des entreprises en portefeuille. La clause *private equity* prévoit notamment que les entreprises réalisent un bilan carbone et définissent un plan d'action visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre selon une trajectoire alignée avec l'Accord de Paris, dans un délai de deux ans suivant l'investissement.

En crédit et *private equity*, Tikehau IM a vocation à collaborer sur les thématiques ESG avec l'équipe de management des entreprises en portefeuille, le sponsor equity et/ou les éventuels co-investisseurs.

Plus spécifiquement, s'agissant de la ligne de métier crédit, les équipes investissement et durabilité peuvent influencer l'intégration des enjeux de durabilité dans les modèles d'affaires en conditionnant les modalités d'octroi des prêts à la performance ESG des entreprises. C'est le principe des *Sustainability-Linked Loans* (également appelé *ESG ratchets*) qui intègrent un mécanisme d'ajustement des taux d'intérêt des prêts à la hausse ou à la baisse en fonction de l'atteinte de critères ESG spécifiques.

S'agissant de la ligne métier *private equity*, les équipes investissement et de durabilité travaillent en étroite collaboration avec les entreprises en portefeuille pour élaborer des feuilles de route sur mesure pour structurer leur démarche de durabilité. Selon le niveau de proximité des équipes avec le management et les caractéristiques des transactions, les équipes d'investissement peuvent également siéger au sein des instances de gouvernance des entreprises en portefeuille. Les sujets ESG les plus importants sont inclus selon une fréquence au moins annuelle à l'ordre du jour de telles instances.

Pendant la durée de détention, les entreprises en portefeuille font l'objet d'une revue annuelle de leur performance ESG à travers un questionnaire incluant des questions relatives aux principales incidences négatives. Par la suite, les équipes d'investissement et l'équipe ESG peuvent être amenées à engager un dialogue avec les entreprises afin d'identifier les stratégies d'atténuation en place.

### Capital markets strategies

Au sein de la ligne de métier *capital markets strategies*, les profils ESG des entreprises investies sont revus annuellement. Le suivi des controverses est supervisé par le Comité de gestion des controverses. Les cas les plus sévères peuvent conduire à l'ouverture d'un dialogue avec les entreprises investies afin de passer en revue les mesures correctives.

### Immobilier

Au sein des activités immobilières, les gestionnaires immobiliers externes suivent des indicateurs ESG au niveau des actifs, que les équipes de Tikehau IM analysent au moins une fois par an. Afin de faciliter et fiabiliser la collecte de données, des clauses ESG sont intégrées dès que possible dans les baux des preneurs et/ou dans les contrats des gestionnaires immobiliers externes.

## E. REFERENCES AUX NORMES INTERNATIONALES

Plusieurs indicateurs sont traités en conformité directe avec les normes, initiatives et politiques publiques suivantes<sup>39</sup> :

Indicateurs d'incidence négatives applicables aux investissements dans des sociétés et dans des émetteurs souverains ou supranationaux	Normes, initiatives et politiques publiques relatives à la prise en compte des principales incidences négatives	
<p><b>Tableau 1 : 1, 2, 3, 4, 5, 6</b> <b>Tableau 2 : 4,</b></p>	<p>Émissions de GES Empreinte carbone Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone</p>	<p>Paris Agreement Sustainable Development Goals (SDG) EU Taxonomy Net Zero Asset Managers (NZAM) initiative Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) Carbon Disclosure Project (CDP) Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) IFRS S2 European Sustainability Reporting Standards (ESRS) Greenhouse gas protocol Science-based targets initiative (SBTi)</p>
<p><b>Tableau 1 : 7,8,9</b></p>	<p>Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</p>	<p>CDP Forest European Sustainability Reporting Standards (ESRS) Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework</p>
<p><b>Tableau 1 : 10, 11</b></p>	<p>Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	<p>UN Global Compact UN Guiding Principles on Business and Human Rights OECD Guidelines on Multinational Enterprises</p>
<p><b>Tableau 1 : 12, 13</b></p>	<p>Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé Mixité au sein des organes de gouvernance</p>	<p>Diversity Charter – France Invest</p>
<p><b>Tableau 1 : 14</b></p>	<p>Exposition à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</p>	<p>Ottawa and Oslo treaties</p>
<p><b>Tableau 1 : 15</b></p>	<p>Intensité de GES</p>	<p>Paris Agreement</p>
<p><b>Tableau 1 : 16</b></p>	<p>Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales</p>	<p>International Bill of Human Rights</p>

<sup>39</sup> Le tableau ne reflète que les PAIs les plus significatifs associés aux différentes initiatives. Il convient de noter que certaines initiatives peuvent couvrir un éventail plus large de PAIs.

Indicateurs d'incidence négatives applicables aux investissements dans des actifs immobiliers		Normes, initiatives et politiques publiques relatives à la prise en compte des principales incidences négatives
<p><b>Tableau 1 : 17, 18</b></p> <p><b>Tableau 2 : 18, 19</b></p>	<p>Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers</p> <p>Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique</p> <p>Emissions de GES</p> <p>Intensité de consommation d'énergie</p>	<p>Paris Agreement</p> <p>Sustainable Development Goals (SDG)</p> <p>EU Taxonomy</p> <p>Net Zero Asset Managers (NZAM) initiative</p> <p>Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) Carbon Disclosure Project (CDP)</p> <p>Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)</p> <p>IFRS S2</p> <p>European Sustainability Reporting Standards (ESRS)</p> <p>Greenhouse gas protocol</p>

#### Accords de Paris : Net Zero Asset Managers (NZAM)

Conformément à son engagement auprès de l'initiative NZAM, Tikehau Capital a défini des objectifs intermédiaires à horizon 2030 couvrant 48 % des actifs sous gestion du Groupe au 31 décembre 2025. Ces objectifs ont été élaborés en utilisant les méthodes de fixation d'objectifs les plus appropriées pour chaque ligne de métier, notamment le NZIF et, pour le *private equity*, la SBTi.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la Section I.F (Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris) du présent Rapport.

#### F. COMPARAISON HISTORIQUE

La comparaison historique des principales incidences négatives (« PAI ») s'appuie sur la collecte des données ESG transmises par les actifs en portefeuille et les fournisseurs de données ainsi que sur l'exploitation des résultats consolidés. Conformément aux exigences de l'article 6 et du tableau 1 de l'annexe I, Tikehau IM publie ci-dessus une comparaison entre la période de référence actuelle et la période précédente.

S'agissant des indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés, la principale évolution constatée concerne le taux de couverture des indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, à l'empreinte carbone et à l'intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, qui a sensiblement progressé entre les deux périodes. Cette évolution résulte de l'amélioration continue des processus de collecte et de gestion des données communiquées par les sociétés en portefeuille.

L'indicateur relatif aux émissions de gaz à effet de serre de scope 3 demeure sujet à une certaine volatilité d'une année sur l'autre. L'évolution de cet indicateur reflète notamment :

- L'amélioration progressive de la qualité et de la couverture des données collectées auprès des sociétés en portefeuille ;
- L'affinement des méthodes de calcul et la prise en compte plus exhaustive du scope 3 par les émetteurs ;
- L'évolution sectorielles des portefeuilles ;
- L'augmentation ponctuelle des émissions liées à des changements d'activité ou de périmètre.

En outre, la diminution observée sur l'indicateur relatif à la part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement issue de sources d'énergie non renouvelables s'explique par une évolution de la méthodologie de calcul appliquée. Celle-ci a été affinée afin de ne retenir que les entreprises ayant effectivement produit de l'énergie, mesurée en kWh. Les entreprises ayant déclaré une valeur nulle du seul fait de l'absence d'activité de production d'énergie sont désormais exclues du périmètre de calcul, afin d'éviter les résultats non représentatifs observés lors de l'exercice précédent.

S'agissant des indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobilier, la principale évolution constatée concerne les émissions de scope 2 qui ont sensiblement augmentées. Cette variation s'explique principalement par :

- Des changements intervenus entre 2024 et 2025 dans les informations disponibles sur le statut monolocataire ou multilocataire de certains bâtiments, ayant une incidence sur la répartition des émissions par scope ;
- L'évolution du périmètre entre 2024 et 2025.

Tikehau IM reste engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des données ESG et de transparence vis-à-vis des investisseurs, en veillant à fournir une information fiable, comparable et conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

## **ANNEXES – Rapports Article 29 au niveau des fonds**

En décembre 2025, Tikehau IM gère les fonds suivants dont les actifs dépassent 500 millions d’euros :

- 1.** Tikehau Short Duration
- 2.** Tikehau 2027
- 3.** Tikehau Direct Lending V
- 4.** Tikehau Direct Lending VI
- 5.** Tikehau Financement Entreprises
- 6.** Tikehau Special opportunities III
- 7.** Decarbonization Fund II SLP
- 8.** T2 Energy Transition Fund
- 9.** Tikehau Alliance
- 10.** Ace Aéro Partenaires II
- 11.** Tikehau Real Estate Opportunity 2018 SCSp
- 12.** Tikehau Real Estate Opportunity II

Disclosure	Comment																																
<b>6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris</b>																																	
a) Un objectif quantitatif à horizon 2030	En ce qui concerne les objectifs fixés pour les <i>capital markets strategies</i> , une cible en couverture de portefeuille reposant sur la méthodologie Net Zero Investment Framework (NZIF) a été définie pour les objectifs intermédiaires d'alignement au Net Zero. L'objectif consiste à atteindre 50 % des actifs sous gestion considérés comme ayant atteint l'objectif mondial net zéro ou alignés sur l'objectif net zéro d'ici à 2030. Les classes d'actifs retenues sont les actions cotées et les obligations d'entreprises, dans tous les secteurs. L'objectif de couverture du portefeuille ne s'applique pas aux obligations souveraines, aux liquidités et aux instruments dérivés. Le périmètre cible est principalement composé de sociétés européennes de moyenne et grande capitalisation, avec une représentation significative d'institutions financières.																																
b) L'approche générale et la méthode utilisée	<p>L'approche NZIF définit cinq catégories, chacune constituant une étape progressive vers l'alignement sur une trajectoire net zéro. La cible en couverture du portefeuille vise à assurer la transition des portefeuilles vers des émetteurs classés net zéro ou alignés sur l'objectif net zéro, tel que déterminé par un ensemble d'indicateurs rétrospectifs et prospectifs. Les émetteurs alignés sur l'objectif net zéro ou qui s'engagent à s'aligner sont ceux qui se situent aux premiers stades de leur trajectoire nette zéro.</p> <p>Bien que l'approche NZIF soit un cadre de définition d'objectifs reconnu pour les gestionnaires d'actifs, il n'est pas directement lié à des preuves scientifiques concluantes sur la lutte contre le changement climatique.</p> <p>En ce qui concerne les objectifs fixés pour les <i>capital markets strategies</i>, aucun objectif de réduction des émissions n'a été défini, car Tikehau Capital considère que cet indicateur ne reflète pas de manière adéquate la décarbonation réelle. La composition du portefeuille d'actions cotées et de titres <i>fixed income</i> varie fréquemment, ce qui entraîne des changements dans les indicateurs des émissions carbone qui peuvent résulter de différents facteurs tels que des changements de l'exposition sectorielle (par exemple, évolution vers des services et des secteurs à moins forte intensité de carbone), ou des variations de valeur des titres plutôt que d'une décarbonation réelle.</p>																																
c) Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	<p>Le statut d'alignement des fonds de <i>capital markets strategies</i> dans le périmètre de l'engagement NZAM est résumé dans le tableau ci-dessous. En 2023, les efforts se sont concentrés sur la définition des sources de données utilisés pour définir les catégories « Engagé à s'aligner » et « Aligné ».</p> <p>En 2025, Tikehau Capital prévoyait de finaliser sa méthodologie d'alignement de portefeuille, en mettant notamment l'accent sur la définition de la catégorie « alignée » ainsi que sur la mise en œuvre du cadre NZIF 2.0. Au cours de l'année, ces objectifs ont fait l'objet de travaux actifs. Des analyses ont été menées sur les entreprises susceptibles d'être classées comme « alignées », en se concentrant à la fois sur leur progression vers les objectifs de décarbonation et sur la robustesse de leurs plans d'investissement (CapEx) soutenant la transition climatique.</p> <p>Cette analyse met en évidence que, malgré certaines améliorations par rapport à l'année précédente, la communication relative aux plans de CapEx contribuant à la transition climatique demeure limitée. Seules les entreprises publiant un rapport conforme à la CSRD ont fourni les informations nécessaires et, même au sein de ce groupe, toutes ne présentent pas un niveau de détail suffisant pour permettre une évaluation de l'alignement de leurs CapEx avec les objectifs climatiques.</p> <p>Conformément à son objectif de suivi de la performance au regard des cibles fixées et de définition de stratégies fondées sur la sélection d'actifs et l'engagement actionnarial, Tikehau Capital a lancé une campagne d'engagement avec un fort accent sur les objectifs de neutralité carbone.</p> <p>Cette initiative vise à promouvoir l'alignement « net zéro » au sein des portefeuilles de Tikehau Capital, avec une attention particulière portée aux progrès réalisés par rapport aux objectifs fondés sur la science (SBT).</p> <p><b>Alignement net zéro des fonds de <i>Capital markets strategies</i> du périmètre en pourcentage des actifs sous gestion</b></p> <table border="1" data-bbox="600 1137 2072 1294"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>31.12.2023</th> <th>31.12.2024</th> <th>31.12.2025</th> <th>Target: 31.12.2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">Net Zero Alignment Category<sup>40</sup></td> <td>Net zéro</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> <td>50 %</td> </tr> <tr> <td>Aligné</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>En cours d'alignement</td> <td>19 %</td> <td>28 %</td> <td>35 %</td> <td>N/A</td> </tr> <tr> <td>Engagé à s'aligner</td> <td>35 %</td> <td>29 %</td> <td>24 %</td> <td>N/A</td> </tr> <tr> <td>Non aligné</td> <td>46 %</td> <td>42 %</td> <td>42 %</td> <td>N/A</td> </tr> </tbody> </table>			31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025	Target: 31.12.2029	Net Zero Alignment Category <sup>40</sup>	Net zéro	0 %	0 %	0 %	50 %	Aligné	0 %	0 %	0 %		En cours d'alignement	19 %	28 %	35 %	N/A	Engagé à s'aligner	35 %	29 %	24 %	N/A	Non aligné	46 %	42 %	42 %	N/A
		31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025	Target: 31.12.2029																												
Net Zero Alignment Category <sup>40</sup>	Net zéro	0 %	0 %	0 %	50 %																												
	Aligné	0 %	0 %	0 %																													
	En cours d'alignement	19 %	28 %	35 %	N/A																												
	Engagé à s'aligner	35 %	29 %	24 %	N/A																												
	Non aligné	46 %	42 %	42 %	N/A																												

<sup>40</sup> Les pourcentages sont calculés sur les fonds du périmètre chaque année, en considérant les actions cotées et les actifs obligataires privés, dans tous les secteurs (hors obligations souveraines, liquidités et instruments dérivés).

<p>d) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement</p>	<p>L'objectif NZAM aura un impact sur la stratégie d'investissement à travers deux leviers principaux, la sélection des actifs et l'engagement auprès des sociétés en portefeuille.</p> <p>La sélection d'actifs est la sélection d'actifs basée sur le statut d'alignement net zéro des entreprises. Le résultat attendu de la sélection des actifs est la réalisation de la trajectoire annuelle par catégorie d'alignement. Le principal défi lié au processus de sélection est qu'un équilibre devra être trouvé entre le financement d'entreprises qui sont aux premiers stades de leur transition bas carbone et celui des entreprises qui ont davantage avancé dans leur parcours.</p> <p>L'engagement auprès des sociétés en portefeuille aura des objectifs différents en fonction du degré d'alignement net zéro initial des entreprises. Pour les entreprises sans objectifs de décarbonation, les actions d'engagement se concentreront sur l'adoption de SBT. Pour celles qui se sont déjà engagées à fixer des SBT, les actions d'engagement visent à effectuer la soumission d'objectifs, avec un niveau d'information approprié sur les plans de transition. Enfin, les entreprises ayant des objectifs de réduction des émissions sont encouragées à publier des informations sur l'avancement par rapport aux objectifs, ainsi que sur l'adéquation des structures de gouvernance et des ressources financières (par exemple un plan d'investissement) pour atteindre leurs objectifs. Tikehau Capital s'engagera également auprès des membres de la Net Zero Banking Alliance (« NZBA ») pour favoriser la définition d'objectifs et de règles d'information. En parallèle de l'engagement auprès des sociétés en portefeuille, les actions d'engagement avec les pairs du secteur visent à faire progresser l'alignement net zéro par le biais des initiatives sectorielles suivantes : « campagne de non-divulgaration » du CDP et groupes de travail de l'IIGCC sur la gestion du net zéro dans les activités bancaires et obligataires. Les résultats attendus de l'engagement auprès des sociétés en portefeuille sont incertains. Tikehau Capital est convaincu du pouvoir de l'engagement, à la fois par le dialogue direct avec les entreprises et par des initiatives collaboratives, pour générer un impact significatif. Cependant, dans le cadre de ses activités <i>capital markets strategies</i>, Tikehau Capital agit principalement en tant que porteur d'obligations ou actionnaire minoritaire, ce qui peut limiter son influence sur les stratégies de décarbonation des sociétés en portefeuille.</p>
<p>e) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris</p>	<p>N/A</p>
<p>f) Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus</p>	<p>Les actions prévues en 2026 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche et amélioration de la méthodologie : poursuite des travaux de recherche et affinement de la méthodologie de classification des entreprises « alignées », avec la continuation des travaux liés à la mise en œuvre du cadre NZIF 2.0 ;</li> <li>• Adaptation des critères spécifiques aux banques : mise à jour et clarification de la méthodologie applicable aux établissements bancaires dans le contexte post-Net Zero Banking Alliance (« NZBA »), afin de permettre des évaluations d'alignement plus robustes ;</li> </ul> <p>Suivi de la performance et définition des stratégies d'atteinte des objectifs : suivi de la progression au regard des objectifs fixés et définition de stratégies reposant sur deux leviers principaux : la sélection d'actifs et l'engagement auprès des sociétés en portefeuille.</p>
<p>g) La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus</p>	<p>Les trajectoires seront ajustées chaque année en fonction de l'avancement vers l'objectif. Ces trajectoires ont été validées par le Directeur Climat et Biodiversité, le Responsable ESG de la ligne de métier <i>capital markets strategies</i> et les gestionnaires concernés.</p>
<p><b>7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</b></p>	
<p>a) Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992</p>	<p>Voir Section I.G.a (Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992) du présent Rapport</p>
<p>b) Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité</p>	<p>Voir Section I.G.b (Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité) du présent Rapport</p>
<p>c) La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité</p>	<p>Voir Section I.G.c (Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité) du présent Rapport</p>
<p><b>8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</b></p>	
<p>a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG</p>	<p>Voir Section I.H.a (Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG) du présent Rapport</p>
<p>b) Une description des principaux risques en matière ESG</p>	<p>Voir Section I.H.b (Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés) du présent Rapport</p>

c) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	Voir Section I.H.c (Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques) du présent Rapport
d) Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.d (Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte) du présent Rapport
e) Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.e (Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG) du présent Rapport
f) Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	Voir Section I.H.f (Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats) du présent Rapport
<b>8° bis Critères méthodologiques pour garantir la qualité des données, l'évaluation des risques liés au climat et des risques liés à la biodiversité</b>	
Tikehau Capital a développé des outils propriétaires et fait appel à des experts ESG et environnementaux afin de garantir la qualité des données. Les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité sont pris en compte dans l'analyse fondamentale des cibles d'investissement ainsi que durant la période de détention.	
<b>9° Plan d'amélioration continue</b>	
<p>Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM, poursuit le renforcement de son cadre d'investissement responsable, notamment avec la mise à jour de sa charte d'investissement responsable en novembre 2025 et de sa politique d'exclusion en mai 2025.</p> <p>En parallèle, le Groupe poursuit la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre de l'initiative NZAM. Au 31 décembre 2025, les actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité s'élevaient à 5,8 milliards d'euros, au-dessus de l'objectif initial de 5 milliards d'euros fixé pour fin 2025.</p> <p>Dans ce contexte, quatre axes principaux structurent son action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des solutions d'investissement dédiées ;</li> <li>• Renforcer les exclusions négatives ;</li> <li>• Mesurer les impacts et mener le dialogue avec les participations ;</li> <li>• Identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat, à la nature et à la biodiversité</li> </ul>	

Disclosure	Comment																															
<b>6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris</b>																																
a) Un objectif quantitatif à horizon 2030	En ce qui concerne les objectifs fixés pour les <i>capital markets strategies</i> , une cible en couverture de portefeuille reposant sur la méthodologie NZIF a été définie pour les objectifs intermédiaires d'alignement au Net Zero. L'objectif consiste à atteindre 50 % des actifs sous gestion considérés comme ayant atteint l'objectif mondial net zéro ou alignés sur l'objectif net zéro d'ici à 2030. Les classes d'actifs retenues sont les actions cotées et les obligations d'entreprises, dans tous les secteurs. L'objectif de couverture du portefeuille ne s'applique pas aux obligations souveraines, aux liquidités et aux instruments dérivés. Le périmètre cible est principalement composé de sociétés européennes de moyenne et grande capitalisation, avec une représentation significative d'institutions financières.																															
b) L'approche générale et la méthode utilisée	<p>L'approche NZIF définit cinq catégories, chacune constituant une étape progressive vers l'alignement sur une trajectoire net zéro. La cible en couverture du portefeuille vise à assurer la transition des portefeuilles vers des émetteurs classés net zéro ou alignés sur l'objectif net zéro, tel que déterminé par un ensemble d'indicateurs rétrospectifs et prospectifs. Les émetteurs alignés sur l'objectif net zéro ou qui s'engagent à s'aligner sont ceux qui se situent aux premiers stades de leur trajectoire nette zéro.</p> <p>Bien que l'approche NZIF soit un cadre de définition d'objectifs reconnu pour les gestionnaires d'actifs, il n'est pas directement lié à des preuves scientifiques concluantes sur la lutte contre le changement climatique.</p> <p>En ce qui concerne les objectifs fixés pour les <i>capital markets strategies</i>, aucun objectif de réduction des émissions n'a été défini, car Tikehau Capital considère que cet indicateur ne reflète pas de manière adéquate la décarbonation réelle. La composition du portefeuille d'actions cotées et de titres <i>fixed income</i> varie fréquemment, ce qui entraîne des changements dans les indicateurs des émissions carbone qui peuvent résulter de différents facteurs tels que des changements de l'exposition sectorielle (par exemple, évolution vers des services et des secteurs à moins forte intensité de carbone), ou des variations de valeur des titres plutôt que d'une décarbonation réelle.</p>																															
c) Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	<p>Le statut d'alignement des fonds de <i>capital markets strategies</i> dans le périmètre de l'engagement NZAM est résumé dans le tableau ci-dessous. En 2023, les efforts se sont concentrés sur la définition des sources de données utilisés pour définir les catégories « Engagé à s'aligner » et « Aligné ». En 2025, Tikehau Capital prévoyait de finaliser sa méthodologie d'alignement de portefeuille, en mettant notamment l'accent sur la définition de la catégorie « alignée » ainsi que sur la mise en œuvre du cadre NZIF 2.0. Au cours de l'année, ces objectifs ont fait l'objet de travaux actifs. Des analyses ont été menées sur les entreprises susceptibles d'être classées comme « alignées », en se concentrant à la fois sur leur progression vers les objectifs de décarbonation et sur la robustesse de leurs plans d'investissement (CapEx) soutenant la transition climatique. Cette analyse met en évidence que, malgré certaines améliorations par rapport à l'année précédente, la communication relative aux plans de CapEx contribuant à la transition climatique demeure limitée. Seules les entreprises publiant un rapport conforme à la CSRD ont fourni les informations nécessaires et, même au sein de ce groupe, toutes ne présentent pas un niveau de détail suffisant pour permettre une évaluation de l'alignement de leurs CapEx avec les objectifs climatiques. Conformément à son objectif de suivi de la performance au regard des cibles fixées et de définition de stratégies fondées sur la sélection d'actifs et l'engagement actionnarial, Tikehau Capital a lancé une campagne d'engagement avec un fort accent sur les objectifs de neutralité carbone. Cette initiative vise à promouvoir l'alignement « net zéro » au sein des portefeuilles de Tikehau Capital, avec une attention particulière portée aux progrès réalisés par rapport aux objectifs fondés sur la science (SBT).</p> <p><b>Alignement net zéro des fonds de <i>capital markets strategies</i> du périmètre en pourcentage des actifs sous gestion</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>31.12.2023</th> <th>31.12.2024</th> <th>31.12.2025</th> <th>Target: 31.12.2029</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">Net Zero Alignment Category<sup>42</sup></td> <td>Net zéro</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> <td rowspan="2">50 %</td> </tr> <tr> <td>Aligné</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td>En cours d'alignement</td> <td>19 %</td> <td>28 %</td> <td>38 %</td> <td>N/A</td> </tr> <tr> <td>Engagé à s'aligner</td> <td>35 %</td> <td>29 %</td> <td>21 %</td> <td>N/A</td> </tr> <tr> <td>Non aligné</td> <td>46 %</td> <td>42 %</td> <td>42 %</td> <td>N/A</td> </tr> </tbody> </table>			31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025	Target: 31.12.2029	Net Zero Alignment Category <sup>42</sup>	Net zéro	0 %	0 %	0 %	50 %	Aligné	0 %	0 %	0 %	En cours d'alignement	19 %	28 %	38 %	N/A	Engagé à s'aligner	35 %	29 %	21 %	N/A	Non aligné	46 %	42 %	42 %	N/A
		31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025	Target: 31.12.2029																											
Net Zero Alignment Category <sup>42</sup>	Net zéro	0 %	0 %	0 %	50 %																											
	Aligné	0 %	0 %	0 %																												
	En cours d'alignement	19 %	28 %	38 %	N/A																											
	Engagé à s'aligner	35 %	29 %	21 %	N/A																											
	Non aligné	46 %	42 %	42 %	N/A																											

<sup>42</sup> Percentages are calculated on funds in scope each year, on listed equities and corporate fixed income, covering all sectors (excluding holdings in sovereign bonds, cash and derivative instruments).

<p>d) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement</p>	<p>L'objectif NZAM aura un impact sur la stratégie d'investissement à travers deux leviers principaux, la sélection des actifs et l'engagement auprès des sociétés en portefeuille.</p> <p>La sélection d'actifs est la sélection d'actifs basée sur le statut d'alignement net zéro des entreprises. Le résultat attendu de la sélection des actifs est la réalisation de la trajectoire annuelle par catégorie d'alignement. Le principal défi lié au processus de sélection est qu'un équilibre devra être trouvé entre le financement d'entreprises qui sont aux premiers stades de leur transition bas carbone et celui des entreprises qui ont davantage avancé dans leur parcours.</p> <p>L'engagement auprès des sociétés en portefeuille aura des objectifs différents en fonction du degré d'alignement net zéro initial des entreprises. Pour les entreprises sans objectifs de décarbonation, les actions d'engagement se concentreront sur l'adoption de SBT. Pour celles qui se sont déjà engagées à fixer des SBT, les actions d'engagement visent à effectuer la soumission d'objectifs, avec un niveau d'information approprié sur les plans de transition. Enfin, les entreprises ayant des objectifs de réduction des émissions sont encouragées à publier des informations sur l'avancement par rapport aux objectifs, ainsi que sur l'adéquation des structures de gouvernance et des ressources financières (par exemple un plan d'investissement) pour atteindre leurs objectifs. Tikehau Capital s'engagera également auprès des membres de la Net Zero Banking Alliance (« NZBA ») pour favoriser la définition d'objectifs et de règles d'information. En parallèle de l'engagement auprès des sociétés en portefeuille, les actions d'engagement avec les pairs du secteur visent à faire progresser l'alignement net zéro par le biais des initiatives sectorielles suivantes : « campagne de non-divulgaration » du CDP et groupes de travail de l'IIGCC sur la gestion du net zéro dans les activités bancaires et obligataires. Les résultats attendus de l'engagement auprès des sociétés en portefeuille sont incertains. Tikehau Capital est convaincu du pouvoir de l'engagement, à la fois par le dialogue direct avec les entreprises et par des initiatives collaboratives, pour générer un impact significatif. Cependant, dans le cadre de ses activités <i>capital markets strategies</i>, Tikehau Capital agit principalement en tant que porteur d'obligations ou actionnaire minoritaire, ce qui peut limiter son influence sur les stratégies de décarbonation des sociétés en portefeuille.</p>
<p>e) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris</p>	<p>N/A</p>
<p>f) Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus</p>	<p>Les actions prévues en 2026 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche et amélioration de la méthodologie : poursuite des travaux de recherche et affinement de la méthodologie de classification des entreprises « alignées », avec la continuation des travaux liés à la mise en œuvre du cadre NZIF 2.0 ;</li> <li>• Adaptation des critères spécifiques aux banques : mise à jour et clarification de la méthodologie applicable aux établissements bancaires dans le contexte post-Net Zero Banking Alliance (« NZBA »), afin de permettre des évaluations d'alignement plus robustes ;</li> <li>• Suivi de la performance et définition des stratégies d'atteinte des objectifs : suivi de la progression au regard des objectifs fixés et définition de stratégies reposant sur deux leviers principaux : la sélection d'actifs et l'engagement auprès des sociétés en portefeuille</li> </ul>
<p>g) La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus</p>	<p>Les trajectoires seront ajustées chaque année en fonction de l'avancement vers l'objectif. Ces trajectoires ont été validées par le Directeur Climat et Biodiversité, le Responsable ESG de la ligne de métier <i>capital markets strategies</i> et les gestionnaires concernés.</p>
<p><b>7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</b></p>	
<p>a) Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992</p>	<p>Voir Section I.G.a (Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992) du présent Rapport</p>
<p>b) Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité</p>	<p>Voir Section I.G.b (Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité) du présent Rapport</p>
<p>c) La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité</p>	<p>Voir Section I.G.c (Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité) du présent Rapport</p>
<p><b>8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</b></p>	
<p>a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG</p>	<p>Voir Section I.H.a (Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG) du présent Rapport</p>
<p>b) Une description des principaux risques en matière ESG</p>	<p>Voir Section I.H.b (Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés) du présent Rapport</p>

c) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	Voir Section I.H.c (Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques) du présent Rapport
d) Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.d (Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte) du présent Rapport
e) Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.e (Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG) du présent Rapport
f) Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	Voir Section I.H.f (Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats) du présent Rapport
<b>8° bis Critères méthodologiques pour garantir la qualité des données, l'évaluation des risques liés au climat et des risques liés à la biodiversité</b>	
Tikehau Capital a développé des outils propriétaires et fait appel à des experts ESG et environnementaux afin de garantir la qualité des données. Les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité sont pris en compte dans l'analyse fondamentale des cibles d'investissement ainsi que durant la période de détention.	
<b>9° Plan d'amélioration continue</b>	
<p>Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM, poursuit le renforcement de son cadre d'investissement responsable, notamment avec la mise à jour de sa charte d'investissement responsable en novembre 2025 et de sa politique d'exclusion en mai 2025.</p> <p>En parallèle, le Groupe poursuit la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre de l'initiative NZAM. Au 31 décembre 2025, les actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité s'élevaient à 5,8 milliards d'euros, au-dessus de l'objectif initial de 5 milliards d'euros fixé pour fin 2025.</p> <p>Dans ce contexte, quatre axes principaux structurent son action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des solutions d'investissement dédiées ;</li> <li>• Renforcer les exclusions négatives ;</li> <li>• Mesurer les impacts et mener le dialogue avec les participations ;</li> <li>• Identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat, à la nature et à la biodiversité</li> </ul>	

Disclosure	Comment
<b>6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris</b>	
a) Un objectif quantitatif à horizon 2030	<p>Tikehau Direct Lending IV n'a pas d'objectif d'alignement avec les objectifs internationaux prévus par l'Accord de Paris. Toutefois, le fonds intègre dans son processus de gestion une stratégie ESG passant par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Exclusions et filtrage initial</b> : Application d'une politique d'exclusion stricte sur certains secteurs (armes controversées, tabac, énergies fossiles au-delà de seuils, etc.).</li> <li>• <b>Analyse ESG préalable à l'investissement</b> : Chaque opportunité d'investissement fait l'objet d'une analyse ESG approfondie, basée sur des méthodologies reconnues (S&amp;P Global – CSA).</li> <li>• <b>Engagement et clauses ESG</b> : Le fonds a poursuivi, au cours de la période, la mise en œuvre de sa politique d'engagement au travers de l'intégration de mécanismes de <i>Sustainability Linked Loans</i> (SLL), consistant à ajuster la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs ESG prédéfinis. À fin décembre 2025, 12 SLL avaient été structurés et négociés sur un total de 45 sociétés financées. Les principaux enjeux ESG adressés portent sur la décarbonation, qui représente 33 % des indicateurs négociés, et sur la gestion du capital humain, qui en représente 24 %.</li> <li>• <b>Suivi et engagement post-investissement</b> : Suivi annuel de la performance ESG des sociétés en portefeuille via un questionnaire dédié. Dialogue continu avec les entreprises pour identifier et gérer les risques/opportunités ESG</li> </ul>
b) L'approche générale et la méthode utilisée	N/A
c) Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	N/A
d) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	N/A
e) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	N/A
f) Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	N/A
g) La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	N/A
<b>7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</b>	
a) Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992	Voir Section I.G.a (Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992) du présent Rapport
b) Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	Voir Section I.G.b (Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité) du présent Rapport

c) La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité	Voir Section I.G.c (Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité) du présent Rapport
<b>8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</b>	
a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	Voir Section I.H.a (Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG) du présent Rapport
b) Une description des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.b (Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés) du présent Rapport
c) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	Voir Section I.H.c (Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques) du présent Rapport
d) Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.d (Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte) du présent Rapport
e) Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.e (Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG) du présent Rapport
f) Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	Voir Section I.H.f (Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats) du présent Rapport
<b>8° bis Critères méthodologiques pour garantir la qualité des données, l'évaluation des risques liés au climat et des risques liés à la biodiversité</b>	
Tikehau Capital a développé des outils propriétaires et fait appel à des experts ESG et environnementaux afin de garantir la qualité des données. Les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité sont pris en compte dans l'analyse fondamentale des cibles d'investissement ainsi que durant la période de détention.	
<b>9° Plan d'amélioration continue</b>	
<p>Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM, poursuit le renforcement de son cadre d'investissement responsable, notamment avec la mise à jour de sa charte d'investissement responsable en novembre 2025 et de sa politique d'exclusion en mai 2025.</p> <p>En parallèle, le Groupe poursuit la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre de l'initiative NZAM. Au 31 décembre 2025, les actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité s'élevaient à 5,8 milliards d'euros, au-dessus de l'objectif initial de 5 milliards d'euros fixé pour fin 2025.</p> <p>Dans ce contexte, quatre axes principaux structurent son action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Développer des solutions d'investissement dédiées ;</li> <li>▸ Renforcer les exclusions négatives ;</li> <li>▸ Mesurer les impacts et mener le dialogue avec les participations ;</li> <li>▸ Identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat, à la nature et à la biodiversité</li> </ul>	

Disclosure	Comment
<b>6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris</b>	
a) Un objectif quantitatif à horizon 2030	Tikehau Direct Lending VI (TDL VI) s'inscrit dans l'engagement Net Zero Asset Managers (NZAM) de Tikehau Capital, qui vise à aligner une part croissante des actifs sous gestion sur l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris.  L'objectif du fonds est de réduire de 50 % l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI - « Weighted average carbon intensity ») de ses scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à la base 2021, soit une réduction annuelle moyenne de 8,3%.
b) L'approche générale et la méthode utilisée	Pour atteindre cette ambition, le fonds s'est fixé l'objectif d'avoir au moins 50 % de ses AuM couvert par des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre en ligne avec l'accord de Paris et en utilisant la méthodologie SBTi. À fin décembre 2025, 15 SLL avaient été structurés sur un total de 19 sociétés financées, dont 8 négociés, 2 en cours de négociation et 5 assortis d'une clause de rendez-vous. Les thématiques ESG adressées en priorité sont dominées par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, 63 % des indicateurs mis en place portant sur des trajectoires de décarbonation alignées avec l'Accord de Paris et la méthodologie SBTi.
c) Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	Le WACI du fonds est calculé annuellement ainsi que son empreinte carbone et la part des sociétés engagée dans le SBTi. L'empreinte carbone est revue et calculée par un tiers indépendant. Les performances ESG et climatiques des entreprises du portefeuille sont également suivies chaque année via un <i>reporting</i> dédié.
d) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	L'évaluation joue un rôle central dans la stratégie d'investissement, en permettant de mesurer l'atteinte des objectifs financiers, extra-financiers. Elle constitue un outil de pilotage, d'alignement et de responsabilisation des parties prenantes, tout en renforçant la transparence et la crédibilité des engagements pris. Dans le cadre des SLL, l'évaluation prend une dimension particulière, puisqu'elle conditionne l'évolution des conditions financières du crédit en fonction de la performance climatique de l'emprunteur. La mise en place d'un SLL repose sur la définition d'indicateurs de performance clés (KPIs), liés à des objectifs de durabilité spécifiques. L'évaluation rigoureuse de ces KPIs permet d'ajuster la marge du crédit selon les résultats obtenus. Cet ajustement repose sur la remise annuelle d'un "compliance certificate" audité par un tiers indépendant. Ce document atteste de la conformité des performances avec les objectifs prédéfinis. Il constitue une condition essentielle pour appliquer la modulation de la marge d'intérêt prévue dans les termes du prêt. En ce sens, l'évaluation est non seulement un outil de mesure de la performance durable, mais également un mécanisme contractuel structurant, garantissant l'intégrité et l'efficacité de la stratégie d'investissement responsable.
e) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	L'objectif NZAM a un impact sur la stratégie d'investissement à travers la sélection des actifs et l'engagement auprès des sociétés en portefeuille. Comme indiqué, ci-dessus, 9 des 11 sociétés en portefeuille à décembre 2024, incluaient un SLL démontrant l'intensité de l'engagement. Dans ces SLL, une part très substantielle des critères portait sur la réduction des GES en ligne avec l'Accord de Paris. Ces niveaux d'engagement sont sensiblement supérieurs au précédent vintage de la plateforme de <i>direct lending</i> .
f) Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	Le suivi des résultats et des évolutions intervenues sur la période repose sur un dispositif annuel de collecte et d'analyse des données ESG. Dans le cadre de la campagne de reporting ESG, le fonds recueille chaque année les informations nécessaires à l'évaluation de la performance des sociétés financées et au suivi des indicateurs clés au regard de la stratégie ESG du fonds. En complément, pour chaque Sustainability Linked Loan (SLL) structuré, les certificats annuels de conformité ESG sont collectés au plus tard le 30 juin, afin de mesurer la performance des émetteurs au regard des objectifs convenus. S'agissant des trajectoires carbone alignées sur les recommandations de la SBTi, celles-ci font l'objet d'une revue et, le cas échéant, d'un recalibrage en fonction des résultats observés, afin de maintenir leur alignement avec l'Accord de Paris.
g) La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	Les indicateurs dont l'intensité carbone, la couverture SBTi, sont collectés et analysés chaque année lors de la publication du rapport annuel et lors des comités stratégiques (Comité d'orientation stratégique du développement durable, Comité Climat). A noter que la part de sociétés engagée et/ou validée par SBTi est suivie et reportée trimestriellement.
<b>7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</b>	
a) Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992	Voir Section I.G.a (Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992) du présent Rapport

b)	Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	Voir Section I.G.b (Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité) du présent Rapport
c)	La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité	Voir Section I.G.c (Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité) du présent Rapport
<b>8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</b>		
a)	Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	Voir Section I.H.a (Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG) du présent Rapport
b)	Une description des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.b (Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés) du présent Rapport
c)	Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	Voir Section I.H.c (Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques) du présent Rapport
d)	Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.d (Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte) du présent Rapport
e)	Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.e (Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG) du présent Rapport
f)	Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	Voir Section I.H.f (Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats) du présent Rapport
<b>8° bis Critères méthodologiques pour garantir la qualité des données, l'évaluation des risques liés au climat et des risques liés à la biodiversité</b>		
Tikehau Capital a développé des outils propriétaires et fait appel à des experts ESG et environnementaux afin de garantir la qualité des données. Les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité sont pris en compte dans l'analyse fondamentale des cibles d'investissement ainsi que durant la période de détention.		
<b>9° Plan d'amélioration continue</b>		
<p>Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM, poursuit le renforcement de son cadre d'investissement responsable, notamment avec la mise à jour de sa charte d'investissement responsable en novembre 2025 et de sa politique d'exclusion en mai 2025.</p> <p>En parallèle, le Groupe poursuit la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre de l'initiative NZAM. Au 31 décembre 2025, les actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité s'élevaient à 5,8 milliards d'euros, au-dessus de l'objectif initial de 5 milliards d'euros fixé pour fin 2025.</p> <p>Dans ce contexte, quatre axes principaux structurent son action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des solutions d'investissement dédiées ;</li> <li>• Renforcer les exclusions négatives ;</li> <li>• Mesurer les impacts et mener le dialogue avec les participations ;</li> <li>• Identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat, à la nature et à la biodiversité</li> </ul>		

Disclosure	Comment
<b>6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris</b>	
a) Un objectif quantitatif à horizon 2030	<p>MACSF n'a pas d'objectif d'alignement avec les objectifs internationaux prévus par l'Accord de Paris. Toutefois, le fonds intègre dans son processus de gestion une stratégie ESG passant par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Exclusions et filtrage initial</b> : Application d'une politique d'exclusion stricte sur certains secteurs (armes controversées, tabac, énergies fossiles au-delà de seuils, etc.).</li> <li>• <b>Analyse ESG préalable à l'investissement</b> : Chaque opportunité d'investissement fait l'objet d'une analyse ESG approfondie, basée sur des méthodologies reconnues (S&amp;P Global – CSA).</li> <li>• <b>Engagement et clauses ESG</b> : Le fonds a poursuivi, au cours de la période, la mise en œuvre de sa politique d'engagement au travers de l'intégration de mécanismes de Sustainability Linked Loans (SLL), consistant à ajuster la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs ESG prédéfinis. À fin décembre 2025, 32 SLL avaient été structurés sur un total de 71 sociétés financées, dont 21 négociés, 2 en cours de négociation et 9 assortis d'une clause de rendez-vous. Les enjeux ESG adressés en priorité portent principalement sur la décarbonation, qui représente 49 % des indicateurs négociés, avec pour 12 sociétés des trajectoires alignées sur l'Accord de Paris et validées par un tiers ; les autres thématiques couvertes concernent le capital humain, l'éthique de la chaîne d'approvisionnement et la cybersécurité.</li> <li>• <b>Suivi et engagement post-investissement</b> : Suivi annuel de la performance ESG des sociétés en portefeuille via un questionnaire dédié. Dialogue continu avec les entreprises pour identifier et gérer les risques/opportunités ESG</li> </ul>
b) L'approche générale et la méthode utilisée	N/A
c) Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	N/A
d) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	N/A
e) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	N/A
f) Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	N/A
g) La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	N/A
<b>7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</b>	
a) Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992	Voir Section I.G.a (Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992) du présent Rapport

b) Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	Voir Section I.G.b (Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité) du présent Rapport
c) La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité	Voir Section I.G.c (Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité) du présent Rapport
<b>8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</b>	
a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	Voir Section I.H.a (Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG) du présent Rapport
b) Une description des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.b (Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés) du présent Rapport
c) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	Voir Section I.H.c (Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques) du présent Rapport
d) Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.d (Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte) du présent Rapport
e) Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.e (Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG) du présent Rapport
f) Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	Voir Section I.H.f (Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats) du présent Rapport
<b>8° bis Critères méthodologiques pour garantir la qualité des données, l'évaluation des risques liés au climat et des risques liés à la biodiversité</b>	
Tikehau Capital a développé des outils propriétaires et fait appel à des experts ESG et environnementaux afin de garantir la qualité des données. Les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité sont pris en compte dans l'analyse fondamentale des cibles d'investissement ainsi que durant la période de détention.	
<b>9° Plan d'amélioration continue</b>	
<p>Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM, poursuit le renforcement de son cadre d'investissement responsable, notamment avec la mise à jour de sa charte d'investissement responsable en novembre 2025 et de sa politique d'exclusion en mai 2025.</p> <p>En parallèle, le Groupe poursuit la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre de l'initiative NZAM. Au 31 décembre 2025, les actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité s'élevaient à 5,8 milliards d'euros, au-dessus de l'objectif initial de 5 milliards d'euros fixé pour fin 2025.</p> <p>Dans ce contexte, quatre axes principaux structurent son action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Développer des solutions d'investissement dédiées ;</li> <li>▸ Renforcer les exclusions négatives ;</li> <li>▸ Mesurer les impacts et mener le dialogue avec les participations ;</li> <li>▸ Identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat, à la nature et à la biodiversité</li> </ul>	

Disclosure	Comment
<b>6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris</b>	
a) Un objectif quantitatif à horizon 2030	Tikehau Special Opportunities III (TSO III) s'inscrit dans l'engagement Net Zero Asset Managers (NZAM) de Tikehau Capital, qui vise à aligner une part croissante des actifs sous gestion sur l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris.  L'objectif du fonds est de réduire de 50 % l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI - « Weighted average carbon intensity ») de ses scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à la base 2021, soit une réduction annuelle moyenne de 8,3 %.
b) L'approche générale et la méthode utilisée	Pour atteindre cette ambition, le fonds s'est fixé pour objectif qu'au moins 50 % de ses actifs sous gestion (AuM) soient couverts par des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en ligne avec l'Accord de Paris, et selon la méthodologie de la Science Based Targets initiative (SBTi).  <b>À fin décembre 2025, 59 % des actifs sous gestion sont couverts par un engagement de décarbonation, répartis comme suit :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 sociétés en portefeuille ont défini des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre validés par la SBTi ;</li> <li>• 2 sociétés en portefeuille ont défini des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés sur l'Accord de Paris, mais sans validation formelle par le SBTi ;</li> <li>• 3 sociétés en portefeuille ont défini des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre non alignés avec la méthodologie SBTi ;</li> <li>• 4 sociétés en portefeuille ne disposent à ce jour d'aucun engagement formel de décarbonation.</li> </ul>
c) Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	Le WACI du fonds est calculé annuellement ainsi que son empreinte carbone et la part des sociétés engagée dans le SBTi. L'empreinte carbone est revue et calculée par un tiers indépendant. Les performances ESG et climatiques des entreprises du portefeuille sont également suivies chaque année via un reporting dédié.
d) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	L'évaluation joue un rôle central dans la stratégie d'investissement, en permettant de mesurer l'atteinte des objectifs financiers, extra-financiers. Elle constitue un outil de pilotage, d'alignement et de responsabilisation des parties prenantes, tout en renforçant la transparence et la crédibilité des engagements pris.
e) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	L'objectif NZAM a un impact sur la stratégie d'investissement à travers la sélection des actifs et l'engagement auprès des sociétés en portefeuille. Comme indiqué ci-dessus, seules 4 sociétés sur l'ensemble des participations n'ont, à ce jour, pris aucun engagement de décarbonation.
f) Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	Les progrès sont suivis chaque année, avec ajustement des trajectoires selon les résultats et reportés au sein du rapport de durabilité du fonds.
g) La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	Les indicateurs, dont l'intensité carbone et la couverture SBTi, sont collectés et analysés chaque année lors de la publication du rapport annuel. À noter que la part de sociétés engagées et/ou validées par le SBTi est suivie et reportée trimestriellement.
<b>7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</b>	
a) Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992	Voir Section I.G.a (Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992) du présent Rapport
b) Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	Voir Section I.G.b (Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité) du présent Rapport
c) La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité	Voir Section I.G.c (Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité) du présent Rapport

<b>8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</b>	
a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	Voir Section I.H.a (Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG) du présent Rapport
b) Une description des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.b (Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés) du présent Rapport
c) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	Voir Section I.H.c (Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques) du présent Rapport
d) Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.d (Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte) du présent Rapport
e) Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.e (Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG) du présent Rapport
f) Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	Voir Section I.H.f (Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats) du présent Rapport
<b>8° bis Critères méthodologiques pour garantir la qualité des données, l'évaluation des risques liés au climat et des risques liés à la biodiversité</b>	
Tikehau Capital a développé des outils propriétaires et fait appel à des experts ESG et environnementaux afin de garantir la qualité des données. Les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité sont pris en compte dans l'analyse fondamentale des cibles d'investissement ainsi que durant la période de détention.	
<b>9° Plan d'amélioration continue</b>	
<p>Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM, poursuit le renforcement de son cadre d'investissement responsable, notamment avec la mise à jour de sa charte d'investissement responsable en novembre 2025 et de sa politique d'exclusion en mai 2025.</p> <p>En parallèle, le Groupe poursuit la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre de l'initiative NZAM. Au 31 décembre 2025, les actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité s'élevaient à 5,8 milliards d'euros, au-dessus de l'objectif initial de 5 milliards d'euros fixé pour fin 2025.</p> <p>Dans ce contexte, quatre axes principaux structurent son action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Développer des solutions d'investissement dédiées ;</li> <li>▸ Renforcer les exclusions négatives ;</li> <li>▸ Mesurer les impacts et mener le dialogue avec les participations ;</li> <li>▸ Identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat, à la nature et à la biodiversité</li> </ul>	

Disclosure	Comment
<b>6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris</b>	
a) Un objectif quantitatif à horizon 2030	<p>Pour les fonds de <i>Private Equity</i> dans le périmètre des objectifs NZAM, des objectifs quantitatifs ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réduction de 50 % de l'intensité carbone pondérée (Weighted Average Carbon Intensity – WACI) sur le scope 1&amp;2 des sociétés en périmètre</li> <li>• Un engagement de moyen pour mobiliser 100 % des entreprises à s'engager et valider une trajectoire de décarbonation avec SBTi</li> </ul> <p>Les entreprises dans le périmètre sont celles pour lesquelles Tikehau Capital détient plus de 25 % du capital et détient d'au moins un siège en Board. Sont dans le périmètre les entreprises détenues par Tikehau Capital depuis au moins 2 ans au moment de la période d'analyse.</p>
b) L'approche générale et la méthode utilisée	Une démarche d'engagement est mise en place pour encourager la mesure et réduction de l'empreinte carbone des entreprises en portefeuille.
c) Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	<p>Les indicateurs suivis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'intensité carbone pondérée (Weighted Average Carbon Intensity – WACI) sur le scope 1&amp;2 des sociétés en périmètre</li> <li>• la mise en place d'une trajectoire de décarbonation en ligne avec SBTi</li> </ul>
d) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	Non applicable.
e) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	Les engagements ont été renforcés pour encourager les entreprises à valider une trajectoire de décarbonation aligné avec l'Accord de Paris en ajoutant une clause dans le pacte d'actionnaires signé avec les entreprises pour les investissements à partir de 2022.
f) Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	Tikehau Capital suit la performance des entreprises selon une fréquence annuelle grâce à la campagne de <i>reporting</i> ESG et à l'empreinte carbone. A fin 2025, 4 entreprises avaient validé des objectifs alignés avec l'initiative SBTi, tandis que 3 autres s'étaient engagées à valider leur trajectoire (« committed to SBTi »).
g) La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	Fréquence annuelle. Les données sont analysées et audités le 30 juin de l'année du reporting.
<b>7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</b>	
a) Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992	Voir Section I.G.a (Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992) du présent Rapport
b) Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	Voir Section I.G.b (Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité) du présent Rapport
c) La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité	Voir Section I.G.c (Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité) du présent Rapport
<b>8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</b>	
a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	Voir Section I.H.a (Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG) du présent Rapport
b) Une description des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.b (Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés) du présent Rapport

c) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	Voir Section I.H.c (Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques) du présent Rapport
d) Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.d (Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte) du présent Rapport
e) Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.e (Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG) du présent Rapport
f) Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	Voir Section I.H.f (Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats) du présent Rapport
<b>8° bis Critères méthodologiques pour garantir la qualité des données, l'évaluation des risques liés au climat et des risques liés à la biodiversité</b>	
Tikehau Capital a développé des outils propriétaires et fait appel à des experts ESG et environnementaux afin de garantir la qualité des données. Les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité sont pris en compte dans l'analyse fondamentale des cibles d'investissement ainsi que durant la période de détention.	
<b>9° Plan d'amélioration continue</b>	
<p>Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM, poursuit le renforcement de son cadre d'investissement responsable, notamment avec la mise à jour de sa charte d'investissement responsable en novembre 2025 et de sa politique d'exclusion en mai 2025.</p> <p>En parallèle, le Groupe poursuit la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre de l'initiative NZAM. Au 31 décembre 2025, les actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité s'élevaient à 5,8 milliards d'euros, au-dessus de l'objectif initial de 5 milliards d'euros fixé pour fin 2025.</p> <p>Dans ce contexte, quatre axes principaux structurent son action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des solutions d'investissement dédiées ;</li> <li>• Renforcer les exclusions négatives ;</li> <li>• Mesurer les impacts et mener le dialogue avec les participations ;</li> <li>• Identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat.</li> </ul>	

Disclosure	Comment
<b>6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris</b>	
a) Un objectif quantitatif à horizon 2030	<p>Pour les fonds de <i>Private Equity</i> dans le périmètre des objectifs NZAM, des objectifs quantitatifs ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réduction de 50 % de l'intensité carbone pondérée (Weighted Average Carbon Intensity – WACI) sur le scope 1&amp;2 des sociétés en périmètre</li> <li>• Un engagement de moyen pour mobiliser 100 % des entreprises à s'engager et valider une trajectoire de décarbonation avec SBTi</li> </ul> <p>Les entreprises dans le périmètre sont celles pour lesquelles Tikehau Capital détient plus de 25 % du capital et détient d'au moins un siège en Board. Sont dans le périmètre les entreprises détenues par Tikehau Capital depuis au moins 2 ans au moment de la période d'analyse.</p>
b) L'approche générale et la méthode utilisée	Une démarche d'engagement est mise en place pour encourager la mesure et réduction de l'empreinte carbone des entreprises en portefeuille.
c) Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	<p>Les indicateurs suivis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'intensité carbone pondérée (Weighted Average Carbon Intensity – WACI) sur le scope 1 &amp; 2 des sociétés en périmètre</li> <li>• la mise en place d'une trajectoire de décarbonation en ligne avec SBTi</li> </ul>
d) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	Non applicable.
e) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	<p>Les engagements ont été renforcés pour encourager les entreprises à valider une trajectoire de décarbonation aligné avec l'Accord de Paris en ajoutant une clause dans le pacte d'actionnaires signé avec les entreprises pour les investissements à partir de 2022.</p> <p>Les mécanismes de rémunération de la société de gestion (« <i>carried interest</i> ») sont indexés à des indicateurs de durabilité tels que la mise en place d'une trajectoire de décarbonation en ligne avec les accords de Paris.</p>
f) Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	<p>Tikehau Capital suit la performance des entreprises selon une fréquence annuelle grâce à la campagne de <i>reporting</i> ESG et à l'empreinte carbone.</p> <p>En 2025, 3 investissements ont eu lieu dans le fonds, compte tenu la stratégie d'investissement du fonds, les 3 sociétés contribuent à la chaîne de valeur de la décarbonation.</p> <p>A fin 2025, une entreprise avait validé des objectifs alignés avec l'initiative SBTi, tandis que une autre s'était engagée à valider sa trajectoire (« <i>committed to SBTi</i> »).</p>
g) La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	<p>Fréquence annuelle.</p> <p>Les données sont analysées et audités le 30 juin de l'année du reporting.</p>
<b>7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</b>	
a) Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992	Voir Section I.G.a (Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992) du présent Rapport
b) Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	Voir Section I.G.b (Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité) du présent Rapport
c) La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité	Voir Section I.G.c (Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité) du présent Rapport
<b>8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</b>	
a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	Voir Section I.H.a (Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG) du présent Rapport

b) Une description des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.b (Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés) du présent Rapport
c) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	Voir Section I.H.c (Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques) du présent Rapport
d) Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.d (Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte) du présent Rapport
e) Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.e (Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG) du présent Rapport
f) Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	Voir Section I.H.f (Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats) du présent Rapport
<b>8° bis Critères méthodologiques pour garantir la qualité des données, l'évaluation des risques liés au climat et des risques liés à la biodiversité</b>	
Tikehau Capital a développé des outils propriétaires et fait appel à des experts ESG et environnementaux afin de garantir la qualité des données. Les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité sont pris en compte dans l'analyse fondamentale des cibles d'investissement ainsi que durant la période de détention.	
<b>9° Plan d'amélioration continue</b>	
<p>Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM, poursuit le renforcement de son cadre d'investissement responsable, notamment avec la mise à jour de sa charte d'investissement responsable en novembre 2025 et de sa politique d'exclusion en mai 2025.</p> <p>En parallèle, le Groupe poursuit la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre de l'initiative NZAM. Au 31 décembre 2025, les actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité s'élevaient à 5,8 milliards d'euros, au-dessus de l'objectif initial de 5 milliards d'euros fixé pour fin 2025.</p> <p>Dans ce contexte, quatre axes principaux structurent son action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des solutions d'investissement dédiées ;</li> <li>• Renforcer les exclusions négatives ;</li> <li>• Mesurer les impacts et mener le dialogue avec les participations ;</li> <li>• Identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat.</li> </ul> <p>Compte tenu de la stratégie d'investissement durable du fonds, l'objectif pour 2026 est de poursuivre et d'intensifier les efforts d'engagement auprès des entreprises en portefeuille, afin de renforcer la mesure de leur impact, ainsi que la définition et la mise en œuvre de feuilles de route de durabilité et de trajectoires de décarbonation.</p>	

Disclosure	Comment
<b>6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris</b>	
h) Un objectif quantitatif à horizon 2030	<p>Pour les fonds de <i>Private Equity</i> dans le périmètre des objectifs NZAM, des objectifs quantitatifs ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réduction de 50 % de l'intensité carbone pondérée (Weighted Average Carbon Intensity – WACI) sur le scope 1&amp;2 des sociétés en périmètre</li> <li>• Un engagement de moyen pour mobiliser 100 % des entreprises à s'engager et valider une trajectoire de décarbonation avec SBTi</li> </ul> <p>Les entreprises dans le périmètre sont celles pour lesquelles Tikehau Capital détient plus de 25 % du capital et détient d'au moins un siège en Board. Sont dans le périmètre les entreprises détenues par Tikehau Capital depuis au moins 2 ans au moment de la période d'analyse.</p>
i) L'approche générale et la méthode utilisée	Une démarche d'engagement est mise en place pour encourager la mesure et réduction de l'empreinte carbone des entreprises en portefeuille.
j) Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	<p>Les indicateurs suivis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'intensité carbone pondérée (Weighted Average Carbon Intensity – WACI) sur le scope 1 &amp; 2 des sociétés en périmètre</li> <li>• la mise en place d'une trajectoire de décarbonation en ligne avec SBTi</li> </ul>
k) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	N/A
l) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	Les engagements ont été renforcés pour encourager les entreprises à valider une trajectoire de décarbonation aligné avec l'Accord de Paris en ajoutant une clause dans le pacte d'actionnaires signé avec les entreprises pour les investissements à partir de 2022.
m) Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	Tikehau Capital suit la performance des entreprises selon une fréquence annuelle grâce à la campagne de <i>reporting</i> ESG et à l'empreinte carbone.
n) La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	<p>Fréquence annuelle.</p> <p>Les données sont analysées et audités le 30 juin de l'année du reporting.</p>
<b>7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</b>	
d) Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992	Voir Section I.G.a (Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992) du présent Rapport
e) Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	Voir Section I.G.b (Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité) du présent Rapport
f) La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité	Voir Section I.G.c (Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité) du présent Rapport
<b>8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</b>	
g) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	Voir Section I.H.a (Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG) du présent Rapport
h) Une description des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.b (Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés) du présent Rapport

i) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	Voir Section I.H.c (Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques) du présent Rapport
j) Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.d (Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte) du présent Rapport
k) Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.e (Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG) du présent Rapport
l) Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	Voir Section I.H.f (Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats) du présent Rapport
<b>8° bis Critères méthodologiques pour garantir la qualité des données, l'évaluation des risques liés au climat et des risques liés à la biodiversité</b>	
Tikehau Capital a développé des outils propriétaires et fait appel à des experts ESG et environnementaux afin de garantir la qualité des données. Les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité sont pris en compte dans l'analyse fondamentale des cibles d'investissement ainsi que durant la période de détention.	
<b>9° Plan d'amélioration continue</b>	
<p>Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM, poursuit le renforcement de son cadre d'investissement responsable, notamment avec la mise à jour de sa charte d'investissement responsable en novembre 2025 et de sa politique d'exclusion en mai 2025.</p> <p>En parallèle, le Groupe poursuit la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre de l'initiative NZAM. Au 31 décembre 2025, les actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité s'élevaient à 5,8 milliards d'euros, au-dessus de l'objectif initial de 5 milliards d'euros fixé pour fin 2025.</p> <p>Dans ce contexte, quatre axes principaux structurent son action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des solutions d'investissement dédiées ;</li> <li>• Renforcer les exclusions négatives ;</li> <li>• Mesurer les impacts et mener le dialogue avec les participations ;</li> <li>• Identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat</li> </ul>	

Disclosure	Comment
<b>6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris</b>	
o) Un objectif quantitatif à horizon 2030	<p>Pour les fonds de <i>Private Equity</i> dans le périmètre des objectifs NZAM, des objectifs quantitatifs ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réduction de 50 % de l'intensité carbone pondérée (Weighted Average Carbon Intensity – WACI) sur le scope 1&amp;2 des sociétés en périmètre</li> <li>• Un engagement de moyen pour mobiliser 100 % des entreprises à s'engager et valider une trajectoire de décarbonation avec SBTi</li> </ul> <p>Les entreprises dans le périmètre sont celles pour lesquelles Tikehau Capital détient plus de 25 % du capital et détient d'au moins un siège en Board. Sont dans le périmètre les entreprises détenues par Tikehau Capital depuis au moins 2 ans au moment de la période d'analyse.</p>
p) L'approche générale et la méthode utilisée	Une démarche d'engagement est mise en place pour encourager la mesure et réduction de l'empreinte carbone des entreprises en portefeuille.
q) Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	<p>Les indicateurs suivis sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'intensité carbone pondérée (Weighted Average Carbon Intensity – WACI) sur le scope 1 &amp; 2 des sociétés en périmètre</li> </ul> <p>la mise en place d'une trajectoire de décarbonation en ligne avec SBTi</p>
r) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	Non applicable.
s) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	<p>Les engagements ont été renforcés pour encourager les entreprises à valider une trajectoire de décarbonation aligné avec l'Accord de Paris en ajoutant une clause dans le pacte d'actionnaires signé avec les entreprises pour les investissements à partir de 2022.</p> <p>Le fonds est investi dans une seule entreprise qui a validé des objectifs alignés avec l'initiative SBTi.</p>
t) Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	Tikehau Capital suit la performance des entreprises selon une fréquence annuelle grâce à la campagne de <i>reporting</i> ESG et à l'empreinte carbone.
u) La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	<p>Fréquence annuelle.</p> <p>Les données sont analysées et audités le 30 juin de l'année du reporting.</p>
<b>7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</b>	
g) Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992	Voir Section I.G.a (Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992) du présent Rapport
h) Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	Voir Section I.G.b (Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité) du présent Rapport
i) La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité	Voir Section I.G.c (Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité) du présent Rapport
<b>8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</b>	
m) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	Voir Section I.H.a (Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG) du présent Rapport
n) Une description des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.b (Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés) du présent Rapport

o) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	Voir Section I.H.c (Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques) du présent Rapport
p) Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.d (Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte) du présent Rapport
q) Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG	Voir Section I.H.e (Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG) du présent Rapport
r) Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	Voir Section I.H.f (Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats) du présent Rapport
<b>8° bis Critères méthodologiques pour garantir la qualité des données, l'évaluation des risques liés au climat et des risques liés à la biodiversité</b>	
Tikehau Capital a développé des outils propriétaires et fait appel à des experts ESG et environnementaux afin de garantir la qualité des données. Les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité sont pris en compte dans l'analyse fondamentale des cibles d'investissement ainsi que durant la période de détention.	
<b>9° Plan d'amélioration continue</b>	
<p>Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM, poursuit le renforcement de son cadre d'investissement responsable, notamment avec la mise à jour de sa charte d'investissement responsable en novembre 2025 et de sa politique d'exclusion en mai 2025.</p> <p>En parallèle, le Groupe poursuit la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre de l'initiative NZAM. Au 31 décembre 2025, les actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité s'élevaient à 5,8 milliards d'euros, au-dessus de l'objectif initial de 5 milliards d'euros fixé pour fin 2025.</p> <p>Dans ce contexte, quatre axes principaux structurent son action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des solutions d'investissement dédiées ;</li> <li>• Renforcer les exclusions négatives ;</li> <li>• Mesurer les impacts et mener le dialogue avec les participations ;</li> <li>• Identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat</li> </ul>	

Disclosure	Comment														
<b>6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris</b>															
a) Un objectif quantitatif à horizon 2030	<p>Pour la ligne de métier Immobilier, l'approche NZIF a été utilisée pour fixer un objectif de 50 % des actifs sous gestion du périmètre considéré ayant atteint l'objectif net zéro ou étant alignés net zéro d'ici à 2030. Le périmètre couvre l'ensemble des actifs immobiliers, hormis les actifs résidentiels et les actifs gérés pour compte de tiers.</p> <p>En parallèle, la réglementation française Décret Eco-Energie Tertiaire (« DEET ») impose à tous les bâtiments non résidentiels en France d'une surface utile supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> de réduire leur consommation d'énergie de 40 % en 2030 par rapport à une année de référence ou d'atteindre un objectif d'intensité énergétique. Cette réglementation impose aux propriétaires d'actifs et aux locataires de partager les données de consommation d'énergie et de collaborer ensemble pour améliorer la performance énergétique de l'actif. En 2023, un conseiller spécialisé dans l'immobilier économe en énergie a été recruté pour réaliser des audits énergétiques et définir des plans d'action de réduction énergétique pour l'ensemble des actifs de Tikehau IM soumis au Décret Tertiaire, dont certains sont détenus par Tikehau Real Estate Opportunity 2018 SCSp.</p>														
b) L'approche générale et la méthode utilisée	<p>Selon l'approche NZIF, les actifs immobiliers sont classés en catégories d'alignement net zéro en fonction de leur alignement avec les trajectoires de décarbonation 1.5 °C en intensité énergétique et en intensité des émissions de GES définies par le <i>Carbon Risk Real Estate Monitor</i> (« CRREM »)<sup>44</sup>, comme décrit dans le tableau ci-dessous. Les trajectoires du CRREM sont définies au niveau du bâtiment, et couvrent la consommation d'énergie et les émissions de GES dans la phase d'utilisation du bâtiment.</p> <p>La part des actifs sous gestion alignés sur l'objectif net zéro est considérée sur la base à la fois de consommations d'énergie réelles (c'est-à-dire une empreinte carbone avec une note de qualité des données de 2 selon le <i>Partnership for Carbon Accounting Financials</i> (« PCAF »)) et de consommations d'énergie estimées (une empreinte carbone avec une note de qualité des données selon le PCAF de 4). Les actifs représentant plus de 80 % des données énergétiques réelles ont été classés en PCAF score 2, tandis que les autres actifs ont été classés en PCAF score 4. La consommation d'énergie estimée étant calculée à partir d'un benchmark qui diffère selon le pays et le type de bâtiment, il est considéré que l'estimation qui en résulte est largement représentative de la consommation énergétique réelle du bâtiment.</p> <p>Les actifs dont le taux de vacance est supérieur ou égal à 50 %, sur la base du taux d'occupation, soit au cours de l'exercice, soit de la surface totale de l'actif, sont comptabilisés séparément, car la consommation d'énergie partielle de ces actifs n'est pas représentative de la performance énergétique du bâtiment. Cependant, ils sont inclus dans l'objectif global (i.e. le périmètre cible) puisque ces actifs ne sont que temporairement vacants (en raison d'un changement de locataire, de rénovations, etc.).</p> <p><b>Description des catégories d'alignement net zéro pour l'immobilier</b></p> <table border="1" data-bbox="600 933 2123 1300"> <thead> <tr> <th data-bbox="600 933 862 981">Catégorie d'alignement net zéro</th> <th data-bbox="862 933 2123 981">Description</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="600 981 862 1013"><b>Net zéro</b></td> <td data-bbox="862 981 2123 1013">Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2050</td> </tr> <tr> <td data-bbox="600 1013 862 1077"><b>Aligné net zéro (score 2 PCAF)</b></td> <td data-bbox="862 1013 2123 1077">Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2030, avec une empreinte carbone de score PCAF 2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="600 1077 862 1141"><b>Aligné net zéro (score PCAF 4)</b></td> <td data-bbox="862 1077 2123 1141">Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2030, avec une empreinte carbone de score PCAF 4</td> </tr> <tr> <td data-bbox="600 1141 862 1204"><b>En cours d'alignement net zéro</b></td> <td data-bbox="862 1141 2123 1204">Actif avec pour objectif de s'aligner à la trajectoire CRREM et preuve d'une stratégie en ce sens</td> </tr> <tr> <td data-bbox="600 1204 862 1268"><b>Actif vacant</b></td> <td data-bbox="862 1204 2123 1268">Actif vacant à hauteur de 50 % ou plus, sur la base du taux d'occupation soit au cours de l'exercice, soit de la surface totale de l'actif</td> </tr> <tr> <td data-bbox="600 1268 862 1300"><b>Non aligné</b></td> <td data-bbox="862 1268 2123 1300">Tous les autres actifs</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie d'alignement net zéro	Description	<b>Net zéro</b>	Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2050	<b>Aligné net zéro (score 2 PCAF)</b>	Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2030, avec une empreinte carbone de score PCAF 2	<b>Aligné net zéro (score PCAF 4)</b>	Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2030, avec une empreinte carbone de score PCAF 4	<b>En cours d'alignement net zéro</b>	Actif avec pour objectif de s'aligner à la trajectoire CRREM et preuve d'une stratégie en ce sens	<b>Actif vacant</b>	Actif vacant à hauteur de 50 % ou plus, sur la base du taux d'occupation soit au cours de l'exercice, soit de la surface totale de l'actif	<b>Non aligné</b>	Tous les autres actifs
Catégorie d'alignement net zéro	Description														
<b>Net zéro</b>	Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2050														
<b>Aligné net zéro (score 2 PCAF)</b>	Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2030, avec une empreinte carbone de score PCAF 2														
<b>Aligné net zéro (score PCAF 4)</b>	Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2030, avec une empreinte carbone de score PCAF 4														
<b>En cours d'alignement net zéro</b>	Actif avec pour objectif de s'aligner à la trajectoire CRREM et preuve d'une stratégie en ce sens														
<b>Actif vacant</b>	Actif vacant à hauteur de 50 % ou plus, sur la base du taux d'occupation soit au cours de l'exercice, soit de la surface totale de l'actif														
<b>Non aligné</b>	Tous les autres actifs														

<sup>44</sup> Le CRREM est un outil qui fournit des trajectoires de décarbonation pour les actifs immobiliers en fonction de leur intensité énergétique ou carbone. Les objectifs varient en fonction de l'emplacement et de la typologie des actifs. Ces trajectoires de décarbonation sont alignées avec les objectifs de l'accord de Paris.

	<p>L'alignement des actifs sous gestion du périmètre ciblé est résumé dans le tableau ci-dessous. Dans l'ensemble, une progression satisfaisante vers l'objectif a été observée au cours de la première année de mise en œuvre. La part des actifs sous gestion alignés sur l'objectif net zéro (scores PCAF 2 et 4) s'élevait à 26 % au 31 décembre 2023 et 45 % sont en cours d'alignement sur l'objectif net zéro.</p> <p><b>Alignement net zéro des actifs immobiliers inclus dans le périmètre en pourcentage des actifs sous gestion</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Objectif : 31 décembre 2029</th> <th>Au 31 décembre 2024</th> <th>Au 31 décembre 2023</th> <th>Au 31 décembre 2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Catégorie d'alignement net zéro<sup>45</sup></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Net zéro</td> <td>50 %</td> <td>0%</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td>Alignés net zéro (score PCAF 2)</td> <td></td> <td>9%</td> <td>12 %</td> <td>9 %</td> </tr> <tr> <td>Alignés net zéro (score PCAF 4)</td> <td></td> <td>10%</td> <td>14 %</td> <td>16 %</td> </tr> <tr> <td>En cours d'alignement</td> <td></td> <td>49%</td> <td>45 %</td> <td>44 %</td> </tr> <tr> <td>Non alignés</td> <td></td> <td>20%</td> <td>21 %</td> <td>22 %</td> </tr> <tr> <td>Actifs vacants</td> <td></td> <td>11%</td> <td>9 %</td> <td>8 %</td> </tr> </tbody> </table>		Objectif : 31 décembre 2029	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Catégorie d'alignement net zéro <sup>45</sup>					Net zéro	50 %	0%	0 %	0 %	Alignés net zéro (score PCAF 2)		9%	12 %	9 %	Alignés net zéro (score PCAF 4)		10%	14 %	16 %	En cours d'alignement		49%	45 %	44 %	Non alignés		20%	21 %	22 %	Actifs vacants		11%	9 %	8 %
	Objectif : 31 décembre 2029	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022																																					
Catégorie d'alignement net zéro <sup>45</sup>																																									
Net zéro	50 %	0%	0 %	0 %																																					
Alignés net zéro (score PCAF 2)		9%	12 %	9 %																																					
Alignés net zéro (score PCAF 4)		10%	14 %	16 %																																					
En cours d'alignement		49%	45 %	44 %																																					
Non alignés		20%	21 %	22 %																																					
Actifs vacants		11%	9 %	8 %																																					
c) Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur																																									
d) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	<p>L'objectif NZAM a conduit à l'élaboration des plans d'action suivants dans le cadre de la stratégie d'investissement, visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments et par conséquent, diminuer l'empreinte carbone des actifs immobiliers dans le périmètre de l'objectif NZAM.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la consommation énergétique et l'empreinte carbone des bâtiments</li> <li>• Optimiser la consommation d'énergie</li> <li>• Collaborer activement avec les parties prenantes</li> <li>• Accélérer la transition vers les énergies renouvelables</li> </ul>																																								
e) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	<p>En 2025, les actions suivantes ont été mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La consommation d'énergie et l'empreinte carbone couvrant l'année civile 2024 ont été évaluées pour 100 % du portefeuille immobilier</li> <li>• L'évaluation de l'empreinte carbone a été simplifiée grâce à un processus plus automatisé</li> <li>• Des plans d'action ont été définis pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES associées, couvrant 100 % des actifs relevant du champ d'action de la NZAM au 31.12.2024. Les mesures identifiées seront incluses dans les plans pluriannuels de CapEx des actifs</li> <li>• Moderniser les équipements du bâtiment en fin de vie avec des équipements économes en énergie et appliquer les meilleures pratiques pour réduire les émissions de GES lors de la rénovation</li> </ul> <p>Engagement des parties prenantes via des baux verts et une clause ESG dans les contrats externes de gestionnaires d'actifs et de biens immobiliers.</p>																																								
f) Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	Le déploiement de ces plans d'action se poursuivra en 2025.																																								
g) La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	Les trajectoires seront ajustées chaque année en fonction de l'avancement vers l'objectif. Par ailleurs, le suivi et le reporting des émissions de gaz à effet de serre du fonds (scopes 1, 2 et 3) sont réalisés chaque année, ainsi qu'une analyse des écarts entre ces résultats et les objectifs d'émissions de CO <sub>2</sub> eq pour 2030 suggérés par le CRREM.																																								
<b>7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</b>																																									
a) Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992	<p>En 2023, Tikehau Capital a adopté une charte de la biodiversité, pleinement applicable à Tikehau IM, dédiée à ses actifs immobiliers. Cette charte intègre six principes clés visant à préserver la biodiversité au sein de son portefeuille immobilier :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Connaître le patrimoine vivant associé au patrimoine immobilier du Groupe.</li> <li>2. Limiter les impacts de ses activités immobilières afin de préserver la biodiversité.</li> <li>3. Faire progresser la valeur écologique de son portefeuille d'actifs.</li> </ol>																																								

<sup>45</sup> Les pourcentages sont calculés en considérant les valeurs liquidatives des actifs dans le périmètre ciblé (hors trésorerie, équivalents de trésorerie et dry powder).

4. Pérenniser l'accueil de la biodiversité sur ses sites en phase d'exploitation.
  5. Communiquer sur ses engagements pour valoriser ces actions et engager les parties prenantes.
  6. Intégrer la biodiversité dans la culture d'entreprise de Tikehau Capital pour fédérer ses collaborateurs autour de la protection du vivant.
- Cette charte est déclinée opérationnellement sur les actifs immobiliers en fonction de l'étape de la vie de l'investissement (phase d'investissement ou de gestion) et du type de projet (actif en exploitation ou en cours de construction ou de rénovation majeure).

**Travail sur des actions dédiées à l'investissement immobilier**  
**Prévenir les incidences négatives**

- En phase d'investissement

Le secteur de l'immobilier est un acteur majeur de l'artificialisation des sols. Ainsi, Tikehau IM s'engage à limiter au maximum l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en investissant dans des bâtiments déjà construits.

Tikehau IM prend en compte la biodiversité dès la phase d'acquisition. Une grille ESG est utilisée à l'acquisition, qui prend en compte des critères de biodiversité.

Par ailleurs, Tikehau IM s'engage à collecter un maximum d'informations sur la biodiversité auprès du vendeur lors de la phase d'investissement afin de développer des plans d'action efficaces une fois l'actif sous gestion. Tikehau IM s'engage également à fournir cette information aux acquéreurs au moment de la vente afin d'assurer la continuité des actions pour la biodiversité de l'actif.

- En phase de gestion

Lors de la phase de gestion, les engagements de la charte biodiversité se traduisent par des plans d'action différenciés selon les caractéristiques de chaque actif (type de bâtiment, présence d'espaces verts, etc.). Un outil générateur de plan d'action de la biodiversité a été créé afin d'identifier les actions pertinentes pouvant être mises en œuvre sur chaque type d'actif du portefeuille. Cet outil couvre aussi bien les bâtiments en exploitation que ceux en cours de construction ou de rénovation. Pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ces plans d'action, un guide détaillant chaque action a également été réalisé à destination des équipes opérationnelles et des principales parties prenantes.

b) Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité



Ces plans d'action sont déployés différemment selon que l'actif fait l'objet d'un projet de construction ou de rénovation ou qu'il est en exploitation.

**a) Actifs en exploitation**

Pour les actifs en exploitation (c'est-à-dire ne faisant l'objet d'aucun projet majeur de construction ou de rénovation), la stratégie consiste à veiller à ce que les parties prenantes ayant un impact sur la biodiversité de l'actif, telles que les locataires, les property managers ou les gestionnaires d'espaces verts, soient alignées avec les engagements de Tikehau IM.

Pour ce faire, l'utilisation de documents de gouvernance est essentielle (voir ci-après – Production d'outils dédiés et formation des équipes).

**b) Actifs faisant l'objet d'un projet de construction ou de rénovation**

Pour les actifs faisant l'objet d'un projet de construction ou de rénovation, Tikehau IM s'engage à veiller à ce que le projet accorde une place prioritaire à la préservation de la biodiversité, tant dans la conception du bâtiment que dans la gestion du chantier. À cette fin, pour les projets de plus de 2 000 m<sup>2</sup> présentant un intérêt écologique

	<p>significatif, Tikehau IM s'engage à prendre en compte les enjeux de biodiversité en travaillant avec un conseiller environnemental et technique disposant de compétences en écologie. Pour les autres projets, lorsque cela est pertinent, des documents de gouvernance seront transmis aux entreprises intervenant sur le projet afin de garantir leur alignement avec les engagements de Tikehau IM.</p> <p><b>Production d'outils dédiés et formation des équipes</b> En 2024, Tikehau IM a travaillé avec un cabinet de conseil spécialisé en biodiversité dans le secteur immobilier, Gondwana, pour définir des outils de gouvernance liés à la biodiversité afin de faciliter le déploiement de la stratégie biodiversité et des plans d'action associés au niveau des actifs. Au total, quatre documents ont été créés pour appuyer chacune des stratégies décrites ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cahier des charges pour la gestion des espaces verts : il définit la procédure d'entretien des espaces extérieurs et végétalisés comme l'absence de produits phytosanitaires. Pour les actifs comportant des espaces verts, il doit être distribué au gestionnaire des espaces verts de l'actif, via le gestionnaire immobilier et/ou le locataire selon le titulaire du contrat de gestion des espaces verts ;</li> <li>• Check-list à l'investissement : elle recense les documents clés pour la biodiversité qui doivent être collectés lors de l'achat d'un bien immobilier ou restitués lors de sa vente, comme la liste des équipements écologiques installés (nids, hôtels à insectes, etc.) ; et</li> <li>• Cahier des charges pour la conception et la rénovation des espaces verts et charte biodiversité sur les chantiers : ces documents sont spécifiques aux actifs faisant l'objet de projets de construction ou de rénovation, afin d'intégrer la biodiversité dès la conception du projet (par exemple en aménageant des espaces verts ou en réduisant les pièges à faune) et préserver la biodiversité sur le chantier (par exemple en protégeant les sols et l'environnement ou en créant des habitats temporaires pour la faune et la flore).</li> </ul> <p>Par ailleurs, dans l'éco-guide (guide de bonnes pratiques abordant différents sujets environnementaux comme l'efficacité énergétique) distribué aux locataires, une section dédiée à la biodiversité a été ajoutée, avec des recommandations pour les actifs en exploitation comme par exemple comment rendre le site accueillant pour la faune ou la flore ou comment limiter la pollution lumineuse.</p> <p>En 2024, Tikehau IM a également organisé des formations pour les équipes immobilières afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser aux impacts des activités immobilières sur la biodiversité ;</li> <li>• Présenter la charte Biodiversité définie au niveau du Groupe ;</li> <li>• Présenter les outils à leur disposition pour déployer la stratégie biodiversité sur les actifs.</li> </ul> <p><b>Déploiement opérationnel</b> En 2025, les équipes de Tikehau IM continueront à travailler sur l'utilisation et le déploiement de ces outils sur les actifs immobiliers afin de s'assurer que les parties prenantes sont alignées sur la stratégie biodiversité de Tikehau Capital. Cela se traduit par des actions concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En phase d'investissement : les équipes d'investissement analysent les actifs en utilisant une grille ESG propriétaire, qui inclut des critères liés à la biodiversité comme l'artificialisation des sols et vérifie si un plan d'action de la biodiversité a été défini pour l'actif ;</li> <li>• En phase de gestion d'actifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour les actifs en exploitation, l'éco-guide a été transmis aux locataires sur 100 % des actifs en 2024 et le cahier des charges relatif à la gestion des espaces verts a été déployé en 2025 sur la grande majorité des actifs disposant d'espaces verts.</li> </ul> </li> </ul> <p>En conséquence, à compter de 2025, Tikehau IM a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de ses plans d'action en faveur de la biodiversité. En moyenne, 52 % (en AuM) des plans d'action biodiversité des actifs ont été mis en œuvre au niveau des entités. Cette progression est évaluée au regard du taux de réalisation des actions définies dans le plan d'action biodiversité de chaque actif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour les actifs ayant un projet de construction ou de rénovation, l'objectif est de maintenir l'artificialisation au minimum. À ce titre, l'artificialisation des sols est suivie sur ces projets. Par ailleurs, comme mentionné précédemment, pour les projets de plus de 2 000 m<sup>2</sup> et présentant un intérêt écologique significatif, Tikehau IM s'engage à prendre en considération la biodiversité en travaillant avec un consultant environnemental et technique ayant des compétences écologiques. Pour les autres projets, le cahier des charges pour la conception et la rénovation des espaces verts et la charte de la biodiversité sur les chantiers sont transmis aux entreprises qui interviennent sur le projet.</li> </ul>
c) La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité	Voir Section I.G.c (Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité) du présent Rapport
<b>8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</b>	
a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion	Voir Section I.H.a (Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG) du présent Rapport

des risques liés à la prise en compte des critères ESG																	
b) Une description des principaux risques en matière ESG	Voir Sections I.H.b (Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés) et I.H.e (Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG) du présent Rapport.																
c) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	Voir Section I.H.c (Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques) du présent Rapport																
d) Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG	<p>En 2025, Tikehau Capital a progressé dans le développement d'outils destinés à soutenir la définition et la mise en œuvre de plans d'action d'adaptation au changement climatique au sein de ses actifs immobiliers. Les outils suivants ont été élaborés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Générateur de plans d'action</b> : cet outil permet de générer des plans d'action d'adaptation individualisés pour chaque actif, sur la base de données telles que la typologie de l'actif et son exposition aux risques.</li> <li>• <b>Fiches actions</b> : des fiches actions dédiées ont été préparées pour les principales mesures d'adaptation identifiées par le générateur de plans d'action. Ces fiches fournissent une description précise de chaque action, en indiquant les types de bâtiments et les phases d'investissement dans lesquels l'action est applicable. Elles comprennent également des estimations indicatives de coûts ainsi que des modalités de mise en œuvre détaillées.</li> <li>• <b>Cahier des charges adaptation</b> : un ensemble de recommandations détaillées destiné à être intégré dans les projets de construction et de rénovation ; ce document présente des bonnes pratiques visant à prendre en compte l'adaptation au changement climatique, en particulier au regard des exigences de la Taxinomie européenne en matière d'adaptation.</li> </ul> <p>Ces outils sont actuellement en cours de déploiement au sein des différents portefeuilles immobiliers gérés par Tikehau IM, avec pour objectif de généraliser l'intégration de l'adaptation aux risques climatiques dans les opérations immobilières du Groupe.</p>																
e) Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG	<p>Voir Section I.H.e (Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG) du présent Rapport</p> <p>Les résultats de l'exercice d'évaluation des risques climatiques au 31 décembre 2025 liés aux actifs immobiliers de Tikehau Real Estate Opportunity 2018 sont résumés dans les tableaux ci-dessous. Les chiffres présentés sont les scores de risque, c'est-à-dire la combinaison des scores d'exposition et de vulnérabilité des actifs.</p> <p><b>Part des actifs immobiliers de Tikehau Real Estate Opportunity 2018 SCSp exposés aux aléas climatiques en 2050 (SSP5 - 8.5), en pourcentage des actifs sous gestion</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Risque</th> <th>Risque faible ou très faible</th> <th>Risque moyen</th> <th>Risque élevé ou très élevé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vagues de chaleur</td> <td>2.24 %</td> <td>21.17 %</td> <td>76.59 %</td> </tr> <tr> <td>Fortes précipitations et inondations</td> <td>17 %</td> <td>25 %</td> <td>58 %</td> </tr> <tr> <td>Sécheresses</td> <td>26 %</td> <td>38 %</td> <td>37 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Taux de couverture de 93 % (en AuM).<sup>46</sup></p>	Risque	Risque faible ou très faible	Risque moyen	Risque élevé ou très élevé	Vagues de chaleur	2.24 %	21.17 %	76.59 %	Fortes précipitations et inondations	17 %	25 %	58 %	Sécheresses	26 %	38 %	37 %
Risque	Risque faible ou très faible	Risque moyen	Risque élevé ou très élevé														
Vagues de chaleur	2.24 %	21.17 %	76.59 %														
Fortes précipitations et inondations	17 %	25 %	58 %														
Sécheresses	26 %	38 %	37 %														
f) Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	Voir Section I.H.f (Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats) du présent Rapport																
<b>8° bis Critères méthodologiques pour garantir la qualité des données, l'évaluation des risques liés au climat et des risques liés à la biodiversité</b>																	
Tikehau IM a développé des outils propriétaires et fait appel à des experts ESG et environnementaux afin de garantir la qualité des données. Les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité sont pris en compte dans l'analyse fondamentale des cibles d'investissement ainsi que durant la période de détention.																	
<b>9° Plan d'amélioration continue</b>																	
Tikehau IM a identifié des opportunités pour améliorer sa stratégie actuelle :																	

<sup>46</sup> Certains actifs ne sont pas couverts par l'analyse pour les raisons suivantes : (i) actifs non localisés par R4RE (adresses imprécises), (ii) actifs localisés, mais pas d'analyse de risque retournée par l'outil. Les actifs hors périmètre R4RE (Europe uniquement) n'ont pas été pris en compte dans le calcul du taux de couverture.

- Réalisation d'audits énergétiques et mise en œuvre de plans d'action pour réduire la consommation
  - Implémentation d'une charte biodiversité et de plans d'action pour améliorer la biodiversité sur les sites
  - Mission avec des conseillers ESG pour l'analyse des risques climatiques et la définition de plans d'action
- À la date de publication de ce rapport, ces actions sont déjà en cours de mise en œuvre.



Disclosure	Comment														
<b>6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris</b>															
h) Un objectif quantitatif à horizon 2030	<p>Pour la ligne de métier immobilier, l'approche NZIF a été utilisée pour fixer un objectif de 50 % des actifs sous gestion dans le cadre envisagé ayant atteint la neutralité carbone ou étant alignés sur la neutralité carbone d'ici 2030. Le champ d'application couvre tous les actifs immobiliers, à l'exception des actifs résidentiels et des actifs gérés au nom de tiers.</p> <p>Parallèlement, tous les investissements dans le Fonds, à l'exception du portefeuille Gentauro, sont des projets de conception/reconversion ou de rénovation visant un objectif d'impact central d'action climatique (c'est-à-dire le respect de la voie de décarbonation de 1,5°<sup>48</sup> au moins jusqu'en 2030).</p> <p>Pour chacun de ces investissements, le projet de construction ou de rénovation intègre ou prévoit d'intégrer (selon l'avancement du projet), depuis la phase de conception, des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique, et donc l'empreinte carbone, de l'actif, afin d'atteindre l'objectif d'impact central de l'action climatique. Pour chaque projet, l'équipe d'investissement travaille avec un conseiller environnemental spécialisé.</p> <p>De plus, le portefeuille Gentauro vise également un alignement sur une voie de décarbonation.</p>														
i) L'approche générale et la méthode utilisée	<p>Selon l'approche NZIF, les actifs immobiliers sont classés en catégories d'alignement net zéro en fonction de leur alignement avec les trajectoires de décarbonation 1.5°C en intensité énergétique et en intensité des émissions de GES définies par le <i>Carbon Risk Real Estate Monitor</i> (« CRREM »)<sup>49</sup>, comme décrit dans le tableau ci-dessous. Les trajectoires du CRREM sont définies au niveau du bâtiment, et couvrent la consommation d'énergie et les émissions de GES dans la phase d'utilisation du bâtiment.</p> <p>La part des actifs sous gestion alignés sur l'objectif net zéro est considérée sur la base à la fois de consommations d'énergie réelles (c'est-à-dire une empreinte carbone avec une note de qualité des données de 2 selon le <i>Partnership for Carbon Accounting Financials</i> (« PCAF »)) et de consommations d'énergie estimées (une empreinte carbone avec une note de qualité des données selon le PCAF de 4). Les actifs représentant plus de 80 % des données énergétiques réelles ont été classés en PCAF score 2, tandis que les autres actifs ont été classés en PCAF score 4. La consommation d'énergie estimée étant calculée à partir d'un benchmark qui diffère selon le pays et le type de bâtiment, il est considéré que l'estimation qui en résulte est largement représentative de la consommation énergétique réelle du bâtiment.</p> <p>Les actifs dont le taux de vacance est supérieur ou égal à 50 %, sur la base du taux d'occupation, soit au cours de l'exercice, soit de la surface totale de l'actif, sont comptabilisés séparément, car la consommation d'énergie partielle de ces actifs n'est pas représentative de la performance énergétique du bâtiment. Cependant, ils sont inclus dans l'objectif global (i.e. le périmètre cible) puisque ces actifs ne sont que temporairement vacants (en raison d'un changement de locataire, de rénovations, etc.).</p> <p><b>Description des catégories d'alignement net zéro pour l'immobilier</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #e0e0e0;">Catégorie d'alignement net zéro</th> <th style="background-color: #e0e0e0;">Description</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0;"><b>Net zéro</b></td> <td style="background-color: #e0e0e0;">Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2050</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0;"><b>Aligné net zéro (score 2 PCAF)</b></td> <td style="background-color: #e0e0e0;">Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2030, avec une empreinte carbone de score PCAF 2</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0;"><b>Aligné net zéro (score PCAF 4)</b></td> <td style="background-color: #e0e0e0;">Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2030, avec une empreinte carbone de score PCAF 4</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0;"><b>En cours d'alignement net zéro</b></td> <td style="background-color: #e0e0e0;">Actif avec pour objectif de s'aligner à la trajectoire CRREM et preuve d'une stratégie en ce sens</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0;"><b>Actif vacant</b></td> <td style="background-color: #e0e0e0;">Actif vacant à hauteur de 50 % ou plus, sur la base du taux d'occupation soit au cours de l'exercice, soit de la surface totale de l'actif</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0;"><b>Non aligné</b></td> <td style="background-color: #e0e0e0;">Tous les autres actifs</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie d'alignement net zéro	Description	<b>Net zéro</b>	Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2050	<b>Aligné net zéro (score 2 PCAF)</b>	Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2030, avec une empreinte carbone de score PCAF 2	<b>Aligné net zéro (score PCAF 4)</b>	Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2030, avec une empreinte carbone de score PCAF 4	<b>En cours d'alignement net zéro</b>	Actif avec pour objectif de s'aligner à la trajectoire CRREM et preuve d'une stratégie en ce sens	<b>Actif vacant</b>	Actif vacant à hauteur de 50 % ou plus, sur la base du taux d'occupation soit au cours de l'exercice, soit de la surface totale de l'actif	<b>Non aligné</b>	Tous les autres actifs
Catégorie d'alignement net zéro	Description														
<b>Net zéro</b>	Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2050														
<b>Aligné net zéro (score 2 PCAF)</b>	Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2030, avec une empreinte carbone de score PCAF 2														
<b>Aligné net zéro (score PCAF 4)</b>	Sur l'année en cours, l'actif est aligné sur l'intensité énergétique et les émissions de GES du CRREM en 2030, avec une empreinte carbone de score PCAF 4														
<b>En cours d'alignement net zéro</b>	Actif avec pour objectif de s'aligner à la trajectoire CRREM et preuve d'une stratégie en ce sens														
<b>Actif vacant</b>	Actif vacant à hauteur de 50 % ou plus, sur la base du taux d'occupation soit au cours de l'exercice, soit de la surface totale de l'actif														
<b>Non aligné</b>	Tous les autres actifs														

<sup>48</sup> Soit un alignement avec la norme NZEB (pour les projets de conception/reconversion), soit avec les voies CRREM v1 à 1,5° (pour les projets de rénovation)

<sup>49</sup> Le CRREM est un outil qui fournit des trajectoires de décarbonation pour les actifs immobiliers en fonction de leur intensité énergétique ou carbone. Les objectifs varient en fonction de l'emplacement et de la typologie des actifs. Ces trajectoires de décarbonation sont alignées avec les objectifs de l'accord de Paris.

	<p>L'alignement des actifs sous gestion du périmètre ciblé est résumé dans le tableau ci-dessous. Dans l'ensemble, une progression satisfaisante vers l'objectif a été observée au cours de la première année de mise en œuvre. La part des actifs sous gestion alignés sur l'objectif net zéro (scores PCAF 2 et 4) s'élevait à 26 % au 31 décembre 2023 et 45 % sont en cours d'alignement sur l'objectif net zéro.</p> <p><b>Alignement net zéro des actifs immobiliers inclus dans le périmètre en pourcentage des actifs sous gestion</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Objectif : 31 décembre 2029</th> <th>Au 31 décembre 2024</th> <th>Au 31 décembre 2023</th> <th>Au 31 décembre 2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Catégorie d'alignement net zéro<sup>50</sup></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Net zéro</td> <td>50 %</td> <td>0%</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td>Alignés net zéro (score PCAF 2)</td> <td></td> <td>9%</td> <td>12 %</td> <td>9 %</td> </tr> <tr> <td>Alignés net zéro (score PCAF 4)</td> <td></td> <td>10%</td> <td>14 %</td> <td>16 %</td> </tr> <tr> <td>En cours d'alignement</td> <td></td> <td>49%</td> <td>45 %</td> <td>44 %</td> </tr> <tr> <td>Non alignés</td> <td></td> <td>20%</td> <td>21 %</td> <td>22 %</td> </tr> <tr> <td>Actifs vacants</td> <td></td> <td>11%</td> <td>9 %</td> <td>8 %</td> </tr> </tbody> </table>		Objectif : 31 décembre 2029	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Catégorie d'alignement net zéro <sup>50</sup>					Net zéro	50 %	0%	0 %	0 %	Alignés net zéro (score PCAF 2)		9%	12 %	9 %	Alignés net zéro (score PCAF 4)		10%	14 %	16 %	En cours d'alignement		49%	45 %	44 %	Non alignés		20%	21 %	22 %	Actifs vacants		11%	9 %	8 %
	Objectif : 31 décembre 2029	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022																																					
Catégorie d'alignement net zéro <sup>50</sup>																																									
Net zéro	50 %	0%	0 %	0 %																																					
Alignés net zéro (score PCAF 2)		9%	12 %	9 %																																					
Alignés net zéro (score PCAF 4)		10%	14 %	16 %																																					
En cours d'alignement		49%	45 %	44 %																																					
Non alignés		20%	21 %	22 %																																					
Actifs vacants		11%	9 %	8 %																																					
j) Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur																																									
k) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	<p>L'objectif NZAM a conduit à l'élaboration des plans d'action suivants dans le cadre de la stratégie d'investissement, visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments et par conséquent, diminuer l'empreinte carbone des actifs immobiliers dans le périmètre de l'objectif NZAM.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer la consommation énergétique et l'empreinte carbone des bâtiments</li> <li>• Optimiser la consommation d'énergie</li> <li>• Collaborer activement avec les parties prenantes</li> <li>• Accélérer la transition vers les énergies renouvelables</li> </ul>																																								
l) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	<p>En 2025, les actions suivantes ont été mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La consommation d'énergie et l'empreinte carbone couvrant l'année civile 2024 ont été évaluées pour 100 % du portefeuille immobilier</li> <li>• L'évaluation de l'empreinte carbone a été simplifiée grâce à un processus plus automatisé</li> <li>• Des plans d'action ont été définis pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES associées, couvrant 100 % des actifs relevant du champ d'action de la NZAM au 31.12.2024. Les mesures identifiées seront incluses dans les plans pluriannuels de CapEx des actifs</li> <li>• Moderniser les équipements du bâtiment en fin de vie avec des équipements économes en énergie et appliquer les meilleures pratiques pour réduire les émissions de GES lors de la rénovation</li> <li>• Engagement des parties prenantes via des baux verts et une clause ESG dans les contrats externes d'actifs et de gestion immobilière.</li> </ul>																																								
m) Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	Le déploiement de ces plans d'action se poursuivra en 2025.																																								
n) La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	Les trajectoires seront ajustées chaque année en fonction de l'avancement vers l'objectif. Par ailleurs, le suivi et le reporting des émissions de gaz à effet de serre du fonds (scopes 1, 2 et 3) sont réalisés chaque année, ainsi qu'une analyse des écarts entre ces résultats et les objectifs d'émissions de CO <sub>2</sub> eq pour 2030 suggérés par le CRREM.																																								
<b>7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</b>																																									
d) Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la	En 2023, Tikehau Capital a adopté une charte de la biodiversité, pleinement applicable à Tikehau IM, dédiée à ses actifs immobiliers. Cette charte intègre six principes clés visant à préserver la biodiversité au sein de son portefeuille immobilier :																																								

<sup>50</sup> Les pourcentages sont calculés en considérant les valeurs liquidatives des actifs dans le périmètre ciblé (hors trésorerie, équivalents de trésorerie et dry powder).

<p>diversité biologique adoptée le 5 juin 1992</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Connaître le patrimoine vivant associé au patrimoine immobilier du Groupe.</li> <li>8. Limiter les impacts de ses activités immobilières afin de préserver la biodiversité.</li> <li>9. Faire progresser la valeur écologique de son portefeuille d'actifs.</li> <li>10. Pérenniser l'accueil de la biodiversité sur ses sites en phase d'exploitation.</li> <li>11. Communiquer sur ses engagements pour valoriser ces actions et engager les parties prenantes.</li> <li>12. Intégrer la biodiversité dans la culture d'entreprise de Tikehau Capital pour fédérer ses collaborateurs autour de la protection du vivant.</li> </ol> <p>Cette charte est déclinée opérationnellement sur les actifs immobiliers en fonction de l'étape de la vie de l'investissement (phase d'investissement ou de gestion) et du type de projet (actif en exploitation ou en cours de construction ou de rénovation majeure).</p>
<p>e) Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité</p>	<p><b>Travail sur des actions dédiées à l'investissement immobilier</b></p> <p><b>Prévenir les incidences négatives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En phase d'investissement</li> </ul> <p>Le secteur de l'immobilier est un acteur majeur de l'artificialisation des sols. Ainsi, Tikehau IM s'engage à limiter au maximum l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en investissant dans des bâtiments déjà construits. Tikehau IM prend en compte la biodiversité dès la phase d'acquisition. Une grille ESG est utilisée à l'acquisition, qui prend en compte des critères de biodiversité. Par ailleurs, Tikehau IM s'engage à collecter un maximum d'informations sur la biodiversité auprès du vendeur lors de la phase d'investissement afin de développer des plans d'action efficaces une fois l'actif sous gestion. Tikehau IM s'engage également à fournir cette information aux acquéreurs au moment de la vente afin d'assurer la continuité des actions pour la biodiversité de l'actif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En phase de gestion</li> </ul> <p>Lors de la phase de gestion, les engagements de la charte biodiversité se traduisent par des plans d'action différenciés selon les caractéristiques de chaque actif (type de bâtiment, présence d'espaces verts, etc.). Un outil générateur de plan d'action de la biodiversité a été créé afin d'identifier les actions pertinentes pouvant être mises en œuvre sur chaque type d'actif du portefeuille. Cet outil couvre aussi bien les bâtiments en exploitation que ceux en cours de construction ou de rénovation. Pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ces plans d'action, un guide détaillant chaque action a également été réalisé à destination des équipes opérationnelles et des principales parties prenantes.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p>Ces plans d'action sont déployés différemment selon que l'actif fait l'objet d'un projet de construction ou de rénovation ou qu'il est en exploitation.</p> <p><b>a) Actifs en exploitation</b>      Pour les actifs en exploitation (c'est-à-dire ne faisant l'objet d'aucun projet majeur de construction ou de rénovation), la stratégie consiste à veiller à ce que les parties prenantes ayant un impact sur la biodiversité de l'actif, telles que les locataires, les property managers ou les gestionnaires d'espaces verts, soient alignées avec les engagements de Tikehau IM.      Pour ce faire, l'utilisation de documents de gouvernance est essentielle (voir ci-après – Production d'outils dédiés et formation des équipes).</p> <p><b>b) Actifs faisant l'objet d'un projet de construction ou de rénovation</b></p>

	<p>Pour les actifs faisant l'objet d'un projet de construction ou de rénovation, Tikehau IM s'engage à veiller à ce que le projet accorde une place prioritaire à la préservation de la biodiversité, tant dans la conception du bâtiment que dans la gestion du chantier. À cette fin, pour les projets de plus de 2 000 m<sup>2</sup> présentant un intérêt écologique significatif, Tikehau IM s'engage à prendre en compte les enjeux de biodiversité en travaillant avec un conseiller environnemental et technique disposant de compétences en écologie.</p> <p>Pour les autres projets, lorsque cela est pertinent, des documents de gouvernance seront transmis aux entreprises intervenant sur le projet afin de garantir leur alignement avec les engagements de Tikehau IM.</p> <p><b>Production d'outils dédiés et formation des équipes</b></p> <p>En 2024, Tikehau IM a travaillé avec un cabinet de conseil spécialisé en biodiversité dans le secteur immobilier, Gondwana, pour définir des outils de gouvernance liés à la biodiversité afin de faciliter le déploiement de la stratégie biodiversité et des plans d'action associés au niveau des actifs. Au total, quatre documents ont été créés pour appuyer chacune des stratégies décrites ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cahier des charges pour la gestion des espaces verts : il définit la procédure d'entretien des espaces extérieurs et végétalisés comme l'absence de produits phytosanitaires. Pour les actifs comportant des espaces verts, il doit être distribué au gestionnaire des espaces verts de l'actif, via le gestionnaire immobilier et/ou le locataire selon le titulaire du contrat de gestion des espaces verts ;</li> <li>• Check-list à l'investissement : elle recense les documents clés pour la biodiversité qui doivent être collectés lors de l'achat d'un bien immobilier ou restitués lors de sa vente, comme la liste des équipements écologiques installés (nids, hôtels à insectes, etc.) ; et</li> <li>• Cahier des charges pour la conception et la rénovation des espaces verts et charte biodiversité sur les chantiers : ces documents sont spécifiques aux actifs faisant l'objet de projets de construction ou de rénovation, afin d'intégrer la biodiversité dès la conception du projet (par exemple en aménageant des espaces verts ou en réduisant les pièges à faune) et préserver la biodiversité sur le chantier (par exemple en protégeant les sols et l'environnement ou en créant des habitats temporaires pour la faune et la flore).</li> </ul> <p>Par ailleurs, dans l'éco-guide (guide de bonnes pratiques abordant différents sujets environnementaux comme l'efficacité énergétique) distribué aux locataires, une section dédiée à la biodiversité a été ajoutée, avec des recommandations pour les actifs en exploitation comme par exemple comment rendre le site accueillant pour la faune ou la flore ou comment limiter la pollution lumineuse.</p> <p>En 2024, Tikehau IM a également organisé des formations pour les équipes immobilières afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser aux impacts des activités immobilières sur la biodiversité ;</li> <li>• Présenter la charte Biodiversité définie au niveau du Groupe ;</li> <li>• Présenter les outils à leur disposition pour déployer la stratégie biodiversité sur les actifs.</li> </ul> <p><b>Déploiement opérationnel</b></p> <p>En 2025, les équipes de Tikehau IM continueront à travailler sur l'utilisation et le déploiement de ces outils sur les actifs immobiliers afin de s'assurer que les parties prenantes sont alignées sur la stratégie biodiversité de Tikehau Capital.</p> <p>Cela se traduit par des actions concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En phase d'investissement : les équipes d'investissement analysent les actifs en utilisant une grille ESG propriétaire, qui inclut des critères liés à la biodiversité comme l'artificialisation des sols et vérifie si un plan d'action de la biodiversité a été défini pour l'actif ;</li> <li>• En phase de gestion d'actifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour les actifs en exploitation, l'éco-guide a été transmis aux locataires sur 100 % des actifs en 2024 et le cahier des charges relatif à la gestion des espaces verts a été déployé en 2025 sur la grande majorité des actifs disposant d'espaces verts.</li> </ul> </li> </ul> <p>En conséquence, à compter de 2025, Tikehau IM a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de ses plans d'action en faveur de la biodiversité. En moyenne, 52 % (en AuM) des plans d'action biodiversité des actifs ont été mis en œuvre au niveau des entités. Cette progression est évaluée au regard du taux de réalisation des actions définies dans le plan d'action biodiversité de chaque actif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour les actifs ayant un projet de construction ou de rénovation, l'objectif est de maintenir l'artificialisation au minimum. À ce titre, l'artificialisation des sols est suivie sur ces projets. Par ailleurs, comme mentionné précédemment, pour les projets de plus de 2 000 m<sup>2</sup> et présentant un intérêt écologique significatif, Tikehau IM s'engage à prendre en considération la biodiversité en travaillant avec un consultant environnemental et technique ayant des compétences écologiques. Pour les autres projets, le cahier des charges pour la conception et la rénovation des espaces verts et la charte de la biodiversité sur les chantiers sont transmis aux entreprises qui interviennent sur le projet.</li> </ul>
f) La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité	Voir Section I.G.c (Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité) du présent Rapport
<b>8° Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</b>	

g) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	Voir Section I.H.a (Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG) du présent Rapport																
h) Une description des principaux risques en matière ESG	Voir Sections I.H.b (Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés) et I.H.e (Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG) du présent Rapport.																
i) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	Voir Section I.H.c (Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques) du présent Rapport																
j) Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG	<p>En 2025, Tikehau Capital a progressé dans le développement d'outils destinés à soutenir la définition et la mise en œuvre de plans d'action d'adaptation au changement climatique au sein de ses actifs immobiliers. Les outils suivants ont été élaborés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Générateur de plans d'action</b> : cet outil permet de générer des plans d'action d'adaptation individualisés pour chaque actif, sur la base de données telles que la typologie de l'actif et son exposition aux risques.</li> <li>• <b>Fiches actions</b> : des fiches actions dédiées ont été préparées pour les principales mesures d'adaptation identifiées par le générateur de plans d'action. Ces fiches fournissent une description précise de chaque action, en indiquant les types de bâtiments et les phases d'investissement dans lesquels l'action est applicable. Elles comprennent également des estimations indicatives de coûts ainsi que des modalités de mise en œuvre détaillées.</li> <li>• <b>Cahier des charges adaptation</b> : un ensemble de recommandations détaillées destiné à être intégré dans les projets de construction et de rénovation ; ce document présente des bonnes pratiques visant à prendre en compte l'adaptation au changement climatique, en particulier au regard des exigences de la Taxinomie européenne en matière d'adaptation.</li> </ul> <p>Ces outils sont actuellement en cours de déploiement au sein des différents portefeuilles immobiliers gérés par Tikehau IM, avec pour objectif de généraliser l'intégration de l'adaptation aux risques climatiques dans les opérations immobilières du Groupe.</p>																
k) Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG	<p>Voir Section I.H.e (Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG) du présent Rapport.</p> <p>Les résultats de l'exercice d'évaluation des risques climatiques au 31 décembre 2025 liés aux actifs immobiliers de Tikehau Real Estate Opportunity II sont résumés dans les tableaux ci-dessous. Les chiffres présentés sont les scores de risque, c'est-à-dire la combinaison des scores d'exposition et de vulnérabilité des actifs.</p> <p><b>Part des actifs immobiliers de Tikehau Real Estate Opportunity II exposés aux aléas climatiques en 2050 (SSP5 - 8.5), en pourcentage des actifs sous gestion</b></p> <table border="1" data-bbox="595 922 2143 1058"> <thead> <tr> <th>Risque</th> <th>Risque faible ou très faible</th> <th>Risque moyen</th> <th>Risque élevé ou très élevé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vagues de chaleur</td> <td>6 %</td> <td>9 %</td> <td>85 %</td> </tr> <tr> <td>Fortes précipitations et inondations</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> <td>18 %</td> </tr> <tr> <td>Sécheresses</td> <td>23 %</td> <td>9 %</td> <td>68 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Taux de couverture de 95 % (en AuM).<sup>51</sup></p>	Risque	Risque faible ou très faible	Risque moyen	Risque élevé ou très élevé	Vagues de chaleur	6 %	9 %	85 %	Fortes précipitations et inondations	0 %	0 %	18 %	Sécheresses	23 %	9 %	68 %
Risque	Risque faible ou très faible	Risque moyen	Risque élevé ou très élevé														
Vagues de chaleur	6 %	9 %	85 %														
Fortes précipitations et inondations	0 %	0 %	18 %														
Sécheresses	23 %	9 %	68 %														
l) Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	Voir Section I.H.f (Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats) du présent Rapport																
<b>8° bis Critères méthodologiques pour garantir la qualité des données, l'évaluation des risques liés au climat et des risques liés à la biodiversité</b>																	
Tikehau IM a développé des outils propriétaires et fait appel à des experts ESG et environnementaux afin de garantir la qualité des données. Les risques et opportunités liés au climat et à la biodiversité sont pris en compte dans l'analyse fondamentale des cibles d'investissement ainsi que durant la période de détention.																	
<b>9° Plan d'amélioration continue</b>																	

<sup>51</sup> Certains actifs ne sont pas couverts par l'analyse pour les raisons suivantes : (i) actifs non localisés par R4RE (adresses imprécises), (ii) actifs localisés, mais pas d'analyse de risque retournée par l'outil. Les actifs hors périmètre R4RE (Europe uniquement) n'ont pas été pris en compte dans le calcul du taux de couverture.

Tikehau IM a identifié des opportunités pour améliorer sa stratégie actuelle :

- Pour l'ensemble des projets de conception/reconversion ou de rénovation, poursuivre la définition de plans d'action, intégrés aux travaux de construction ou de rénovation, afin d'aligner les actifs sur une trajectoire de décarbonation, en lien avec un conseil environnemental ;
- Mettre en œuvre une charte biodiversité ainsi que des plans d'action destinés à renforcer la biodiversité sur les sites ;
- Poursuivre les travaux menés avec des conseils ESG afin d'analyser les risques climatiques et de définir les plans d'action appropriés.

À la date de publication de ce rapport, ces actions sont déjà en cours de mise en œuvre.

Le présent document (tel qu'il pourra être modifié ou complété par écrit, ci-après le « Document ») a été établi par Tikehau Investment Management, société par actions simplifiée agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro d'agrément GP-07000006 (la « Société de Gestion »). Ce Document et son contenu ne peuvent être reproduits ou utilisés, en tout ou partie, ni communiqués par leurs destinataires à des tiers autres que des conseillers juridiques, financiers ou fiscaux, sans l'accord écrit préalable de la Société de Gestion. Ces personnes seront soumises aux mêmes obligations de confidentialité que celles énoncées dans le présent Document. Les déclarations contenues dans ce Document sont valables à la date du présent Document, sauf indication contraire, et la transmission du Document n'implique pas que les informations qu'il contient soient exactes à une date ultérieure. La Société de gestion a fait de son mieux pour garantir que les informations contenues dans ce Document, provenant de sources externes, soient fiables à tous égards à la date du présent Document. Toute déclaration contenue dans ce document qui est faite dans le cadre d'une opinion et/ou d'une conviction, ainsi que toute prévision ou déclaration concernant les attentes d'événements futurs ou la performance potentielle du Fonds, ne représente que l'évaluation et l'interprétation par la Société de gestion des informations disponibles à la date du présent document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La réalisation des objectifs d'investissement n'est pas garantie. L'investissement dans des fonds comporte des risques, notamment le risque de perte totale du capital. Veuillez-vous référer à la documentation des produits financiers avant de prendre toute décision d'investissement. En raison de ces divers risques et incertitudes, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux reflétés dans ce Document. La Société de gestion et/ou ses les affiliés ne peuvent être tenus responsables de toute décision prise sur la base de ce document.